

CONSEIL INTERCOMMUNAL

**Le Conseil intercommunal est convoqué en séance
le jeudi 7 juin 2018 à 19h30
en la salle du collège de Veytaux
Rue du They 1 – 1820 Veytaux**

L'ordre du jour est le suivant :

1. Appel.
2. Assermentations éventuelles.
 - 2.1 Assermentation de Madame Isabel Jerbia (Vevey), en remplacement de Madame Sandra Marques, démissionnaire.
3. Adoption de l'ordre du jour.
4. Approbation du procès-verbal No 01/2018 de la séance du 19 avril 2018. 
5. Communications du Bureau.
6. Correspondance.
7. Dépôt de motions, postulats, interpellations et projets.
8. Préavis du Comité de direction.
 - 8.1 Préavis relatif au Budget de l'Association Sécurité Riviera, année 2019 (No 03/2018). 
9. Rapport du Comité de direction.
10. Communications du Comité de direction.
 - 10.1 Réponse à l'interpellation de Madame la Conseillère Irina Gote (Montreux) lors de la séance du 19 avril 2018 relative à l'exercice des droits politiques sur le domaine public. (No 03/2018) 
 - 10.2 Réponse à l'interpellation de Monsieur le Conseiller Alexandre Staeger (Montreux) lors de la séance du 19 avril 2018 relative à l'utilisation d'un drone à la place du Marché à Vevey dans le cadre d'une démarche citoyenne. (No 04/2018) 
11. Election du Président du Conseil intercommunal pour l'année 2018-2019.
12. Election du Vice-président du Conseil intercommunal pour l'année 2018-2019.
13. Election de deux scrutateurs pour l'année 2018-2019.

14. Election de deux scrutateurs suppléants pour l'année 2018-2019.

15. Rapports des commissions.

15.1 Rapport relatif aux comptes 2017 de l'Association Sécurité Riviera (Préavis No 01/2018) (Rapp. : M. Pierre-Alain Besson, Président ad intérim).



15.2 Rapport relatif à la gestion 2017 de l'Association Sécurité Riviera (Préavis No 02/2018) (Rapp. : M. Pierre-Alain Besson, Président ad intérim).



16. Développement des motions, postulats, interpellations et réponses du Comité de direction.

17. Autres objets s'il y a lieu.

Le Président :


John Grandchamp

**A l'issue de la séance, le Président vous convie à partager
un apéritif pour marquer la fin de son mandat.**

Annexes :

- Convocation des groupes
- Procès-verbal No 01/2018
- Préavis No 03/2018
- Communications du Comité de direction No 03 et 04/2018
- 2 rapports de la Commission de gestion



CONSEIL INTERCOMMUNAL

Clarens, le 27 avril 2018

Séance du jeudi 7 juin 2018 à 19h30

**Salle du collège de Veytaux
Rue du They 1, 1820 Veytaux**

CONVOCATION DES GROUPES

Groupe de Vevey

**Lundi 4 juin 2018
19h00 – Salle du Jury
Rue du Simplon 38
1800 Vevey**

Groupe de Montreux

**Mardi 5 juin 2018
19h00 – Salle des commissions
Villa Mounsey
1820 Montreux**

Groupe de La Tour-de-Peilz

**Mardi 5 juin 2018
18h30 – Salle 3
Maison de Commune
1814 La Tour-de-Peilz
Attention à la clé !**

Groupe des Communes d'Amont

**Mercredi 6 juin 2018
20h00 – Salle du Conseil
Maison de Commune
Rue du Village 4
1802 Corseaux**

Copie : - M. John Grandchamp, Président du Conseil intercommunal
- M. Bernard Degex, Président, Mmes et MM. les membres du Comité de direction

CONSEIL INTERCOMMUNAL

Procès-verbal No 01/2018

Date : Jeudi 19 avril 2018 à 18h30

Lieu : Salle du Conseil communal de Vevey - Rue du Conseil 8 - Vevey

Présidence : M. John Grandchamp (Vevey)

Scrutateurs : MM. Francis Baud (Vevey) et Christian Grobéty (La Tour-de-Peilz)

Présent(e)s : 48 conseillères et conseillers

Excusé(e)s : 13 conseillères et conseillers

Absent(e) : 3 conseillères et conseillers

L'ordre du jour est le suivant :

1. Appel
2. Assermentations éventuelles
 - 2.1 Assermentation de Messieurs Dominique Vaucoret et Yvan Kraehenbühl (La Tour-de-Peilz), en remplacement de Messieurs Philippe Neyroud et José Espinosa, démissionnaires
 - 2.2 Assermentation de Messieurs Jacques Keller (Corsier) et Stéphane Cardinaux (Blonay), en remplacement de Messieurs André Goy (Corsier) et Alain Huys (Blonay), démissionnaires
 - 2.3 Assermentation de Madame Isabel Jerbia et Monsieur Nuno Manuel Dos Santos Domingos Aeby (Vevey), en remplacement de Madame Sandra Marques et Monsieur Vittorio Rizzello, démissionnaires
3. Election d'un membre de la Commission de gestion pour la fin de la législature 2016-2021, en remplacement de Monsieur André Goy (Corsier), démissionnaire
4. Election d'un-e scrutateur-trice suppléant-e en remplacement de Madame Sandra Marques (Vevey), démissionnaire
5. Adoption de l'ordre du jour
6. Approbation du procès-verbal No 04/2017 de la séance du 30 novembre 2017
7. Communications du Bureau
8. Correspondance
9. Dépôt de motions, postulats, interpellations et projets
10. Préavis du Comité de direction
 - 10.1 Préavis relatif aux comptes 2017 de l'Association Sécurité Riviera (No 01/2018)
 - 10.2 Préavis relatif au Rapport de gestion 2017 (No 02/2018)
11. Rapport du Comité de direction
 - 11.1 Réponse à l'interpellation de Monsieur Roger Urech intitulée « Information sur l'état des diverses salles de conseil des communes du secteur ASR » (No 01/2018)
12. Communications du Comité de direction
 - 12.1 Réponse à la question de Monsieur le Conseiller Werner Riesen (Vevey) lors de la séance du 28 septembre 2017 relative au taux d'absentéisme de 6,73% du corps de police en 2016 (No 01/2018)
 - 12.2 Réponse à la question de Monsieur le Conseiller Jacques Marmier (Corseaux) lors de la séance du Conseil intercommunal du 30.11.2017 concernant les panneaux indicateurs des

places disponibles des parkings installés à proximité de la signalisation lumineuse au carrefour Av. de Gilamont / Av. de Corsier, Vevey. (No 02/2018)

12.3 Présentation de la vision « ASR 2.0 »

13. Rapports des commissions

14. Développement des motions, postulats, interpellations et réponses du Comité de direction

15. Autres objets s'il y a lieu

M. le Président John Grandchamp (Vevey) ouvre la 1^{ère} séance de l'année 2018 – 3^{ème} séance de l'année politique 2017-2018 – en saluant toutes les personnes présentes ainsi que M. l'agent de la force publique.

1. APPEL

Ont fait excuser leur absence : Jacques Marmier (Corseaux) – Olivier Coeytaux (La Tour-de-Peilz) – Michel Culand (La Tour-de-Peilz) – Olivier Martin (La Tour-de-Peilz) – Olivier Blanc (Montreux) – Joseph Filippone (Montreux) – Carole Grangier (Montreux) – Antony Huys (Montreux) – Tal Luder (Montreux) – Bibiana Streicher (Montreux) – Lionel Girardin (Vevey) – Frédéric Vallotton (Vevey) – Philippe Andler (Vevey)

N'ont pas fait excuser leur absence : André Grivel (Blonay) – Philippe Mercier (Chardonne) – Olivier Bays (Corsier)

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer. Le Conseil intercommunal a été régulièrement convoqué. Les conseillères et conseillers ont reçu l'ordre du jour et les documents nécessaires au bon déroulement de la séance dans les délais réglementaires. Un exemplaire de la convocation a été adressé à M. le Préfet, qui n'a émis aucune objection.

2. ASSERMENTATIONS

2.1 Assermentation de Messieurs Dominique Vaucoret et Yvan Kraehenbühl (La Tour-de-Peilz), en remplacement de Messieurs Philippe Neyroud et José Espinosa, démissionnaires

2.2 Assermentation de Messieurs Jacques Keller (Corsier) et Stéphane Cardinaux (Blonay), en remplacement de Messieurs André Goy (Corsier) et Alain Huys (Blonay), démissionnaires

2.3 Assermentation de Madame Isabel Jerbia et Monsieur Nuno Manuel Dos Santos Domingos Aeby (Vevey), en remplacement de Madame Sandra Marques et Monsieur Vittorio Rizzello, démissionnaires

Mme Isabel Jerbia (Vevey) ne pouvant être présente ce soir, son assermentation est reportée à la séance du 7 juin 2018.

L'assemblée se lève.

M. le Président donne lecture du serment prescrit par la loi, puis MM. Dominique Vaucoret (La Tour-de-Peilz), Yvan Kraehenbühl (La Tour-de-Peilz), Jacques Keller (Corsier), Stéphane Cardinaux (Blonay) et Nuno Manuel Dos Santos Domingos Aeby (Vevey) prêtent serment.

M. le Président les félicite et leur souhaite la bienvenue au sein de l'Association Sécurité Riviera.

3. ELECTION D'UN MEMBRE DE LA COMMISSION DE GESTION POUR LA FIN DE LA LÉGISLATURE 2016-2021, EN REMPLACEMENT DE MONSIEUR ANDRÉ GOY (CORSIER), DÉMISSIONNAIRE

La candidature de M. Tiago Ribeiro (Corsier) est présentée. Il n'y a pas d'autre proposition.

Au vote, M. Tiago Ribeiro (Corsier) est nommé membre de la commission de gestion à l'unanimité.

4. ELECTION D'UN-E SCRUTATEUR-TRICE SUPPLÉANT-E EN REMPLACEMENT DE MADAME SANDRA MARQUES (VEVEY), DÉMISSIONNAIRE

Mme Isabel Jerbia (Vevey), candidate au poste de scrutatrice suppléante, ne pouvant être présente ce soir, son élection est reportée à la séance du 7 juin 2018.

5. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour n'appelle pas de commentaires. Au vote, il est adopté à l'unanimité tel que présenté.

6. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL NO 04/2017 DE LA SÉANCE DU 30 NOVEMBRE 2017

La parole n'est pas demandée. Au vote, le procès-verbal no 04/2017 de la séance du 30 novembre 2017 est adopté à la quasi-unanimité (une abstention), avec remerciements à son auteur.

7. COMMUNICATIONS DU BUREAU

Nous avons appris le décès de Mme Anne-Claude Pelet-Spahn. Si elle n'avait peut-être pas de lien direct avec l'ASR, son départ touche beaucoup de personnes présentes ce soir. L'assemblée se lève pour observer un instant de silence en sa mémoire.

8. CORRESPONDANCE

Nous avons reçu une avalanche de démissions depuis la dernière séance. Sans rentrer dans les détails, la plupart d'entre elles ont été présentées pour raisons professionnelles.

9. DEPOT DE MOTIONS, POSTULATS, INTERPELLATIONS ET PROJETS

Deux interpellations sont déposées et seront traitées au point 14 de l'ordre du jour :

- Interpellation de Mme Irina Gote (Montreux) intitulée « Exercice des droits politiques sur le domaine public »
- Interpellation de M. Alexandre Staeger (Montreux) intitulée « Un OVNI à la place du Marché de Vevey ? »

10. PRÉAVIS DU COMITÉ DE DIRECTION

10.1 Préavis relatif aux comptes 2017 de l'Association Sécurité Riviera (No 01/2018)

La parole n'étant pas demandée, cet objet est renvoyé à la commission de gestion pour étude et rapport.

10.2 Préavis relatif au Rapport de gestion 2017 (No 02/2018)

La parole n'étant pas demandée, cet objet est renvoyé à la commission de gestion pour étude et rapport.

11. RAPPORT DU COMITÉ DE DIRECTION

11.1 Réponse à l'interpellation de Monsieur Roger Urech intitulée « Information sur l'état des diverses salles de conseil des communes du secteur ASR » (No 01/2018)

M. Roger Urech (La Tour-de-Peilz) prend acte de la réponse du Comité de direction concernant l'irrecevabilité de son interpellation. Dire qu'il est déçu de la réponse ne surprendra personne. Ses questions n'avaient pas pour objectif de démontrer que plusieurs salles ne correspondent pas à la règle-

mentation en vigueur et de mettre les communes concernées au pilori. Le but était de laisser le choix au Conseil intercommunal de définir un lieu pour ses séances en toute connaissance des caractéristiques de chaque salle. Si plusieurs communes ont répondu en se retranchant derrière la police du feu, il en déduit que ces communes disposent de salles avec des lacunes sécuritaires qu'elles ne veulent pas rendre publiques. Même si c'est regrettable, c'est leur choix. Ces prochains mois, il se retrouvera certainement dans le public lors des divers conseils communaux, non pas qu'il soit subitement très intéressé par leurs délibérations, mais pour constater personnellement la fonctionnalité, la facilité d'accès et la correspondance aux normes sécuritaires de ces divers lieux. S'il trouve une salle totalement conforme et accessible, il ne manquera pas de le signaler, et s'il n'y a que des salles avec défauts, alors il proposera de quitter la salle de Vevey, qui ne correspond pas aux normes, et de revenir à La Tour-de-Peilz, commune siège de l'ASR, dont la salle a été mise au plus près possible des normes eu égard aux restrictions imposées par la protection des monuments. Affaire à suivre...

M. le Président invite l'intéressé à la séance du Conseil communal de Veytaux, qui se tiendra lundi prochain 30 avril à 20 heures. Il en profite pour annoncer que la prochaine séance du Conseil intercommunal du 7 juin aura lieu à la salle de gymnastique de Veytaux, qui bénéficie de trois sorties de secours et de tout l'équipement nécessaire.

M. Alain Imhof (Montreux) indique que la commune de Montreux serait très heureuse de recevoir elle aussi le Conseil intercommunal lors d'une prochaine séance dans sa salle du Conseil communal qui a été rénovée, modernisée et mise aux normes.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close. Cette interpellation est considérée comme réglée.

12. COMMUNICATIONS DU COMITÉ DE DIRECTION

12.1 Réponse à la question de Monsieur le Conseiller Werner Riesen (Vevey) lors de la séance du 28 septembre 2017 relative au taux d'absentéisme de 6,73% du corps de police en 2016 (No 01/2018)

M. Werner Riesen (Vevey) remercie le Comité de direction pour les réponses apportées à sa question relative au taux d'absentéisme enregistré au sein de l'ASR. Il se dit satisfait d'apprendre le faible absentéisme lié aux accidents professionnels, qui laisse présumer de la bonne formation de notre personnel et de l'efficacité de la prévention professionnelle. On constate aussi que l'absentéisme au sein des services administratifs reste dans les normes. Par contre, les deux dernières années dans les services d'ambulances et de police maintiennent un taux d'absence relativement élevé par rapport à la moyenne suisse, en particulier pour les maladies de plus de 60 jours. Sans rentrer dans le secret médical, il regrette de ne pas avoir reçu davantage d'éléments de réponses permettant de justifier ces longues absences. Il est difficile de croire que ces pathologies soient le simple fait de conditions météorologiques ou d'échanges intempestifs de virus à l'intérieur des voitures de patrouille. Il ne se dit pas du tout convaincu de la nécessité d'affecter environ fr. 100'000.-- dans une démarche de prévention des maladies contractées en dehors du travail. La responsabilité individuelle de chacun et le bon sens devraient être largement suffisants pour parer à ce genre de contaminations. Du reste, à Vevey, il n'y a pas de résultat probant quant à l'efficacité des consultants en absentéisme. Il serait plutôt intéressant d'explorer la piste d'une amélioration du tableau d'engagement du personnel, pour favoriser les comportements respectueux de la santé des collaborateurs, soumis à du stress et à des horaires irréguliers. Il apprécierait de pouvoir bénéficier de renseignements supplémentaires sur ces nouvelles interrogations.

M. Bernard Degex (Blonay) indique que la présentation de la vision « ASR 2.0 » sera l'occasion de revenir sur les réflexions qui sont menées en matière de politique des ressources humaines. A noter que des discussions ont eu lieu notamment avec la Conférence des syndicats pour avoir une vision sécuritaire commune sur la Riviera, respectivement pour pouvoir appliquer une politique RH en relation avec cette vision sécuritaire.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

12.2 Réponse à la question de Monsieur le Conseiller Jacques Marmier (Corseaux) lors de la séance du Conseil intercommunal du 30.11.2017 concernant les panneaux indicateurs des places disponibles des parkings installés à proximité de la signalisation lumineuse au carrefour Av. de Gilamont / Av. de Corsier, Vevey. (No 02/2018)

M. Jacques Marmier (Corseaux), absent ce soir, a transmis au Président sa position concernant la réponse du Comité de direction : « Avec mes remerciements de l'attention portée à ma question et de la réponse du Comité de Direction, il ne me reste plus qu'à espérer qu'aucun accident ne surviendra à cause d'une confusion de signalisation. »

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

12.3 Présentation de la vision « ASR 2.0 »

M. Frédéric Pilloud, directeur général, présente de manière large et détaillée la vision « ASR 2.0 », placée sous le slogan « L'humain au cœur de notre action ». Cette présentation est jointe en annexe au procès-verbal. Chaque conseiller présent reçoit un organigramme et la planification des travaux en cours. Une discussion générale a lieu suite à cette présentation. Le Comité de direction ne manquera évidemment pas de partager au fur et à mesure avec le Conseil intercommunal un certain nombre d'éléments et d'indicateurs qu'il jugera intéressants.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

13. RAPPORTS DES COMMISSIONS

Néant.

14. DEVELOPPEMENT DES MOTIONS, POSTULATS, INTERPELLATIONS ET REPONSES DU COMITE DE DIRECTION

14.1. Interpellation de Mme Irina Gote (Montreux) intitulée « Exercice des droits politiques sur le domaine public »

Mme Irina Gote (Montreux) donne lecture de cette interpellation, qui est soutenue réglementairement et dont le texte est le suivant :

« En date du 2 mars dernier, le Parti Socialiste Section Montreux/Veytaux a envoyé une demande d'installation de stands sur le domaine public, afin de récolter des signatures pour les 2 initiatives fédérales que le parti a lancé qui sont : « Pour un Parlement indépendant des caisses-maladies » et « Assurance-maladie. Pour une liberté d'organisation des cantons ».

En date du 7 mars, il nous a été répondu par la police du commerce, je cite : « Quant à l'emplacement situé à la place de la Paix, nous vous prions de bien vouloir vous installer à l'endroit signalé en rouge sur le plan et la photo annexée. Vous voudrez bien ne pas empiéter sur les entrées des commerces avoisinants et rester auprès de votre stand et ne pas suivre les clients en direction des portes d'entrée des commerces. Les dimensions du stand ne pourront pas dépasser 4m2 (2mx2m). Par ailleurs, nous vous rappelons que les passants ne devront pas être gênés dans leur progression ni être importunés outre mesure. Le non-respect de la condition imposée conduira à la suppression de ladite autorisation, voire au retrait immédiat du stand en cas de plaintes fondées et constatées. »

Cette réponse est pour le moins surprenante, car s'il va de soi que l'on ne va pas empiéter sur les entrées des commerces, la dimension du stand de 4m2 est tout à fait contestable et c'est un élément de réponse nouveau, car jusqu'à présent, il n'a jamais été fait état de telles mesures.

Par ailleurs l'exercice des droits politiques est un droit qui découle de la Loi sur l'exercice des droits politiques du canton de Vaud : LEDP de 1989.

L'article 2 du chapitre 1 dit je cite :

Chapitre I Droit de vote

Art. 2 Objet - égalité 4 1 Au sens de la présente loi :

- a. le droit de vote comprend le droit de prendre part aux élections et votations populaires ainsi que de signer les demandes d'initiative et de référendum ;

Dès lors, organiser un stand de récolte de signatures pour une initiative fédérale ne fait que permettre aux citoyennes et citoyens d'exercer leurs droits de vote tel que stipulé à l'article précité.

Par conséquent, la Police du commerce devrait faire une distinction entre les personnes qui font de la publicité sur le domaine public pour telle ou telle entité et les partis politiques qui ne font qu'informer les citoyennes et citoyens des sujets politiques, afin qu'ils puissent exercer leurs droits.

Afin de clarifier ce qui a été répondu par la police du commerce, je pose donc les questions suivantes :

1. Sur quel règlement se base-t-on afin d'octroyer des stands pour les partis politiques de telle ou telle dimension ? Plus précisément, quel article de loi oblige les partis à n'avoir des stands que de 4m2, tel que demandé par la Police du commerce ?
2. Quels sont les articles de loi qui régissent la récolte de signatures pour des initiatives ou des référendums sur le domaine public et quelle est leur teneur, afin de savoir quelles sont les obligations qui en découlent pour les partis politiques ?

En vous remerciant par avance pour les réponses apportées. »

La parole n'étant pas demandée, le Conseil intercommunal recevra une réponse écrite du Comité de direction au sujet de cette interpellation.

14.2. Interpellation de M. Alexandre Staeger (Montreux) intitulée « Un OVNI à la place du Marché de Vevey ? »

M. Alexandre Staeger (Montreux) donne lecture de cette interpellation, qui est soutenue réglementairement et dont le texte est le suivant :

« Le samedi 18 novembre 2017, un drone a été utilisé à la place du Marché à Vevey dans le cadre d'une démarche citoyenne – il s'agissait, semble-t-il, d'une récolte de signatures. Or la législation fédérale en matière de vol de drone est très stricte, au regard du danger que peuvent représenter ces appareils.

Selon le droit fédéral¹, il est interdit d'utiliser des drones d'un poids compris entre 500 g et 30 kg à moins de 100 mètres de rassemblements de personnes en plein air – la pratique de l'OFAC considère qu'il s'agit d'un rassemblement de personnes à partir de 24 personnes.

En l'espèce, il appert qu'un drone de 736 grammes a été utilisé au-dessus de la place du Marché, soit en plein air et à moins de 100 mètres des personnes qui se trouvaient sur ladite place et qui étaient assurément plus nombreuses que 24.

Le droit fédéral² prévoit que des exceptions à la règle susmentionnée peuvent être autorisées par l'OFAC, moyennant l'assortiment de conditions censées garantir notamment la sécurité des tiers au sol.

Se pose évidemment la question de savoir si le pilote du drone bénéficiait d'un régime d'exception autorisé par l'OFAC, mais cette question ne relève a priori pas de la compétence de l'ASR.

Notre association peut cela dit être concernée dans le cadre de l'autorisation d'une manifestation où il est d'emblée prévu d'utiliser un drone. En effet, les autorisations d'utiliser le domaine public sont délivrées par l'ASR sur préavis de la commune concernée. L'ASR peut également être concernée directement lorsqu'elle utilise elle-même des drones pour ses propres missions ou manifestations. On se rappelle par exemple que le rapport de législature de l'ASR du 13 septembre 2014 a été survolé par un drone³.

Mes questions sont les suivantes :

1. L'ASR a-t-elle eu connaissance du fait qu'un drone serait utilisé lors de la manifestation du samedi 18 novembre 2017 ?
2. Le cas échéant, l'ASR s'est-elle prononcée sur l'autorisation de ce vol ?
3. Le cas échéant, l'ASR s'est-elle enquis de savoir dans quelle mesure ce vol aurait bénéficié d'un régime d'exemption de la part de l'OFAC ?
4. En cas d'accident, l'ASR aurait-elle pu être tenue pour responsable en raison de l'autorisation de la manifestation ?
5. De manière générale, dans le cadre des autorisations d'utiliser le domaine public, l'ASR s'enquière-t-elle de l'éventuelle utilisation d'un drone et de l'obtention, par l'organisateur de la manifestation ou par le pilote, des autorisations éventuellement nécessaires ?
6. L'ASR utilise-t-elle des drones elle-même ou par l'intermédiaire de son personnel ?
7. Si oui, à quelles conditions ?

Je remercie d'avance le Comité de direction de ses réponses écrites. »

¹ Art. 17 al. 2 let. c de l'Ordonnance du DETEC du 24 novembre 1994 sur les aéronefs de catégories spéciales.

² Art. 18 al. 1 let. b de l'ordonnance précitée.

³ Cf. par exemple photo aérienne en p. 7 du Rapport de gestion 2017.

M. Christophe Ming (Vevey) aimerait connaître le nom de la manifestation dont il est question.

M. le Président indique que l'interpellation fait simplement état d'une récolte de signatures.

M. Alexandre Staeger (Montreux) n'a pas le nom de cette manifestation, mais il ne voit pas du tout ce que cela change à la question. Est-ce que si la manifestation avait eu un nom particulier cela aurait changé quelque chose à l'utilisation du drone ?

M. Christophe Ming (Vevey) estime que ce manque d'information montre le sérieux de cette interpellation et de qui elle émane en réalité. Le Conseil intercommunal est-il là pour faire de la délation, auquel cas chaque conseiller pourrait s'asseoir sur n'importe quelle terrasse, noter tout ce qui se passe et commencer à faire de telles interpellations ?

M. Alexandre Staeger (Montreux) pense que l'intéressé a le droit de ne pas être d'accord avec cette interpellation. Il n'empêche qu'il a respecté la forme nécessaire pour cette interpellation et rappelle que l'interpellation doit porter sur un fait de l'administration. Il lui semble que c'est le cas en l'espèce. Donc, soit M. Christophe Ming conteste juridiquement cette interpellation, soit il respecte à tout le moins l'interpellateur et son travail.

M. le Président décide de clore cette discussion. Le Conseil intercommunal recevra une réponse écrite du Comité de direction au sujet de cette interpellation.

15. AUTRES OBJETS S'IL Y A LIEU

Néant.

L'ordre du jour étant épuisé et la parole plus demandée, M. le Président John Grandchamp (Veytaux) lève la séance à 20h10.

CONSEIL INTERCOMMUNAL DE L'ASSOCIATION DE COMMUNES SÉCURITÉ RIVIERA

Le Président :
John **GRANDCHAMP**

La Secrétaire :
Carole **DIND**

Annexe : Présentation « ASR 2.0 »



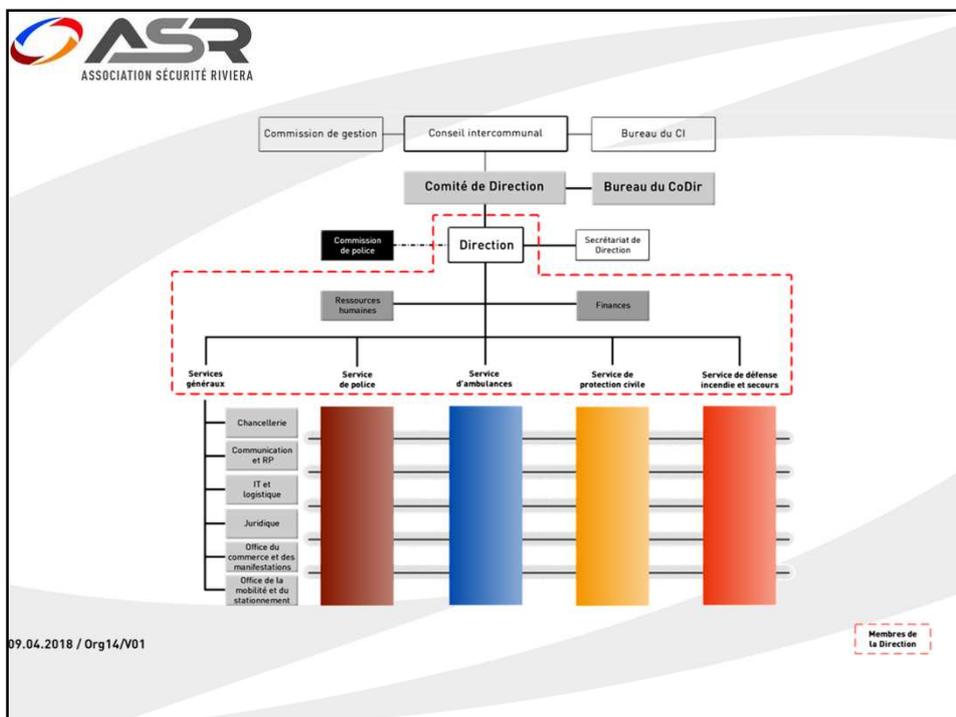
Plan

1. Introduction et bio express
2. Organigramme et « Vision ASR 2.0 »
3. Enquête de satisfaction
4. Actions entreprises
5. Buts 2018
6. Conclusion

« Là où il y a une volonté, il y a un chemin »
Sir Edward Whymper

1. Bio express

- Etat civil
 - Marié, 2 enfants
- Formations
 - CFC Electronicien en audio et vidéo
 - Coursus policier jusqu'au niveau d'officier supérieur
 - Brevet fédéral de formateur d'adultes
 - Diplôme exécutif en action publique
- Centre d'intérêts
 - Domaine des secours
 - Vie associative, musique et sports

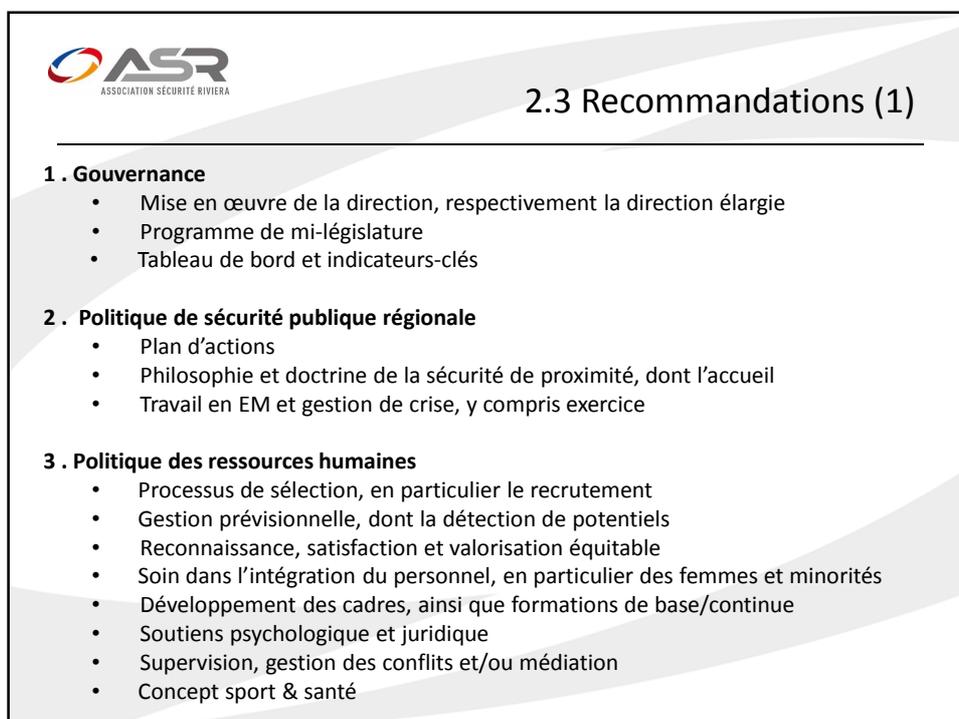
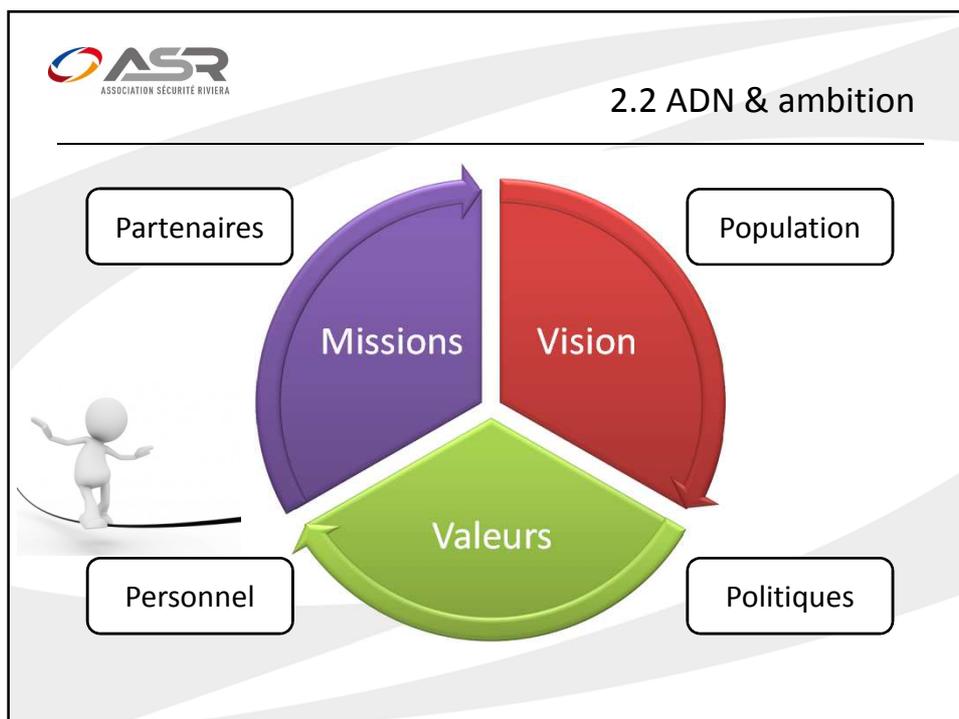


2. «Vision ASR 2.0» - enjeux

- Subsidiarité et en complémentarité des tâches régaliennes = sécurité de proximité
- Satisfaction des personnels, professionnels, volontaires et astreints
- Orientation «service au public» et approche en résolution de problèmes
- Maintien de l'équilibre entre qualité des prestations et maîtrise des coûts
- Co-construction, respectivement co-production de sécurité (réseau partenarial)

2.1 Objectifs généraux

- Faire un état de situation en partageant les premières observations
- Mettre en œuvre les premières réflexions, puis définir les priorités d'actions
- Développer une propre culture
 - Organisation apprenante et formatrice
 - Leadership et management bienveillants
- Améliorer la communication interne/externe
- Renforcer l'interopérabilité et les synergies (primo-intervenants)



2.3 Recommandations (2)

4 . Dé-centralisation

- Réflexion de fond (fenêtre d'opportunité)
- Localisation des infrastructures
- Points d'accueil au public

5 . Finances

- Planification financière
- Négociations avec les partenaires (services et partenaires cantonaux)

6 . Communication

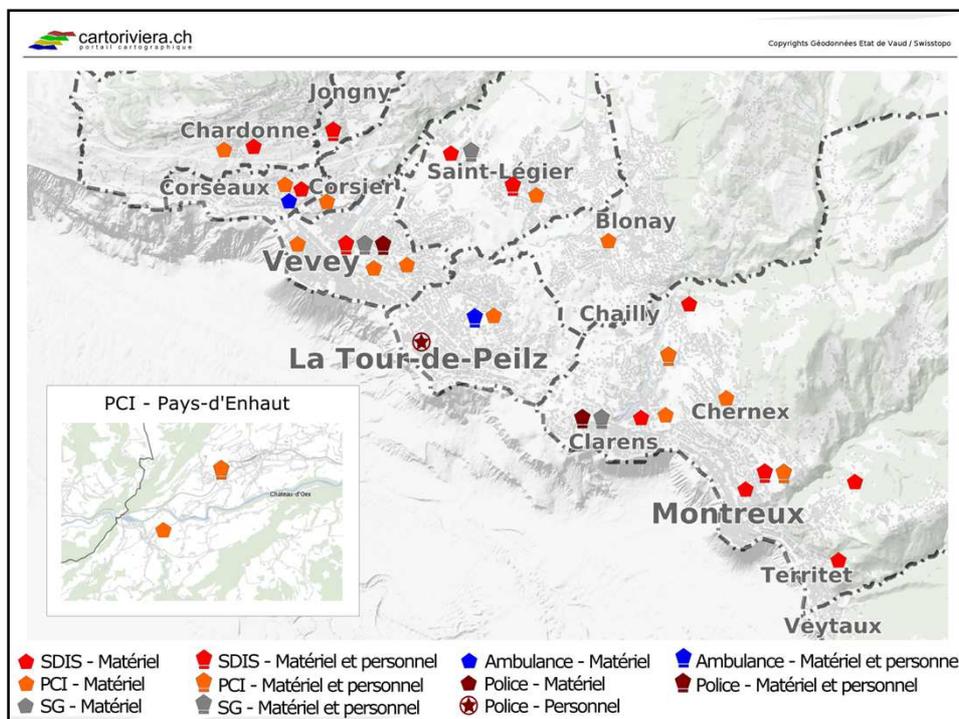
- Interne et externe
- Identité
- Visibilité, site internet, guichet virtuel et réseaux sociaux

7 . Réseaux

- Politique et professionnel

8 . Héritage

- Fête des Vignerons 2019



3. Enquête de satisfaction

Méthodologie d'intervention

- Entretiens essentiellement focalisés sur les sentiments et dans la mesure du possible sur des faits en respectant la confidentialité

Climat de travail

- Éléments appréciés
 - Confiance quant au futur
 - Missions de l'ASR
 - Confiance faite par l'encadrement et le monde politique
 - Autonomie dans le cadre de l'activité
 - Passion et intérêt pour l'activité exercée



3.1 Axes de développement (1)

Organisation

- Améliorer la structure et l'encadrement dans certaines entités
- Définir les processus RH
- Analyser la répartition des tâches
- Mener une réflexion sur les processus de travail
- Intégrer le personnel dans les groupes de travail

Management

- Développer une culture plus moderne de la conduite d'équipe
- Clarifier les comportements professionnels et interpersonnels attendus
- Être plus attentifs lors des futurs recrutements aux compétences managériales
- Se positionner plus clairement face aux personnes manquant d'exemplarité
- Développer la formation au niveau de l'encadrement



3.1 Axes de développement (2)

Communication

- Planifier des séances régulières
- Développer la communication sur l'aspect organisationnel
- Accentuer la visibilité des actions de l'ASR, à l'extérieur
- Communiquer d'avantage les informations entre les diverses entités

Gestion des ressources humaines

- Développer une réelle politique RH
- Veiller à l'égalité de traitement
- Repenser le processus d'aide à la décision
- Exploiter d'avantage le potentiel présent au sein de l'ASR
- Redéfinir les pistes de carrière, plus particulièrement pour les seniors
- Améliorer le processus d'évaluation annuelle
- Envisager le recours à un-e médiateur-trice neutre en cas de conflit



3.1 Axes de développement (3)

Outils de travail

- Analyser la pertinence de locaux plus adéquats ou du moins leur rénovation
- Rendre les locaux plus accueillants dans certaines entités
- Repenser l'achat de matériel en sollicitant d'avantage le personnel et en tenant compte de la réalité du terrain

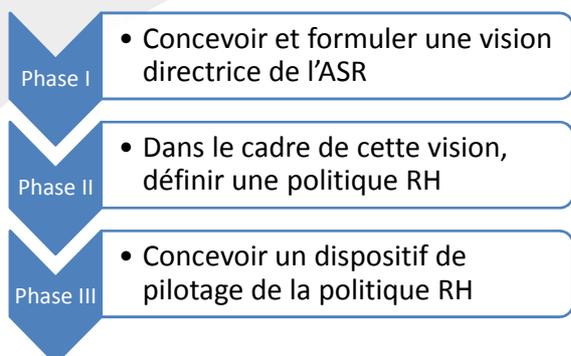
Pour une analyse plus fine, il y a lieu de prendre en compte les remarques formulées dans les différents entretiens de collaboration.

4. Actions entreprises

- Implication de la DPSR
- Communication plus régulière
- Enquête de satisfaction sur le climat de travail
- Mandat «Crise.ch» et directive permanente sur les risques psychosociaux «mobbing et harcèlement»
- Mandat «IDHEAP» - Politique RH
- Mandat «Team Consult» - Organisation de la DIS
- Concepts pour les seniors et la mobilité douce
- Mise sur pied d'un état-major de planification pour la Fête des Vignerons



4.1 Politique RH



4.2 Directive permanente

La directive décrit:

- les comportements problématiques et inacceptables
- la responsabilité de l'employeur, des supérieurs hiérarchiques et des travailleurs en matière de protection de l'intégrité
- la marche à suivre en cas de problèmes
- les bases juridiques de la protection de l'intégrité personnelle



PROCEDURE INFORMELLE ET CONFIDENTIELLE

« CRISE.CH »

Téléphone: +41 21 601 58 09
Courriel:permanence@crise.ch

5. Buts 2018

« **PROS** »... *Proximité, respect des différences, ouverture et solidarité*

- Mener les réflexions liées aux différents mandats, en favorisant, dans la mesure du possible, des processus participatifs
- Définir la philosophie et la doctrine de la sécurité de proximité au sein de l'ASR
- Renforcer la présence policière dans les communes péri-urbaines en améliorant la visibilité
- Anticiper les contraintes liées à la Fête des Vignerons 2019 en favorisant la récupération du personnel, soit :
 - Planification des vacances 2018-2019
 - Reprise des heures optionnelles et supplémentaires (modalités à définir)

“Face au monde qui change, il vaut mieux penser le changement que changer le pansement.”

Francis Blanche, humoriste français



**Merci pour votre précieuse
collaboration et votre attention !**



- **Ethique et gouvernance publique - Principes, enjeux et défis**, sous la direction de Yves Boisvert, Editions Liber
- **Analyse et pilotage des politiques publiques**, Peter Knoepfel, Corinne Larrue, Frédéric Varone, Editions Verlag Rüegger
- **Traité de sécurité intérieure**, sous la direction de Maurice Cusson, Benoît Dupont, Frédéric Lemieux, Editions Presses polytechniques et universitaires romandes
- **Gérer les Ressources humaines**, Yves Emery, François Gonin, Editions Presses polytechniques et universitaires romandes
- **L'entreprise à l'écoute, Apprendre le management post-industriel**, Michel Crozier, Editions Essais



CONSEIL INTERCOMMUNAL

PRÉAVIS No 03/2018
du Comité de direction
AU CONSEIL INTERCOMMUNAL SÉCURITÉ RIVIERA

Budget de l'Association Sécurité Riviera
- Année 2019 -

Séance de commission : mardis 10 juillet et 14 août 2018 à 19h.00, en la salle du Comité de direction, rue du Lac 118, Clarens

TABLE DES MATIERES

1.	Préambule	3
2.	Principes généraux	4
3.	Projet de budget 2019	5
4.	Charges et revenus	6
5.	Effectif	7
6.	Conclusions	8

Documents annexés :

- Budget 2019 avec remarques et compléments intégrant
- Charges et revenus par nature
- Charges et revenus par cellule
- Répartition par commune

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

1. Préambule

Le budget de l'Association Sécurité Riviera pour l'année 2019 devrait être adopté par le Conseil intercommunal dans sa séance du 20 septembre 2018.

En vertu des dispositions de la Loi du 28 février 1956 sur les communes, le Comité de direction a l'honneur de soumettre à votre approbation le projet de budget pour l'année 2019.

Celui-ci est établi conformément au Règlement du 14 décembre 1979 sur la comptabilité des communes, ainsi qu'aux directives et plan comptable du Département de l'intérieur, Services des communes et du logement.

Notons que les éléments particuliers suivants influencent les données du budget 2019 :

- **Evolution de l'effectif** : aucun engagement de personnel supplémentaire n'est prévu dans le budget 2019. En lieu et place des sept aspirants engagés durant ces dernières années, seuls trois aspirants de police seront formés et débiteront l'école de police au mois d'avril 2019.

Politique des Ressources Humaines et potentielle revalorisation des salaires de Police Riviera : dans l'attente de la nouvelle politique RH qui pourrait prendre effet en 2020, une mesure transitoire pourrait être mise en place afin de pallier aux demandes salariales du personnel de Police Riviera. L'enveloppe totale portée au budget s'élève à CHF 540'000.- charges sociales incluses et est estimée selon un taux lié aux différentes fonctions.

- **Mise en fonction du SAE (système d'aide à l'engagement)** : déjà prévus dans le cadre du budget 2016, les éléments financiers liés à cette installation ont été reportés dans les budgets 2017 et 2018. Le coût de la maintenance du système pour l'année 2019 s'élève à CHF 87'000.-.
- **Etude concernant les bâtiments** : un montant s'élevant à CHF 100'000.- est porté au budget 2019, éventuel crédit d'étude pour la recherche de solutions relatives aux futurs locaux de l'association.
- **Fête des Vignerons 2019** : les coûts en matériel, en l'état de l'élaboration des différents concepts de sécurité et de mobilité se montent à CHF 1'240'000.-. Ces dépenses sont balancées dans le budget par des recettes équivalentes. Le manque à gagner des parcomètres et des amendes de la Grande-Place à Vevey est évalué à CHF 1'905'000.- et porté au crédit du budget 2019.

2. Principes généraux

En fonction de l'article 35, al. 3 des Statuts de l'Association de communes Sécurité Riviera, le budget est approuvé par le Conseil intercommunal avant le 30 septembre. Le budget 2019 respecte les principes généraux développés dans le cadre du préavis adopté en 2006 par les dix Conseils communaux. La répartition des charges et des recettes par cellule et entre les communes est appliquée conformément à l'article 34 des Statuts. Les charges relatives aux **tâches principales** (Autorités - Direction - Chancellerie - Amendes d'ordre - Ambulance Riviera - Uti - Prévention - Police Riviera - Police du commerce) sont réparties entre toutes les communes partenaires, au prorata de la population pondérée. La population pondérée est égale au nombre d'habitants de la commune multiplié par un coefficient de pondération défini selon l'échelle suivante :

Commune :	jusqu'à 1'000 habitants	coefficient 2
	1'001 à 3'500 habitants	coefficient 3
	3'501 à 6'000 habitants	coefficient 4
	6'001 à 12'000 habitants	coefficient 5
	plus de 12'000 habitants	coefficient 6

Il est également utile de rappeler que la charge résiduelle de la Signalisation (609) est répartie au prorata du nombre d'habitants des communes de La Tour-de-Peilz, Montreux et Vevey. Quant aux Offices du Stationnement, qui présentent tous un exercice bénéficiaire, les recettes profitent aux communes respectives, qui assument directement les charges en matière d'investissements matériels, notamment en ce qui concerne les parcomètres. Une particularité est encore à signaler à la Commune de Vevey, puisque l'Office du Stationnement est en charge de la gestion du parking du Panorama, permettant une recette nette pour l'Office du Stationnement de Vevey de CHF 4'589'360.- sur le budget 2019, expliquant du même coup, au moment de la répartition, un résidu de charges relativement peu important pour cette commune à coefficient 6, particulièrement lors de la lecture rapide du coût par habitant.

Les charges relatives au **SDIS Riviera** (comptes 650) et à la **Protection civile** (comptes 66) sont réparties au prorata du nombre d'habitants. S'agissant de cette dernière, cette participation s'étend, selon le même principe, aux communes de Château-d'Oex, de Rossinière et de Rougemont, conformément au contrat de droit administratif entré en vigueur au 1^{er} janvier 2016.

3. Projet de budget 2019

La prévision budgétaire 2019 correspond au tableau ci-dessous (population au 31.12.2017) :

Commune	Population au 31.12.2017*	Montants	CHF/hab	CHF/hab
			budget	budget
			2019	2018
Blonay	6'183	1'742'769.02	281.86	295.91
Chardonne	2'921	554'532.72	189.84	199.65
Corseaux	2'289	434'551.66	189.84	199.65
Corsier	3'396	644'708.36	189.84	199.65
Jongny	1'549	294'067.50	189.84	199.65
Montreux	26'653	7'327'691.02	274.93	281.11
St-Légier	5'167	1'218'657.83	235.85	247.78
La Tour-de-Peilz	11'779	3'161'872.54	268.43	286.54
Vevey	19'829	2'330'086.11	117.51	118.67
Veytaux	870	125'134.59	143.83	151.51
Pays-d'Enhaut				
Château-d'Oex	3'433	76'857.99	22.39	22.97
Rossinière	545	12'201.46	22.39	22.97
Rougemont	882	19'746.21	22.39	22.97

* Selon la nouvelle définition du canton de Vaud intégrant les fonctionnaires d'organisations internationales et la population du domaine de l'asile résidant en Suisse depuis au moins un an.

Le budget 2019 laisse apparaître les résultats suivants :

	Budget 2019 comptes 600 à 608	Budget 2019 comptes 600 à 610.03	Budget 2019 comptes 600 à 66
Charges brutes	28'949'277.00	36'504'338.00	43'389'743.00
Revenus	9'572'362.00	22'868'153.00	25'466'866.00
Charges à répartir	19'376'915.00	13'636'185.00	17'922'877.00

	Budget 2018 comptes 600 à 608	Budget 2018 comptes 600 à 610.03	Budget 2018 comptes 600 à 66
Charges brutes	29'314'987.00	37'108'806.00	43'246'479.25
Revenus	9'239'400.00	23'222'540.00	24'840'972.00
Charges à répartir	20'075'587.00	13'886'266.00	18'405'507.25

4. Charges et revenus

La charge nette évaluée au budget 2019 pour la répartition concernant l'ensemble des dix communes de Sécurité Riviera et en relation avec les cellules Autorités, Direction, Chancellerie, Amendes d'ordre, Ambulance Riviera, Utli, Prévention, Corps de police et Police du commerce (600 à 608) représente une charge globale à répartir de CHF 19'396'915.00

La charge nette comprenant l'ensemble des cellules, soit les précédentes citées + Signalisation et Stationnement des communes de Montreux, Vevey et La Tour-de-Peilz (600 à 610.03), s'élève à CHF 13'656'185.-.

La charge nette pour l'ensemble des cellules, y compris le SDIS et la Protection civile, s'élève à CHF 17'942'877.-.

Les charges et revenus par nature se décomposent selon le tableau ci-dessous :

Charges

Chapitre	Libellé	Budget 2019
30	Autorités et personnel	32'908'285.00
31	Biens, services, marchandises	6'623'986.00
32	Intérêts passifs	15'200.00
33	Amortissements	514'600.00
35	Charges cant. et intercom.	712'381.00
36	Aides, subventions	13'500.00
39	Imputations internes	2'621'791.00

Revenus

Chapitre	Libellé	Budget 2019
42	Revenus du patrimoine	7'880'500.00
43	Taxes, émoluments, produits des ventes	12'177'820.00
45	Participations et remboursements de collectivités publiques	2'786'755.00
49	Imputations internes	2'621'791.00

A l'analyse des charges par nature, l'augmentation relevée au chapitre 30 *Autorités et personnel* relève de l'évolution salariale globale induite par la progression salariale statutaire et l'enveloppe budgétaire concernant Police Riviera présentée dans le préambule.

Le montant alloué à la Fête des Vignerons augmente le budget des dépenses pour un montant de CHF 1'240'570.- et les recettes pour un montant de CHF 3'316'220.- comprenant le manque à gagner des parcomètres et des amendes pour la ville de Vevey.

Le montant prévisionnel des recettes résultant des amendes d'ordre s'élève CHF 1'900'000.-, soit une diminution de CHF 300'000.- en comparaison avec le budget 2018.

5. Effectif

Le tableau ci-après récapitule l'effectif complet de l'Association Sécurité Riviera :

EPT PAR CELLULE						
CELLULES	EPT budget 2016	EPT budget 2017	EPT budget 2018	EPT supplémentaires budget 2019	TOTAL EPT BUDGET 2019	
Direction	601	7.5	7.7	8.7	0	8.7
Chancellerie	602	4.5	4.5	4.5	0	4.5
Police Riviera	603	108.7	108.7	109	0	109
Police Riviera - aspirants	603	7	7	7	-4	3
Prévention	604	5	5	5	0	5
Ambulance Riviera	605	28	28	28	0	28
UTLI	606	7	7.5	6.2	0	6.2
Amendes d'ordre	607	5.1	5.1	5.8	0	5.8
Police du commerce	608	6.4	6.4	6.4	0	6.4
Signalisation	609	8	8	8	0	8
Offices du stationnement	610	22.5	22.5	23.1	-0.4	22.7
SDIS Riviera	650	8	9	9	0	9
Protection Civile Riviera	660	7.5	7.5	7.5	0	7.5
		225.2	226.9	228.2	-4.4	223.8
Total Budget 2016 à 2018		225.2	226.9	228.2	-4.4	223.8
Total Budget 2019				223.8		
Diminution EPT en 2019 :				-4.4		

6. Conclusions

Il est rappelé pour mémoire que la participation des communes (compte 601.4356.01) est maintenue artificiellement à 0 lors de l'élaboration du budget, pour permettre de distinguer clairement les charges et les recettes de l'ASR à la lecture des éléments budgétaires et d'identifier ainsi l'excédent de charges à répartir sur l'ensemble des communes, selon les clés définies dans les Statuts.

Les principes mis en place depuis la création de l'ASR ont été appliqués à l'élaboration de ce nouveau budget. Le Comité de direction est toujours sensible au fait que la démarche est délicate, puisqu'elle s'effectue, pour les services, huit mois avant le début de l'année comptable concernée. Néanmoins, cette contrainte a pour avantage d'inciter chacun à poser clairement ses objectifs pour anticiper les besoins financiers nécessaires à leur réalisation.

Dans le domaine des Ressources Humaines, les projections sont conformes aux effectifs admis et au personnel en fonction. Elles prennent en considération la progression salariale liée au principe Gesper et n'ont, dans ce projet de budget 2019, tenu compte d'aucune majoration de l'échelle salariale, l'indice des prix à la consommation ne démontrant, à ce jour, aucune perspective de progression susceptible d'engendrer une majoration de l'échelle.

Lors de l'élaboration de ce budget qui intègre des coûts liés à la Fête des Vignerons 2019, il sied de préciser que l'exercice est rendu particulièrement complexe, car les concepts de la sécurité et de la mobilité n'ont pas encore été formellement validés. De plus, les modalités de facturation devront encore faire l'objet de négociations politiques qui seront formalisées par les biais de conventions spécifiques.

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Le Conseil intercommunal Sécurité Riviera

Vu le préavis No 03/2018 du Comité de direction du 08 juin 2017 sur le projet de Budget 2019 de l'Association Sécurité Riviera,

Vu le rapport de la Commission de gestion chargée d'étudier le projet,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

décide

- d'approuver le budget de fonctionnement pour l'année 2019 qui présente les résultats suivants :

Total des charges brutes pour les comptes 600 à 66	CHF 43'409'743.00
Total des revenus pour les comptes 600 à 66	CHF 25'466'866.00
Soit une charge nette à répartir pour les comptes 600 à 66	CHF 17'942'877.00

Ainsi adopté le 03 mai 2018

AU NOM DU COMITÉ DE DIRECTION
Le Président :  Le Secrétaire : 

Bernard Degex Frédéric Pilloud

Annexes mentionnées en p. 2

Membres délégués : le Comité de direction

BUDGET 2019 - TABLE DES MATIÈRES

	Page
Autorités	1
Direction	2-3
Chancellerie	4-5
Police Riviera	6-8
Cellule de Prévention	9-10
Ambulance Riviera	11-13
ULTI	14-15
Amendes d'ordre	16-17
Police du commerce	18-20
Signalisation	21-22
Offices de stationnement	23
Stat-Montreux	24-25
Stat- Vevey	26-27
Stat - La Tour-De-Peilz	28-29
SDIS	30-32
Protection civile / personnel	33
Protection civile / office	34
Protection civile / instruction	35
Protection civile / ouvrages PCI	36
Matériel et véhicules	37
Budget 2019 - charges par nature	38
Budget 2019 - revenus par nature	39
Charges et revenus 2019 par cellules	40
Répartition 2019 par commune	41

ASSOCIATION SECURITE RIVIERA

BUDGET 2019

	Budget 2019		Budget 2018		Comptes 2017		commentaires - justifications	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus		
6	SECURITE RIVIERA	43'409'743.00	25'466'866.00	43'246'479.25	24'840'972.00	39'760'635.40	39'760'635.40	La Fête des Vignerons génère une augmentation des charges de CHF 1'240'570.- contrebalancée par une augmentation des revenus de CHF 1'411'220.-
60	CELLULES	30'384'457.00	9'759'362.00	30'742'773.00	9'397'211.00	28'098'636.82	25'489'145.36	
600	AUTORITES (CELLULE C1)	316'930.00	0.00	319'422.00	0.00	291'668.78	0.00	
600.3001	Rétribution des autorités	265'800.00	0.00	265'800.00	0.00	245'710.60	0.00	
600.3030	AVS/AC/AF	0.00	0.00	322.00	0.00	448.65	0.00	
600.3060	Indemnisation et remboursement de frais	20'000.00	0.00	20'000.00	0.00	17'500.00	0.00	
600.3101	Imprimés et fournitures de bureau	5'000.00	0.00	5'000.00	0.00	4'475.10	0.00	
600.3102	Livres, journaux, doc. et frais annonces	2'000.00	0.00	2'000.00	0.00	1'809.80	0.00	
600.3111.01	Achat matériel informatique	0.00	0.00	1'100.00	0.00	263.80	0.00	
600.3123	Electricité	430.00	0.00	500.00	0.00	398.04	0.00	
600.3151.01	Entretien matériel informatique	2'400.00	0.00	2'450.00	0.00	2'389.78	0.00	
600.3161	Loyers	6'800.00	0.00	7'600.00	0.00	5'894.30	0.00	
600.3170	Frais de réceptions et manifestations	7'000.00	0.00	7'000.00	0.00	6'677.41	0.00	
600.3181	Frais de ports et CCP	1'500.00	0.00	1'500.00	0.00	1'028.30	0.00	
600.3182	Téléphones	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
600.3186	Primes d'assurances	0.00	0.00	150.00	0.00	73.00	0.00	
600.3193	Cotisations	6'000.00	0.00	6'000.00	0.00	5'000.00	0.00	

ASSOCIATION SECURITE RIVIERA

BUDGET 2019

		Budget 2019		Budget 2018		Comptes 2017		commentaires - justifications
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus	
601	DIRECTION (CELLULE C2)	1'740'666.00	90'530.00	1'551'516.00	1'408.00	1'419'184.49	16'652'644.62	
601.3011	Traitements	966'797.00	0.00	966'321.00	0.00	877'291.65	0.00	
601.3011.01	Primes	10'356.00	0.00	5'917.00	0.00	0.00	0.00	
601.3012	Personnel occasionnel	0.00	0.00	0.00	0.00	2'838.35	0.00	
601.3030	AVS/AC/AF	84'272.00	0.00	84'806.00	0.00	75'860.10	0.00	
601.3040	Caisse de pensions	152'715.00	0.00	126'649.00	0.00	111'738.50	0.00	
601.3040.01	Caisse de pensions - Recapitalisation	0.00	0.00	23'749.00	0.00	20'952.05	0.00	
601.3050	Assurances accidents	2'514.00	0.00	2'629.00	0.00	2'843.50	0.00	
601.3055	Assurances perte de gain	13'052.00	0.00	14'490.00	0.00	12'479.95	0.00	
601.3060	Indemnisation et remboursement de frais	6'000.00	0.00	6'000.00	0.00	5'626.25	0.00	
601.3091	Frais formation prof. du personnel	16'000.00	0.00	10'500.00	0.00	17'065.75	0.00	- Formation compable spécialiste : CHF 8'000.- - Formation normes MCH2 : CHF 2'000.- - Formation apprentis : CHF 3'000.-
601.3101	Imprimés et fournitures de bureau	4'510.00	0.00	8'550.00	0.00	3'617.70	0.00	
601.3102	Livres, journaux, doc. et frais annonces	5'000.00	0.00	5'500.00	0.00	4'610.90	0.00	
601.3111	Achat mobilier, machines, équip. bureau	7'200.00	0.00	1'500.00	0.00	4'534.45	0.00	Achat de mobiliers pour les départements communication et juridique
601.3111.01	Achats matériel informatique	35'500.00	0.00	9'350.00	0.00	8'476.68	0.00	- Développement de l'ERP (Pro-Concept) : CHF 10'000.- - Achat de matériel informatique pour les départements communication et juridique
601.3123	Electricité	6'200.00	0.00	6'500.00	0.00	5'980.95	0.00	
601.3141	Entretien des bâtiments et monuments	6'700.00	0.00	1'100.00	0.00	14'697.85	0.00	
601.3151	Entretien mobilier, équip., mat. bureau	7'310.00	0.00	8'860.00	0.00	5'320.72	0.00	
601.3151.01	Entretien du matériel informatique	22'150.00	0.00	28'195.00	0.00	20'417.71	0.00	
601.3156	Entretien du matériel spécialisé	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	

ASSOCIATION SECURITE RIVIERA

BUDGET 2019

		Budget 2019		Budget 2018		Comptes 2017		commentaires - justifications
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus	
601.3161	Loyers	83'000.00	0.00	83'000.00	0.00	82'956.10	0.00	
601.3181	Frais de ports et CCP	4'000.00	0.00	6'000.00	0.00	3'297.70	0.00	
601.3182	Téléphones	7'590.00	0.00	4'000.00	0.00	3'171.26	0.00	Achat de téléphones fixes et mobiles pour les nouveaux engagements
601.3183	Frais bancaires	0.00	0.00	100.00	0.00	0.00	0.00	
601.3185	Honoraires	240'000.00	0.00	100'000.00	0.00	88'522.00	0.00	- Etude nouveaux bâtiments : CHF 100'000.- - Budget communication : CHF 20'000.- - Développement de la politique RH : CHF 30'000.-
601.3186	Primes assurances tiers, choses et RC	18'300.00	0.00	18'300.00	0.00	18'098.00	0.00	
601.3193	Cotisations	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
601.3199	Dépenses diverses	41'000.00	0.00	29'000.00	0.00	28'786.37	0.00	Financement de la station de secours alpin à Montreux : CHF 25'000.-
601.3301	Amortissements créances et débiteurs	500.00	0.00	500.00	0.00	0.00	0.00	
601.4221	Revenus cptes courants (intérêts créan.)	0.00	0.00	0.00	250.00	0.00	8.42	
601.4356	Facturation de services à des tiers	0.00	30	0.00	250.00	0.00	0.00	
601.4356.01	Participations des communes	0.00	0	0.00	0.00	0.00	16'559'907.90	
601.4361	Remboursements de traitements	0.00	500	0.00	908.00	0.00	0.00	
601.4362	Remboursements de frais	0.00	90'000.00	0.00	0.00	0.00	92'728.30	Décomptes finaux des assurances sociales

ASSOCIATION SECURITE RIVIERA

BUDGET 2019

		Budget 2019		Budget 2018		Comptes 2017		commentaires - justifications
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus	
602	CHANCELLERIE (CELLULE C3)	530'329.00	367'400.00	516'801.00	423'829.00	469'238.18	350'230.80	
602.3011	Traitements	375'186.00	0.00	369'069.00	0.00	327'999.10	0.00	
602.3011.01	Primes	1'000.00	0.00	891.00	0.00	0.00	0.00	
602.3012	Personnel occasionnel	0.00	0.00	0.00	0.00	11'102.55	0.00	
602.3030	AVS/AC/AF	32'744.00	0.00	29'981.00	0.00	29'645.00	0.00	
602.3040	Caisse de pensions	59'451.00	0.00	49'085.00	0.00	42'914.40	0.00	
602.3040.01	Caisse de pensions - Recapitalisation	0.00	0.00	9'204.00	0.00	8'046.05	0.00	
602.3050	Assurances accidents	1'003.00	0.00	917.00	0.00	677.65	0.00	
602.3055	Assurances perte de gain	5'065.00	0.00	5'134.00	0.00	5'370.10	0.00	
602.3060	Indemnisation et remboursement de frais	1'000.00	0.00	1'000.00	0.00	443.40	0.00	
602.3065	Frais d'habillement	700.00	0.00	500.00	0.00	0.00	0.00	
602.3091	Frais de formation du personnel	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
602.3101	Imprimés et fournitures de bureau	2'545.00	0.00	4'000.00	0.00	1'694.77	0.00	
602.3102	Livres, journaux, doc. et frais annonces	0.00	0.00	500.00	0.00	0.00	0.00	
602.3111	Achats mobilier, mach., équip. bureau	1'500.00	0.00	1'500.00	0.00	298.10	0.00	
602.3111.01	Achat matériel informatique	9'700.00	0.00	5'550.00	0.00	10'470.41	0.00	
602.3115	Achats de véhicules	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
602.3123	Electricité	370.00	0.00	400.00	0.00	351.28	0.00	
602.3124	Carburant, combustible	1'600.00	0.00	1'000.00	0.00	0.00	0.00	
602.3141	Entretien de bâtiments et monuments	1'000.00	0.00	1'100.00	0.00	36.00	0.00	
602.3151	Entretien mobilier, équip., mat. bureau	2'710.00	0.00	3'000.00	0.00	1'997.40	0.00	
602.3151.01	Entretien de matériel informatique	12'150.00	0.00	10'590.00	0.00	8'599.71	0.00	Maintenance du logiciel des commandements de payer : CHF 2'000.-

ASSOCIATION SECURITE RIVIERA
BUDGET 2019

	Budget 2019		Budget 2018		Comptes 2017		commentaires - justifications	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus		
602.3155	Entretien des véhicules	3'480.00	0.00	2'480.00	0.00	3'077.50	0.00	
602.3156	Entretien du matériel spécialisé	500.00	0.00	0.00	0.00	245.80	0.00	
602.3161	Loyers	5'000.00	0.00	5'500.00	0.00	4'898.85	0.00	
602.3181	Frais de ports et CCP	6'500.00	0.00	9'000.00	0.00	5'474.35	0.00	
602.3182	Téléphones	3'900.00	0.00	3'750.00	0.00	2'323.26	0.00	
602.3186	Primes d'assurances	2'925.00	0.00	2'350.00	0.00	3'411.60	0.00	
602.3199	Dépenses diverses	300.00	0.00	300.00	0.00	160.90	0.00	
602.4356	Facturation de services à des tiers	0.00	335'000.00	0.00	390'000.00	0.00	344'595.00	
602.4361	Remboursements de traitements	0.00	32'400.00	0.00	33'829.00	0.00	5'635.80	

ASSOCIATION SECURITE RIVIERA

BUDGET 2019

		Budget 2019		Budget 2018		Comptes 2017		commentaires - justifications
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus	
603	POLICE RIVIERA (CELLULE C4)	16'839'473.00	2'438'440.00	17'535'751.00	2'643'458.00	15'966'058.84	2'155'993.38	
603.3011	Traitements	11'539'534.00	0.00	11'539'281.00	0.00	10'879'169.95	0.00	- Enveloppe budgétaire supplémentaire dans le cadre de la politique RH et selon le préavis No 03/2018 - Engagement de trois aspirants de police
603.3011.01	Primes	142'544.00	0.00	107'193.00	0.00	0.00	0.00	
603.3012	Personnel occasionnel	0.00	0.00	0.00	0.00	157.95	0.00	
603.3030	AVS/AC/AF	1'007'114.00	0.00	1'015'702.00	0.00	933'291.30	0.00	
603.3040	Caisse de pensions	1'926'211.00	0.00	1'554'990.00	0.00	1'420'174.40	0.00	
603.3040.01	Caisse de pensions - Recapitalisation	0.00	0.00	289'349.00	0.00	265'467.25	0.00	
603.3050	Assurances accidents	30'786.00	0.00	31'105.00	0.00	28'193.50	0.00	
603.3055	Assurances perte de gain	155'784.00	0.00	173'894.00	0.00	159'841.30	0.00	
603.3060	Indemnisation et remboursement de frais	25'000.00	0.00	29'000.00	0.00	23'253.50	0.00	
603.3065	Frais d'habillement	148'150.00	0.00	232'780.00	0.00	177'967.40	0.00	Achat de l'équipement pour trois aspirants
603.3066	Frais de subsistance	14'000.00	0.00	9'500.00	0.00	4'474.55	0.00	
603.3091	Frais de formation prof. du personnel	52'500.00	0.00	67'000.00	0.00	45'455.45	0.00	Formation pour trois aspirants
603.3091.01	Frais de formation des aspirants	165'750.00	0.00	414'750.00	0.00	290'750.00	0.00	
603.3099	Charges diverses autor./perso. (sport)	5'500.00	0.00	7'000.00	0.00	2'150.40	0.00	
603.3101	Imprimés et fournitures de bureau	18'300.00	0.00	38'900.00	0.00	36'651.01	0.00	
603.3102	Livres, journaux, doc. et frais annonces	7'500.00	0.00	15'000.00	0.00	3'984.35	0.00	
603.3111	Achats mobilier, mach., équip. bureau	9'800.00	0.00	82'940.00	0.00	6'681.05	0.00	
603.3111.01	Achats de matériel informatique	73'600.00	0.00	121'600.00	0.00	25'944.68	0.00	
603.3115	Achats de véhicules	78'200.00	0.00	211'100.00	0.00	448'449.10	0.00	

ASSOCIATION SECURITE RIVIERA

BUDGET 2019

		Budget 2019		Budget 2018		Comptes 2017		commentaires - justifications
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus	
603.3116	Achats équipements spécialisés	95'660.00	0.00	23'550.00	0.00	113'276.23	0.00	
603.3116.01	Achats de matériel radio	72'340.00	0.00	168'990.00	0.00	38'603.50	0.00	- Achat de radios pour nouveaux véhicules - Renouvellement des radios portables (Polycom)
603.3116.02	Achats équipements et matériel sanitaire	2'500.00	0.00	3'000.00	0.00	6'089.05	0.00	
603.3123	Electricité	15'000.00	0.00	13'000.00	0.00	14'280.18	0.00	
603.3124	Carburant, combustible	62'000.00	0.00	66'000.00	0.00	0.00	0.00	
603.3139	Munition	14'900.00	0.00	22'000.00	0.00	13'315.90	0.00	
603.3141	Entretien des bâtiments et monuments	14'800.00	0.00	115'900.00	0.00	42'613.15	0.00	
603.3151	Entretien de l'équipement de bureau	12'300.00	0.00	12'500.00	0.00	12'218.54	0.00	
603.3151.01	Entretien du matériel informatique	228'500.00	0.00	222'880.00	0.00	122'052.37	0.00	- Maintenance du système d'aide à l'engagement (SAE) : CHF 87'000.-
603.3155	Entretien des véhicules	43'000.00	0.00	80'000.00	0.00	102'697.05	0.00	
603.3156	Entretien du matériel spécialisé	45'400.00	0.00	50'000.00	0.00	42'773.44	0.00	
603.3161	Loyers	382'000.00	0.00	385'967.00	0.00	345'377.40	0.00	
603.3181	Frais de ports et CCP	17'000.00	0.00	17'000.00	0.00	15'517.23	0.00	
603.3182	Téléphones, concessions radio, télécom.	183'100.00	0.00	170'880.00	0.00	126'521.58	0.00	Frais d'exploitation des radios (Polycom) : CHF 103'680.-
603.3184	Frais de contentieux	1'000.00	0.00	1'000.00	0.00	600.35	0.00	
603.3185	Honoraires et frais d'expertises	60'000.00	0.00	60'000.00	0.00	59'903.90	0.00	
603.3186	Primes d'assurances de tiers, choses, RC	47'800.00	0.00	38'300.00	0.00	27'489.90	0.00	
603.3189	Prestations de services (frais tiers)	115'000.00	0.00	115'000.00	0.00	110'757.96	0.00	
603.3193	Cotisations	9'700.00	0.00	9'700.00	0.00	7'514.00	0.00	
603.3199	Dépenses diverses	15'200.00	0.00	16'000.00	0.00	12'299.97	0.00	
603.3301	Amortissements créances et débiteurs	2'000.00	0.00	3'000.00	0.00	100.00	0.00	
603.4356	Facturation de services à des tiers	0.00	205'940.00	0.00	90'000.00	0.00	101'429.00	

ASSOCIATION SECURITE RIVIERA
BUDGET 2019

		Budget 2019		Budget 2018		Comptes 2017		commentaires - justifications
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus	
603.4359	Ventes et prestations diverses	0.00	30'000.00	0.00	30'000.00	0.00	17'950.37	
603.4361	Remboursements de traitements	0.00	250'000.00	0.00	270'958.00	0.00	244'133.65	
603.4362	Remboursements de frais	0.00	45'000.00	0.00	45'000.00	0.00	120'770.45	
603.4362.01	Emoluments pour plans et rapports	0.00	7'000.00	0.00	7'000.00	0.00	5'512.00	
603.4363	Remboursements de dommages	0.00	500.00	0.00	500.00	0.00	3'189.00	
603.4370	Amendes	0.00	1'900'000.00	0.00	2'200'000.00	0.00	1'663'008.91	Diminution des recettes des amendes : CHF 300'000.-

ASSOCIATION SECURITE RIVIERA

BUDGET 2019

		Budget 2019		Budget 2018		Comptes 2017		commentaires - justifications
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus	
604	CELLULE DE PREVENTION (C5)	845'758.00	4'000.00	825'562.00	7'171.00	799'438.77	5'205.05	
604.3011	Traitements	579'117.00	0.00	550'478.00	0.00	447'123.05	0.00	
604.3011.01	Primes	3'400.00	0.00	3'277.00	0.00	0.00	0.00	
604.3030	AVS/AC/AF	50'371.00	0.00	48'182.00	0.00	38'599.20	0.00	
604.3040	Caisse de pensions	94'540.00	0.00	75'030.00	0.00	60'644.40	0.00	
604.3040.01	Caisse de pensions - Recapitalisation	0.00	0.00	14'070.00	0.00	11'371.20	0.00	
604.3050	Assurances accidents	1'532.00	0.00	1'476.00	0.00	1'431.65	0.00	
604.3055	Assurances perte de gain	7'818.00	0.00	8'249.00	0.00	6'651.75	0.00	
604.3060	Indemnisation et remboursement de frais	2'500.00	0.00	2'500.00	0.00	1'827.25	0.00	
604.3065	Frais d'habillement	3'200.00	0.00	3'992.00	0.00	2'941.40	0.00	
604.3091	Frais formation prof. du personnel	2'500.00	0.00	4'000.00	0.00	1'780.00	0.00	
604.3099	Dépenses diverses autor./perso. (sport)	500.00	0.00	500.00	0.00	50.00	0.00	
604.3101	Imprimés et fournitures de bureau	1'560.00	0.00	1'880.00	0.00	1'311.17	0.00	
604.3102	Livres, journaux, doc. et frais annonces	250.00	0.00	250.00	0.00	95.00	0.00	
604.3102.01	Campagne de prévention	11'700.00	0.00	14'500.00	0.00	9'933.95	0.00	
604.3111	Achats mobilier, machines, équip. bureau	1'800.00	0.00	2'800.00	0.00	2'654.40	0.00	
604.3111.01	Achats de matériel informatique	7'100.00	0.00	3'950.00	0.00	6'947.91	0.00	
604.3115	Achats de véhicules	3'850.00	0.00	0.00	0.00	27'060.00	0.00	
604.3116	Achats équipements spécialisés	13'500.00	0.00	7'000.00	0.00	124'282.15	0.00	
604.3116.01	Achats de matériel radio	210.00	0.00	8'240.00	0.00	0.00	0.00	
604.3123	Electricité	600.00	0.00	600.00	0.00	565.91	0.00	
604.3124	Carburant, combustible	1'800.00	0.00	2'000.00	0.00	0.00	0.00	
604.3141	Entretien des bâtiments et monuments	1'000.00	0.00	1'100.00	0.00	3'078.30	0.00	

ASSOCIATION SECURITE RIVIERA
BUDGET 2019

	Budget 2019		Budget 2018		Comptes 2017		commentaires - justifications	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus		
604.3151	Entretien mobilier, équip., mat. bureau	1'960.00	0.00	3'000.00	0.00	906.45	0.00	
604.3151.01	Entretien matériel informatique	10'250.00	0.00	18'300.00	0.00	9'191.88	0.00	
604.3155	Entretien des véhicules	3'040.00	0.00	2'540.00	0.00	4'594.00	0.00	
604.3156	Entretien du matériel spécialisé	20'100.00	0.00	24'000.00	0.00	17'463.80	0.00	
604.3161	Loyers	8'000.00	0.00	9'500.00	0.00	7'835.50	0.00	
604.3181	Frais de ports et CCP	500.00	0.00	500.00	0.00	257.00	0.00	
604.3182	Téléphones	7'220.00	0.00	6'908.00	0.00	5'528.50	0.00	
604.3186	Primes d'assurances tiers, choses et RC	2'140.00	0.00	2'240.00	0.00	1'596.80	0.00	
604.3192	Taxes sur véhicules à moteur	700.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
604.3199	Dépenses diverses	3'000.00	0.00	4'500.00	0.00	3'716.15	0.00	
604.4361	Remboursements de traitements	0.00	0.00	0.00	4'671.00	0.00	2'512.80	
604.4362	Remboursements de frais	0.00	4'000.00	0.00	2'500.00	0.00	2'692.25	

ASSOCIATION SECURITE RIVIERA

BUDGET 2019

		Budget 2019		Budget 2018		Comptes 2017		commentaires - justifications
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus	
605	AMBULANCE RIVIERA (CELLULE C6)	5'183'281.00	4'810'972.00	4'926'265.00	4'322'052.00	4'438'557.72	4'334'479.85	
605.3011	Traitements	3'084'198.00	0.00	3'111'080.00	0.00	3'006'176.45	0.00	
605.3011.01	Primes	12'799.00	0.00	16'422.00	0.00	0.00	0.00	
605.3012	Salaire du personnel occasionnel	10'000.00	0.00	10'000.00	0.00	1'740.75	0.00	
605.3030	AVS/AC/AF	268'485.00	0.00	272'827.00	0.00	250'412.40	0.00	
605.3040	Caisse de pensions	505'804.00	0.00	425'440.00	0.00	408'138.60	0.00	
605.3040.01	Caisse de pensions - Recapitalisation	0.00	0.00	79'779.00	0.00	76'526.80	0.00	
605.3050	Assurances accidents	8'208.00	0.00	8'334.00	0.00	7'626.40	0.00	
605.3055	Assurances perte de gain	41'637.00	0.00	46'603.00	0.00	42'886.30	0.00	
605.3060	Indemnisation et remboursement de frais	7'450.00	0.00	10'000.00	0.00	4'808.70	0.00	
605.3065	Frais d'habillement	47'100.00	0.00	34'000.00	0.00	28'349.52	0.00	
605.3091	Frais formation prof. du personnel	24'000.00	0.00	24'000.00	0.00	21'596.38	0.00	
605.3093	Frais sanitaires du personnel	2'000.00	0.00	3'000.00	0.00	1'112.78	0.00	
605.3101	Imprimés et fournitures de bureau	3'000.00	0.00	3'500.00	0.00	2'611.45	0.00	
605.3102	Livres, journaux, doc. et frais annonces	2'000.00	0.00	2'500.00	0.00	586.65	0.00	
605.3111	Achats mobilier, mach., équip. bureau	10'000.00	0.00	11'000.00	0.00	12'997.15	0.00	
605.3111.01	Achats de matériel informatique	61'900.00	0.00	6'000.00	0.00	8'526.08	0.00	
605.3115	Achats de véhicules	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
605.3116.01	Achats de matériel radio	30'000.00	0.00	2'000.00	0.00	1'899.75	0.00	Achat de nouvelles radios (Polycom) : CHF 25'000.-
605.3116.02	Achats équipements et matériel sanitaire	22'000.00	0.00	23'000.00	0.00	18'730.45	0.00	
605.3123	Electricité	0.00	0.00	1'700.00	0.00	129.98	0.00	
605.3124	Carburant, combustible	49'100.00	0.00	40'000.00	0.00	0.00	0.00	
605.3132	Achats de matériel pour soins	133'400.00	0.00	67'500.00	0.00	65'097.20	0.00	Achat de matériel pour la fête des vigneronns : CHF 65'900.-

ASSOCIATION SECURITE RIVIERA

BUDGET 2019

		Budget 2019		Budget 2018		Comptes 2017		commentaires - justifications
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus	
605.3133	Achats produits nettoyage/désinfection	18'000.00	0.00	18'500.00	0.00	16'242.23	0.00	
605.3135	Achats de matières premières	5'000.00	0.00	5'000.00	0.00	2'591.95	0.00	
605.3141	Entretien des bâtiments et monuments	27'000.00	0.00	16'100.00	0.00	3'680.65	0.00	- Achat de matériel pour la fête des vignerons : CHF 15'000.- - Travaux de réfection : CHF 6'000.-
605.3151	Entretien de l'équipement de bureau	4'000.00	0.00	3'500.00	0.00	2'404.33	0.00	
605.3151.01	Entretien matériel informatique	24'300.00	0.00	21'250.00	0.00	16'555.29	0.00	
605.3155	Entretien des véhicules	111'600.00	0.00	66'000.00	0.00	76'595.35	0.00	- Location d'ambulances pour la fête des vignerons : CHF 61'600.-
605.3156	Entretien du matériel spécialisé	23'000.00	0.00	24'500.00	0.00	15'863.81	0.00	
605.3161	Loyers	79'100.00	0.00	79'100.00	0.00	88'944.25	0.00	
605.3181	Frais de ports et CCP	7'000.00	0.00	7'000.00	0.00	5'091.85	0.00	
605.3182	Téléphones	34'500.00	0.00	14'780.00	0.00	13'844.89	0.00	- Abonnements, téléphones et équipements pour la fête des vignerons : CHF 13'080.-
605.3184	Frais de contentieux	30'000.00	0.00	20'000.00	0.00	14'013.12	0.00	
605.3185	Honoraires et frais d'expertises	22'000.00	0.00	22'000.00	0.00	17'488.30	0.00	Honoaires des médecins-conseil
605.3186	Primes assurances tiers, choses et RC	22'750.00	0.00	17'600.00	0.00	18'863.20	0.00	
605.3189	Prestations de services	1'000.00	0.00	1'000.00	0.00	0.00	0.00	
605.3189.01	Prestations de services avancées	12'500.00	0.00	11'000.00	0.00	4'537.90	0.00	
605.3192	Taxes sur les véhicules à moteur	6'000.00	0.00	4'800.00	0.00	4'395.10	0.00	
605.3193	Cotisations	2'050.00	0.00	2'050.00	0.00	1'419.35	0.00	
605.3199	Dépenses diverses	8'000.00	0.00	10'000.00	0.00	9'196.18	0.00	
605.3223	Intérêts des emprunts	12'400.00	0.00	12'400.00	0.00	9'423.53	0.00	
605.3301	Amortissements créances et débiteurs	300'000.00	0.00	250'000.00	0.00	47'715.55	0.00	
605.3313	Amortissements équipements	110'000.00	0.00	121'000.00	0.00	109'737.10	0.00	

ASSOCIATION SECURITE RIVIERA
BUDGET 2019

		Budget 2019		Budget 2018		Comptes 2017		commentaires - justifications
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus	
605.4356	Facturation de services à des tiers	0.00	3'010'130.00	0.00	2'800'000.00	0.00	2'596'183.23	Facturation pour la fête des vigneron : CHF 210'130.-
605.4356.01	Ventes de matériel médical et de soins	0.00	1'000.00	0.00	1'000.00	0.00	1'500.00	
605.4356.02	Facturation services à tiers (avancées)	0.00	5'000.00	0.00	17'000.00	0.00	8'645.00	
605.4361	Remboursements de traitements	0.00	80'000.00	0.00	38'352.00	0.00	138'559.35	
605.4362	Remboursements de frais	0.00	30'000.00	0.00	25'000.00	0.00	11'133.27	
605.4514	Participation du Canton	0.00	1'684'842.00	0.00	1'440'700.00	0.00	1'578'459.00	

ASSOCIATION SECURITE RIVIERA

BUDGET 2019

		Budget 2019		Budget 2018		Comptes 2017		commentaires - justifications
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus	
606	UTLI (CELLULE C7)	933'302.00	8'520.00	885'731.00	8'139.00	1'138'327.13	2'220.35	
606.3011	Traitements	619'354.00	0.00	608'360.00	0.00	792'904.45	0.00	
606.3011.01	Primes	10'223.00	0.00	1'687.00	0.00	0.00	0.00	
606.3012	Salaire du personnel occasionnel	13'000.00	0.00	5'500.00	0.00	16'348.00	0.00	
606.3030	AVS/AC/AF	54'806.00	0.00	53'293.00	0.00	68'542.70	0.00	
606.3040	Caisse de pensions	98'297.00	0.00	80'940.00	0.00	106'621.40	0.00	
606.3040.01	Caisse de pensions - Recapitalisation	0.00	0.00	15'178.00	0.00	19'991.00	0.00	
606.3050	Assurances accidents	1'654.00	0.00	1'628.00	0.00	2'037.20	0.00	
606.3055	Assurances perte de gain	8'361.00	0.00	9'115.00	0.00	11'778.70	0.00	
606.3060	Indemnisation et remboursement de frais	2'000.00	0.00	2'000.00	0.00	4'881.84	0.00	
606.3065	Frais d'habillement	600.00	0.00	700.00	0.00	482.25	0.00	
606.3091	Frais de formation du personnel	1'000.00	0.00	2'000.00	0.00	540.00	0.00	
606.3101	Imprimés et fournitures de bureau	1'170.00	0.00	1'270.00	0.00	1'024.99	0.00	
606.3102	Livres, journaux, doc. et frais annonces	300.00	0.00	200.00	0.00	11.80	0.00	
606.3111	Achats mobilier, mach., équip. bureau	1'000.00	0.00	1'000.00	0.00	1'874.80	0.00	
606.3111.01	Achats de matériel informatique	14'350.00	0.00	8'850.00	0.00	5'626.10	0.00	
606.3114	Achats de machines et matériel	7'370.00	0.00	2'900.00	0.00	3'530.20	0.00	
606.3116	Achats équipements spécialisés	700.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
606.3116.01	Achats de matériel radio	12'500.00	0.00	800.00	0.00	0.00	0.00	Renouvellement de radios (Polycom) : CHF 12'500.-
606.3123	Electricité	2'300.00	0.00	2'300.00	0.00	2'136.77	0.00	
606.3124	Carburant, combustible	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
606.3133	Achats produits de nettoyage	15'000.00	0.00	15'800.00	0.00	12'620.35	0.00	
606.3141	Entretien des bâtiments et monuments	1'000.00	0.00	1'600.00	0.00	366.00	0.00	

ASSOCIATION SECURITE RIVIERA
BUDGET 2019

		Budget 2019		Budget 2018		Comptes 2017		commentaires - justifications
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus	
606.3151	Entretien de l'équipement de bureau	1'950.00	0.00	1'500.00	0.00	1'245.21	0.00	
606.3151.01	Entretien matériel informatique	18'900.00	0.00	22'840.00	0.00	17'074.73	0.00	
606.3156	Entretien du matériel spécialisé	500.00	0.00	500.00	0.00	0.00	0.00	
606.3161	Loyers	33'000.00	0.00	31'000.00	0.00	55'904.55	0.00	
606.3181	Frais de ports et CCP	200.00	0.00	100.00	0.00	130.35	0.00	
606.3182	Téléphones, concessions radio, télécom.	12'642.00	0.00	13'510.00	0.00	11'923.29	0.00	
606.3186	Primes d'assurances de tiers, choses, RC	125.00	0.00	160.00	0.00	130.00	0.00	
606.3199	Dépenses diverses	1'000.00	0.00	1'000.00	0.00	600.45	0.00	
606.4361	Remboursements de traitements	0.00	6'120.00	0.00	5'739.00	0.00	2'220.35	
606.4362	Remboursements de frais	0.00	2'400.00	0.00	2'400.00	0.00	0.00	

ASSOCIATION SECURITE RIVIERA
BUDGET 2019

		Budget 2019		Budget 2018		Comptes 2017		commentaires - justifications
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus	
607	AMENDES D'ORDRE (CELLULE C8)	1'567'163.00	810'000.00	1'659'174.00	815'238.00	1'251'401.26	809'748.06	
607.3011	Traitements	585'705.00	0.00	600'777.00	0.00	410'507.30	0.00	
607.3011.01	Primes	6'164.00	0.00	3'542.00	0.00	0.00	0.00	
607.3012	Salaire du personnel occasionnel	5'000.00	0.00	5'000.00	0.00	3'362.75	0.00	
607.3030	AVS/AC/AF	51'390.00	0.00	53'287.00	0.00	34'173.80	0.00	
607.3040	Caisse de pensions	94'229.00	0.00	76'657.00	0.00	48'552.00	0.00	
607.3040.01	Caisse de pensions - Recapitalisation	0.00	0.00	14'375.00	0.00	9'103.80	0.00	
607.3050	Assurances accidents	1'538.00	0.00	1'660.00	0.00	1'102.65	0.00	
607.3055	Assurances perte de gain	7'907.00	0.00	9'036.00	0.00	6'147.65	0.00	
607.3060	Indemnisation et remboursement de frais	200.00	0.00	3'300.00	0.00	46.90	0.00	
607.3091	Frais de formation du personnel	4'500.00	0.00	1'500.00	0.00	0.00	0.00	
607.3101	Imprimés et fournitures de bureau	12'800.00	0.00	23'320.00	0.00	12'884.74	0.00	
607.3111	Achats mobilier, mach., équip. bureau	1'000.00	0.00	3'000.00	0.00	1'351.70	0.00	
607.3111.01	Achats matériel informatique	21'000.00	0.00	22'200.00	0.00	15'154.00	0.00	Extention et développement du système des amendes d'ordres (Epsilon) : CHF 15'000.-
607.3141	Entretien des bâtiments et monuments	1'000.00	0.00	1'100.00	0.00	956.90	0.00	
607.3151	Entretien de l'équipement de bureau	12'400.00	0.00	10'520.00	0.00	11'156.79	0.00	
607.3151.01	Entretien du matériel informatique	83'550.00	0.00	94'020.00	0.00	47'559.91	0.00	
607.3156	Entretien du matériel spécialisé	200.00	0.00	500.00	0.00	0.00	0.00	
607.3161	Loyers	28'000.00	0.00	28'000.00	0.00	15'670.00	0.00	
607.3181	Frais de ports et CCP	206'000.00	0.00	236'000.00	0.00	187'278.38	0.00	
607.3182	Téléphones	3'810.00	0.00	3'310.00	0.00	1'912.93	0.00	
607.3184	Frais de contentieux et poursuites	320'000.00	0.00	350'000.00	0.00	323'374.11	0.00	
607.3186	Primes d'assurances	70.00	0.00	70.00	0.00	58.00	0.00	

ASSOCIATION SECURITE RIVIERA
BUDGET 2019

		Budget 2019		Budget 2018		Comptes 2017		commentaires - justifications
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus	
607.3199	Dépenses diverses	30'000.00	0.00	28'000.00	0.00	30'744.45	0.00	
607.3223	Intérêts des emprunts	2'500.00	0.00	1'800.00	0.00	2'202.50	0.00	
607.3313	Amortissements équipements	88'200.00	0.00	88'200.00	0.00	88'100.00	0.00	
607.4361	Remboursements de traitements	0.00	0.00	0.00	5'238.00	0.00	0.00	
607.4362	Remboursements de frais	0.00	810'000.00	0.00	810'000.00	0.00	809'748.06	

ASSOCIATION SECURITE RIVIERA
BUDGET 2019

		Budget 2019		Budget 2018		Comptes 2017		commentaires - justifications
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus	
608	POLICE DU COMMERCE (CELLULE C9)	1'012'375.00	1'042'500.00	1'094'765.00	1'018'105.00	985'423.17	1'023'273.45	
608.3011	Traitements	680'657.00	0.00	677'701.00	0.00	678'528.80	0.00	
608.3011.01	Primes	5'301.00	0.00	17'219.00	0.00	0.00	0.00	
608.3012	Salaire du personnel occasionnel	7'500.00	0.00	7'000.00	0.00	5'336.65	0.00	
608.3030	AVS/AC/AF	59'738.00	0.00	59'792.00	0.00	59'592.80	0.00	
608.3040	Caisse de pensions	109'950.00	0.00	92'126.00	0.00	91'674.00	0.00	
608.3040.01	Caisse de pensions - Recapitalisation	0.00	0.00	17'276.00	0.00	17'188.80	0.00	
608.3050	Assurances accidents	1'815.00	0.00	1'817.00	0.00	1'810.30	0.00	
608.3055	Assurances perte de gain	9'189.00	0.00	10'165.00	0.00	10'124.95	0.00	
608.3060	Indemnisation et remboursement de frais	1'500.00	0.00	1'000.00	0.00	574.65	0.00	
608.3065	Frais d'habillement	400.00	0.00	439.00	0.00	0.00	0.00	
608.3091	Frais de formation du personnel	1'800.00	0.00	4'800.00	0.00	0.00	0.00	
608.3101	Imprimés et fournitures de bureau	11'900.00	0.00	15'500.00	0.00	10'827.10	0.00	
608.3102	Livres, journaux, doc. et frais annonces	2'950.00	0.00	4'050.00	0.00	2'396.60	0.00	
608.3111	Achats mobilier, mach., équip. bureau	500.00	0.00	1'000.00	0.00	748.00	0.00	
608.3111.01	Achats matériel informatique	9'900.00	0.00	61'150.00	0.00	10'835.49	0.00	
608.3115	Achats de véhicules	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
608.3116.01	Achats de matériel radio	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
608.3123	Electricité	18'000.00	0.00	18'000.00	0.00	17'784.74	0.00	
608.3124	Carburant, combustible	200.00	0.00	500.00	0.00	707.70	0.00	
608.3141	Entretien des bâtiments et monuments	1'000.00	0.00	1'100.00	0.00	2'714.35	0.00	
608.3151	Entretien de l'équipement de bureau	5'250.00	0.00	6'300.00	0.00	3'988.80	0.00	

ASSOCIATION SECURITE RIVIERA

BUDGET 2019

		Budget 2019		Budget 2018		Comptes 2017		commentaires - justifications
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus	
608.3151.01	Entretien matériel informatique	27'870.00	0.00	43'310.00	0.00	24'210.34	0.00	
608.3155	Entretien des véhicules	540.00	0.00	540.00	0.00	422.30	0.00	
608.3156	Entretien du matériel spécialisé	3'500.00	0.00	0.00	0.00	2'270.00	0.00	
608.3161	Loyers	13'000.00	0.00	13'500.00	0.00	12'551.65	0.00	
608.3181	Frais de ports et CCP	9'000.00	0.00	8'500.00	0.00	7'969.51	0.00	
608.3182	Téléphones, concessions radio, télécom.	3'990.00	0.00	4'090.00	0.00	2'071.89	0.00	
608.3184	Frais de contentieux	2'500.00	0.00	2'500.00	0.00	371.65	0.00	
608.3185	Honoraires et frais d'expertises	5'000.00	0.00	5'000.00	0.00	4'000.00	0.00	
608.3186	Primes d'assurances tiers, choses et RC	1'140.00	0.00	1'130.00	0.00	1'075.60	0.00	
608.3192	Taxes	85.00	0.00	160.00	0.00	80.70	0.00	
608.3199	Dépenses diverses	2'700.00	0.00	2'600.00	0.00	2'401.80	0.00	
608.3301	Amortissements créances et débiteurs	2'000.00	0.00	2'000.00	0.00	0.00	0.00	
608.3658	Aides et subventions économie publique	13'500.00	0.00	14'500.00	0.00	13'164.00	0.00	
608.4232.02	Recettes abonnements	0.00	60'000.00	0.00	60'000.00	0.00	58'018.00	
608.4272	Redevances utilisation DP	0.00	149'000.00	0.00	150'500.00	0.00	144'222.50	
608.4272.01	Déballage et dépôts sur la voie publique	0.00	20'000.00	0.00	30'000.00	0.00	27'431.00	
608.4272.02	Recettes marchés	0.00	57'000.00	0.00	52'500.00	0.00	57'030.00	
608.4272.07	Forains et revendeurs	0.00	102'000.00	0.00	82'000.00	0.00	121'208.00	
608.4272.08	Autorisations de taxis	0.00	15'000.00	0.00	15'000.00	0.00	3'450.35	
608.4272.09	Métiers forains (carrousels)	0.00	22'500.00	0.00	29'500.00	0.00	16'626.00	
608.4311	Emoluments chancellerie (appar. automat)	0.00	7'000.00	0.00	5'000.00	0.00	9'300.00	
608.4312	Emoluments de Police et CH (permis div.)	0.00	82'000.00	0.00	67'000.00	0.00	60'136.00	
608.4312.01	Taxes prolongations ouvertures	0.00	125'000.00	0.00	120'000.00	0.00	127'020.00	

ASSOCIATION SECURITE RIVIERA
BUDGET 2019

	Budget 2019		Budget 2018		Comptes 2017		commentaires - justifications
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus	
608.4312.02 Emoluments de Police	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
608.4312.03 Emoluments de surveillance selon LADB	0.00	335'000.00	0.00	330'000.00	0.00	332'391.50	
608.4312.04 Emoluments LEAE	0.00	26'000.00	0.00	25'000.00	0.00	26'475.00	
608.4312.05 Rembt d'impression (lotos, tombolas)	0.00	9'000.00	0.00	9'000.00	0.00	8'584.70	
608.4356 Facturation de services à des tiers	0.00	32'000.00	0.00	37'000.00	0.00	31'048.00	
608.4361 Remboursements de traitements	0.00	0.00	0.00	4'605.00	0.00	58.80	
608.4362 Remboursements de frais	0.00	1'000.00	0.00	1'000.00	0.00	273.60	

ASSOCIATION SECURITE RIVIERA
BUDGET 2019

		Budget 2019		Budget 2018		Comptes 2017		commentaires - justifications
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus	
609	SIGNALISATION (CELLULE C10)	1'415'180.00	187'000.00	1'427'786.00	157'811.00	1'339'338.48	155'349.80	
609.3011	Traitements	732'996.00	0.00	722'326.00	0.00	719'309.25	0.00	
609.3011.01	Primes	11'267.00	0.00	1'584.00	0.00	0.00	0.00	
609.3012	Personnel occasionnel	12'000.00	0.00	8'000.00	0.00	5'751.20	0.00	
609.3030	AVS/AC/AF	64'308.00	0.00	63'667.00	0.00	61'005.90	0.00	
609.3040	Caisse de pensions	111'909.00	0.00	94'731.00	0.00	89'006.70	0.00	
609.3040.01	Caisse de pensions - Recapitalisation	0.00	0.00	17'764.00	0.00	16'688.85	0.00	
609.3050	Assurances accidents	4'995.00	0.00	4'929.00	0.00	4'541.65	0.00	
609.3055	Assurances perte de gain	9'895.00	0.00	10'815.00	0.00	10'423.35	0.00	
609.3060	Indemnisation et remboursement de frais	1'000.00	0.00	0.00	0.00	562.75	0.00	
609.3065	Frais d'habillement	4'500.00	0.00	3'500.00	0.00	3'903.55	0.00	
609.3091	Frais de formation du personnel	2'000.00	0.00	2'000.00	0.00	3'889.20	0.00	
609.3101	Imprimés et fournitures de bureau	1'430.00	0.00	1'350.00	0.00	1'559.91	0.00	
609.3102	Livres, journaux, doc. et frais annonces	6'500.00	0.00	6'500.00	0.00	5'564.00	0.00	
609.3111	Achats mobilier, mach., équip. bureau	1'000.00	0.00	1'000.00	0.00	0.00	0.00	
609.3111.01	Achats matériel informatique	4'400.00	0.00	350.00	0.00	576.31	0.00	
609.3115	Achats de véhicules	3'000.00	0.00	43'000.00	0.00	0.00	0.00	
609.3116	Achats équipements spécialisés	27'000.00	0.00	12'000.00	0.00	4'836.35	0.00	Achat de deux panneaux à messages variables
609.3121	Eau, gaz	1'500.00	0.00	1'500.00	0.00	1'804.60	0.00	
609.3123	Electricité	35'000.00	0.00	38'000.00	0.00	40'528.38	0.00	
609.3124	Carburant, combustible	4'500.00	0.00	6'000.00	0.00	558.80	0.00	
609.3135	Achats de matières premières	100'000.00	0.00	116'000.00	0.00	87'515.08	0.00	

ASSOCIATION SECURITE RIVIERA
BUDGET 2019

	Budget 2019		Budget 2018		Comptes 2017		commentaires - justifications
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus	
609.3135.01 Achats de matières 1ères - frais avancés	10'000.00	0.00	10'000.00	0.00	2'596.10	0.00	
609.3141 Entretien des bâtiments et monuments	3'600.00	0.00	3'200.00	0.00	2'909.80	0.00	
609.3143 Entretien signalis. routière/éclairage	116'700.00	0.00	104'200.00	0.00	123'274.46	0.00	
609.3151 Entretien de l'équipement de bureau	1'500.00	0.00	1'800.00	0.00	970.80	0.00	
609.3151.01 Entretien du matériel informatique	8'400.00	0.00	13'130.00	0.00	6'576.83	0.00	
609.3155 Entretien des véhicules	10'010.00	0.00	12'660.00	0.00	21'118.70	0.00	
609.3156 Entretien du matériel spécialisé	1'000.00	0.00	2'500.00	0.00	177.55	0.00	
609.3161 Loyers	99'000.00	0.00	99'000.00	0.00	98'614.15	0.00	
609.3181 Frais de ports et CCP	1'500.00	0.00	1'500.00	0.00	1'350.83	0.00	
609.3182 Téléphones	3'480.00	0.00	4'380.00	0.00	3'387.58	0.00	
609.3184 Frais de contentieux	1'000.00	0.00	1'000.00	0.00	588.80	0.00	
609.3185 Honoraires et frais d'expertises	1'000.00	0.00	1'000.00	0.00	4'158.00	0.00	
609.3186 Primes assurances tiers, choses et RC	3'790.00	0.00	3'400.00	0.00	3'108.70	0.00	
609.3189 Prestations de services	0.00	0.00	0.00	0.00	350.00	0.00	
609.3194 Avance frais pr signalisation endommagée	15'000.00	0.00	15'000.00	0.00	12'130.35	0.00	
609.3301 Amortissements créances et débiteurs	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
609.4359 Ventes et prestations diverses	0.00	110'000.00	0.00	110'000.00	0.00	109'332.45	
609.4361 Remboursements de traitements	0.00	20'000.00	0.00	22'811.00	0.00	25'881.05	
609.4362 Remboursements de frais	0.00	42'000.00	0.00	10'000.00	0.00	3'985.95	
609.4363 Remboursements de dommages	0.00	15'000.00	0.00	15'000.00	0.00	16'150.35	

ASSOCIATION SECURITE RIVIERA
BUDGET 2019

	Budget 2019		Budget 2018		Comptes 2017		commentaires - justifications
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus	
61 OFFICES DE STATIONNEMENT	6'139'881.00	13'108'791.00	6'366'033.00	13'825'329.00	5'988'722.00	12'770'389.35	
610 OFFICES DE STATIONNEMENT	2'621'791.00	2'621'791.00	2'705'329.00	2'705'329.00	2'508'997.43	2'508'997.43	
610.3011 Traitements	2'047'520.00	0.00	2'094'401.00	0.00	1'979'053.00	0.00	
610.3011.01 Primes	13'989.00	0.00	16'451.00	0.00	0.00	0.00	
610.3030 AVS/AC/AF	178'192.00	0.00	183'063.00	0.00	172'176.80	0.00	
610.3040 Caisse de pensions	317'990.00	0.00	274'101.00	0.00	257'476.00	0.00	
610.3040.01 Caisse de pensions - Recapitalisation	0.00	0.00	51'399.00	0.00	48'277.00	0.00	
610.3050 Assurances accidents	5'458.00	0.00	5'601.00	0.00	5'259.15	0.00	
610.3055 Assurances perte de gain	27'642.00	0.00	31'346.00	0.00	29'484.10	0.00	
610.3060 Indemnisation et remboursement de frais	3'000.00	0.00	3'000.00	0.00	608.25	0.00	
610.3065 Frais d'habillement	17'000.00	0.00	28'967.00	0.00	16'663.13	0.00	
610.3091 Frais de formation du personnel	11'000.00	0.00	17'000.00	0.00	0.00	0.00	Frais de formation pour 1 ASP
610.4361 Remboursements de traitements	0.00	0.00	0.00	29'830.00	0.00	1'084.50	
610.4911 Imputations internes	0.00	2'621'791.00	0.00	2'675'499.00	0.00	2'507'912.93	

ASSOCIATION SECURITE RIVIERA

BUDGET 2019

		Budget 2019		Budget 2018		Comptes 2017		commentaires - justifications
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus	
610.01	STAT-MONTREUX (CELLULE C11.1)	1'256'970.00	3'230'000.00	1'286'651.00	3'530'000.00	1'238'768.79	3'199'972.09	
610.01.3011	Traitements	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
610.01.3030	AVS/AC/AF	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
610.01.3040	Caisse de pensions	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
610.01.3040.01	Caisse de pensions - Recapitalisation	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
610.01.3050	Assurances accidents	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
610.01.3055	Assurances perte de gain	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
610.01.3060	Indemnisation et remboursement de frais	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
610.01.3065	Frais d'habillement	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
610.01.3091	Frais formation prof. du personnel	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
610.01.3101	Imprimés et fournitures de bureau	25'820.00	0.00	34'870.00	0.00	29'589.22	0.00	
610.01.3102	Livres, journaux, doc. et frais annonces	1'500.00	0.00	1'500.00	0.00	0.00	0.00	
610.01.3111	Achats mobilier, machines, équip. bureau	500.00	0.00	1'000.00	0.00	374.00	0.00	
610.01.3111.01	Achats matériel informatique	5'500.00	0.00	6'300.00	0.00	4'359.45	0.00	
610.01.3115	Achats de véhicules	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
610.01.3116	Achats d'équipements spécialisés	4'150.00	0.00	6'300.00	0.00	20'319.45	0.00	
610.01.3116.01	Achats matériel radio	5'950.00	0.00	11'260.00	0.00	494.80	0.00	
610.01.3121	Eau, gaz	0.00	0.00	0.00	0.00	1'600.25	0.00	
610.01.3123	Electricité	7'400.00	0.00	5'700.00	0.00	7'325.35	0.00	
610.01.3124	Carburant, combustible	1'300.00	0.00	1'600.00	0.00	0.00	0.00	
610.01.3141	Entretien des bâtiments et monuments	1'300.00	0.00	5'000.00	0.00	1'405.10	0.00	
610.01.3151	Entretien de l'équipement de bureau	2'280.00	0.00	1'820.00	0.00	1'813.87	0.00	

ASSOCIATION SECURITE RIVIERA

BUDGET 2019

	Budget 2019		Budget 2018		Comptes 2017		commentaires - justifications
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus	
610.01.3151.01 Entretien du matériel informatique	14'370.00	0.00	15'030.00	0.00	11'939.55	0.00	
610.01.3155 Entretien des véhicules	2'540.00	0.00	2'340.00	0.00	2'710.40	0.00	
610.01.3156 Entretien du matériel spécialisé	43'300.00	0.00	49'300.00	0.00	42'413.56	0.00	
610.01.3161 Loyers	85'190.00	0.00	83'750.00	0.00	82'645.05	0.00	
610.01.3181 Frais de ports et CCP	4'000.00	0.00	4'000.00	0.00	3'871.80	0.00	
610.01.3182 Téléphones, concessions radio, télécom.	12'822.00	0.00	13'610.00	0.00	12'445.79	0.00	
610.01.3184 Frais de contentieux	500.00	0.00	500.00	0.00	0.00	0.00	
610.01.3185 Honoraires et frais d'expertises	27'000.00	0.00	29'000.00	0.00	24'935.95	0.00	
610.01.3186 Primes assurances tiers, choses et RC	2'510.00	0.00	2'270.00	0.00	2'078.70	0.00	
610.01.3192 Taxes sur les véhicules à moteur	910.00	0.00	610.00	0.00	947.40	0.00	
610.01.3199 Dépenses diverses	23'000.00	0.00	23'000.00	0.00	19'534.70	0.00	
610.01.3223 Intérêts des emprunts	100.00	0.00	100.00	0.00	82.50	0.00	
610.01.3301 Amortissements créances et débiteurs	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
610.01.3313 Amortissements équipements	3'300.00	0.00	3'300.00	0.00	3'300.00	0.00	
610.01.3911 Imputations internes	981'728.00	0.00	984'491.00	0.00	964'581.90	0.00	
610.01.4272 Redevances utilisation DP	0.00	470'000.00	0.00	430'000.00	0.00	472'463.00	
610.01.4272.03 Recettes parcomètres	0.00	1'460'000.00	0.00	1'600'000.00	0.00	1'459'575.05	
610.01.4362 Remboursements de frais	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
610.01.4370 Amendes	0.00	1'300'000.00	0.00	1'500'000.00	0.00	1'267'934.04	

ASSOCIATION SECURITE RIVIERA

BUDGET 2019

		Budget 2019		Budget 2018		Comptes 2017		commentaires - justifications
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus	
610.02	STAT-VEVEY (CELLULE C11.2)	1'982'640.00	6'572'000.00	2'089'503.00	6'940'000.00	1'974'647.67	6'376'345.29	
610.02.3011	Traitements	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
610.02.3030	AVS/AC/AF	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
610.02.3040	Caisse de pensions	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
610.02.3040.01	Caisse de pensions - Recapitalisation	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
610.02.3050	Assurances accidents	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
610.02.3055	Assurances perte de gain	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
610.02.3060	Indemnisation et remboursement de frais	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
610.02.3065	Frais d'habillement	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
610.02.3091	Frais de formation prof. du personnel	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
610.02.3101	Imprimés et fournitures de bureau	30'630.00	0.00	36'650.00	0.00	30'109.39	0.00	
610.02.3102	Livres, journaux, doc. et frais annonces	4'500.00	0.00	3'000.00	0.00	900.00	0.00	
610.02.3111	Achats mobilier, mach., équip. bureau	2'500.00	0.00	1'000.00	0.00	702.08	0.00	
610.02.3111.01	Achats matériel informatique	9'200.00	0.00	7'180.00	0.00	5'342.61	0.00	
610.02.3115	Achats de véhicules	0.00	0.00	0.00	0.00	20'081.00	0.00	
610.02.3116	Achats équipements spécialisés	5'500.00	0.00	12'200.00	0.00	29'785.30	0.00	
610.02.3116.01	Achats matériel radio	5'750.00	0.00	13'100.00	0.00	494.80	0.00	
610.02.3121	Eau, gaz	4'500.00	0.00	5'000.00	0.00	4'564.75	0.00	
610.02.3123	Electricité	21'500.00	0.00	18'000.00	0.00	21'679.70	0.00	
610.02.3124	Carburant, combustible	1'800.00	0.00	2'000.00	0.00	0.00	0.00	
610.02.3141	Entretien des bâtiments et monuments	27'950.00	0.00	39'750.00	0.00	24'592.62	0.00	
610.02.3151	Entretien de l'équipement de bureau	2'330.00	0.00	2'400.00	0.00	1'589.07	0.00	

ASSOCIATION SECURITE RIVIERA

BUDGET 2019

	Budget 2019		Budget 2018		Comptes 2017		commentaires - justifications
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus	
610.02.3151.01 Entretien matériel informatique	18'250.00	0.00	16'280.00	0.00	13'536.93	0.00	
610.02.3155 Entretien des véhicules	2'580.00	0.00	2'880.00	0.00	4'164.11	0.00	
610.02.3156 Entretien du matériel spécialisé	104'850.00	0.00	108'850.00	0.00	95'054.12	0.00	
610.02.3161 Loyers	31'240.00	0.00	34'240.00	0.00	25'490.00	0.00	
610.02.3181 Frais de ports et CCP	20'000.00	0.00	13'000.00	0.00	21'640.25	0.00	
610.02.3182 Téléphones, concessions radio, télécom.	32'610.00	0.00	35'710.00	0.00	25'634.19	0.00	
610.02.3183 Frais bancaires	9'000.00	0.00	6'000.00	0.00	7'925.93	0.00	
610.02.3185 Honoraires et frais d'expertises	66'500.00	0.00	70'500.00	0.00	67'763.73	0.00	
610.02.3186 Primes assurances tiers, choses et RC	3'062.00	0.00	3'000.00	0.00	2'861.60	0.00	
610.02.3192 Taxes véhicules à moteur	520.00	0.00	650.00	0.00	0.00	0.00	
610.02.3223 Intérêts des emprunts moyen/long termes	200.00	0.00	150.00	0.00	165.00	0.00	
610.02.3313 Amortissements équipements	6'600.00	0.00	6'600.00	0.00	6'600.00	0.00	
610.02.3529 Ristourne macarons	162'000.00	0.00	192'000.00	0.00	247'599.91	0.00	
610.02.3911 Imputations internes	1'409'068.00	0.00	1'459'363.00	0.00	1'316'370.58	0.00	
610.02.4232.01 Recettes tarif horaire	0.00	800'000.00	0.00	720'000.00	0.00	714'431.48	
610.02.4232.02 Recettes abonnements	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	-410.00	
610.02.4272 Redevances utilisation DP	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
610.02.4272.03 Recettes parcomètres	0.00	3'680'000.00	0.00	4'200'000.00	0.00	3'600'839.34	Facturation du manque à gagner pour la fête des vigneron : CHF 1'919'000.-
610.02.4272.05 Redevances "macarons" pr stationnement	0.00	560'000.00	0.00	500'000.00	0.00	552'245.90	
610.02.4361 Remboursements de traitements	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
610.02.4362 Remboursements de frais	0.00	32'000.00	0.00	20'000.00	0.00	18'297.00	
610.02.4370 Amendes	0.00	1'500'000.00	0.00	1'500'000.00	0.00	1'490'941.57	

ASSOCIATION SECURITE RIVIERA

BUDGET 2019

	Budget 2019		Budget 2018		Comptes 2017		commentaires - justifications
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus	
610.03 STAT-LA TOUR-DE-PEILZ (CELLULE C11.3)	278'480.00	685'000.00	284'550.00	650'000.00	266'308.11	685'074.54	
610.03.3011 Traitements	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
610.03.3030 AVS/AC/AF	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
610.03.3040 Caisse de pensions	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
610.03.3040.01 Caisse de pensions - Recapitalisation	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
610.03.3050 Assurances accidents	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
610.03.3055 Assurances perte de gain	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
610.03.3060 Indemnisation et remboursement de frais	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
610.03.3065 Frais d'habillement	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
610.03.3091 Frais de formation du personnel	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
610.03.3101 Imprimés et fournitures de bureau	9'575.00	0.00	11'780.00	0.00	9'243.44	0.00	
610.03.3102 Livres, journaux, doc. et frais annonces	500.00	0.00	700.00	0.00	0.00	0.00	
610.03.3111 Achats mobilier, mach., équip. bureau	200.00	0.00	200.00	0.00	140.32	0.00	
610.03.3111.01 Achats matériel informatique	600.00	0.00	1'550.00	0.00	330.17	0.00	
610.03.3115 Achats de véhicules	0.00	0.00	0.00	0.00	3'451.00	0.00	
610.03.3116 Achats équipements spécialisés	900.00	0.00	1'000.00	0.00	3'689.10	0.00	
610.03.3116.01 Achats matériel radio	190.00	0.00	2'870.00	0.00	74.30	0.00	
610.03.3123 Electricité	600.00	0.00	650.00	0.00	594.30	0.00	
610.03.3124 Carburant, combustible	400.00	0.00	400.00	0.00	0.00	0.00	
610.03.3151 Entretien de l'équipement de bureau	1'170.00	0.00	800.00	0.00	792.54	0.00	
610.03.3151.01 Entretien du matériel informatique	1'100.00	0.00	1'340.00	0.00	509.19	0.00	
610.03.3155 Entretien des véhicules	1'000.00	0.00	1'000.00	0.00	852.89	0.00	

ASSOCIATION SECURITE RIVIERA
BUDGET 2019

	Budget 2019		Budget 2018		Comptes 2017		commentaires - justifications
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus	
610.03.3156 Entretien du matériel spécialisé	15'700.00	0.00	18'700.00	0.00	9'198.15	0.00	
610.03.3181 Frais de ports et CCP	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
610.03.3182 Téléphones	2'530.00	0.00	1'900.00	0.00	1'046.99	0.00	
610.03.3185 Honoraires et frais d'expertises	13'000.00	0.00	10'000.00	0.00	9'417.27	0.00	
610.03.3186 Primes d'assurances	20.00	0.00	15.00	0.00	8.00	0.00	
610.03.3911 Imputations internes	230'995.00	0.00	231'645.00	0.00	226'960.45	0.00	
610.03.4272 Redevances utilisation DP	0.00	70'000.00	0.00	60'000.00	0.00	73'829.00	
610.03.4272.03 Recettes parcomètres	0.00	375'000.00	0.00	340'000.00	0.00	374'098.89	
610.03.4361 Remboursements de traitements	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
610.03.4370 Amendes	0.00	240'000.00	0.00	250'000.00	0.00	237'146.65	

**ASSOCIATION SECURITE RIVIERA
BUDGET 2019**

		Budget 2019		Budget 2018		Comptes 2017		commentaires - justifications
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus	
650	SDIS	4'050'278.00	1'677'670.00	3'817'270.75	1'242'931.00	3'695'003.35	1'234'204.64	
650.3011	Traitements	1'017'429.00	0.00	1'000'867.00	0.00	955'669.90	0.00	
650.3011.01	Primes	2'500.00	0.00	2'281.00	0.00	0.00	0.00	
650.3013	Soldes	1'440'832.00	0.00	1'176'960.00	0.00	1'175'195.82	0.00	Soldes pour la fête des vignerons : CHF 203'000.-
650.3013.03	Soldes JSP	10'500.00	0.00	5'450.00	0.00	0.00	0.00	
650.3030	AVS/AC/AF	161'587.00	0.00	151'917.75	0.00	141'216.75	0.00	
650.3040	Caisse de pensions	162'868.00	0.00	134'881.00	0.00	128'750.40	0.00	
650.3040.01	Caisse de pensions - Recapitalisation	0.00	0.00	25'293.00	0.00	24'140.40	0.00	
650.3050	Assurances accidents	2'662.00	0.00	2'705.00	0.00	2'470.40	0.00	
650.3055	Assurances perte de gain	13'735.00	0.00	14'961.00	0.00	14'168.00	0.00	
650.3060	Indemnisation et remboursement de frais	47'230.00	0.00	4'000.00	0.00	1'549.90	0.00	Frais de déplacement et mise à disposition des véhicules pour la fête des vignerons : CHF 45'230.-
650.3065	Frais d'habillement	47'400.00	0.00	57'200.00	0.00	45'200.10	0.00	
650.3065.03	Frais d'habillement JSP	1'200.00	0.00	1'200.00	0.00	0.00	0.00	
650.3066	Frais de subsistance	79'300.00	0.00	67'160.00	0.00	60'287.36	0.00	Frais pour la fête des vignerons : CHF 17'700.-
650.3066.03	Frais de subsistance JSP	300.00	0.00	800.00	0.00	228.20	0.00	
650.3091	Frais de formation du personnel	46'650.00	0.00	32'600.00	0.00	27'001.30	0.00	Location de l'infrastructure CIMO à Monthey pour la formation (déjà effectif en 2018) : CHF 15'000.-
650.3091.03	Frais de formation du personnel JSP	1'000.00	0.00	1'000.00	0.00	20.00	0.00	
650.3093	Frais sanitaires	10'000.00	0.00	16'000.00	0.00	6'800.00	0.00	
650.3099	Charges diverses autor. / pers (sport)	27'750.00	0.00	2'500.00	0.00	2'330.00	0.00	Entrées pour le personnel à la fête des vignerons : CHF 25'000.-
650.3099.03	Charges diverses JSP	1'000.00	0.00	1'000.00	0.00	0.00	0.00	
650.3101	Imprimés et fournitures de bureau	10'000.00	0.00	13'250.00	0.00	6'482.94	0.00	

ASSOCIATION SECURITE RIVIERA

BUDGET 2019

		Budget 2019		Budget 2018		Comptes 2017		commentaires - justifications
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus	
650.3102	Livres, journaux, doc. et frais annonces	4'500.00	0.00	5'500.00	0.00	3'979.00	0.00	Changement des vestiaires des intervenants à Vevey : CHF 28'000.-
650.3111	Achats mobilier, mach., équip. bureau	35'000.00	0.00	17'000.00	0.00	10'812.25	0.00	
650.3111.01	Achat de matériel informatique	9'900.00	0.00	16'800.00	0.00	6'671.60	0.00	
650.3115	Achats de véhicules	47'000.00	0.00	115'000.00	0.00	188'644.80	0.00	
650.3116	Achats équipements spécialisés	14'700.00	0.00	15'000.00	0.00	21'768.90	0.00	
650.3116.01	Achats de matériel radio	8'000.00	0.00	11'000.00	0.00	3'827.55	0.00	
650.3116.02	Achats équipements et matériel sanitaire	4'000.00	0.00	1'000.00	0.00	0.00	0.00	
650.3123	Electricité	500.00	0.00	1'000.00	0.00	242.00	0.00	
650.3124	Carburant, combustible	30'000.00	0.00	45'000.00	0.00	26'851.85	0.00	
650.3133	Achats produits nettoyage / désinfection	5'000.00	0.00	5'000.00	0.00	2'809.30	0.00	
650.3135	Achats de matières premières	3'000.00	0.00	3'000.00	0.00	1'520.75	0.00	
650.3141	Entretien des bâtiments et monuments	38'720.00	0.00	38'250.00	0.00	64'441.10	0.00	
650.3151	Entretien de l'équipement de bureau	7'500.00	0.00	12'500.00	0.00	9'052.17	0.00	
650.3151.01	Entretien du matériel informatique	28'900.00	0.00	41'530.00	0.00	28'804.50	0.00	
650.3154	Entretien du matériel d'exploitation	15'500.00	0.00	25'000.00	0.00	14'827.75	0.00	
650.3155	Entretien des véhicules	29'900.00	0.00	29'900.00	0.00	33'010.40	0.00	
650.3156	Entretien du matériel spécialisé	3'000.00	0.00	3'500.00	0.00	15'081.50	0.00	
650.3161	Loyers	577'560.00	0.00	577'465.00	0.00	575'367.45	0.00	
650.3170	Frais de réceptions et manifestations	35'000.00	0.00	45'000.00	0.00	39'211.25	0.00	
650.3181	Frais de ports et CCP	8'000.00	0.00	15'000.00	0.00	4'692.05	0.00	
650.3182	Téléphones	11'665.00	0.00	21'500.00	0.00	14'848.66	0.00	
650.3184	Frais de contentieux	1'000.00	0.00	1'000.00	0.00	287.75	0.00	
650.3185	Honoraires et frais d'expertises	0.00	0.00	10'000.00	0.00	2'970.00	0.00	

ASSOCIATION SECURITE RIVIERA
BUDGET 2019

	Budget 2019		Budget 2018		Comptes 2017		commentaires - justifications	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus		
650.3186	Primes d'assurances tiers, choses et RC	20'600.00	0.00	17'400.00	0.00	13'575.40	0.00	
650.3189	Prestations de services	6'000.00	0.00	6'000.00	0.00	3'534.90	0.00	
650.3189.01	Prestations de services avancées	2'000.00	0.00	5'000.00	0.00	400.55	0.00	
650.3192	Taxes sur les véhicules à moteur	300.00	0.00	300.00	0.00	0.00	0.00	
650.3193	Cotisations	11'700.00	0.00	11'700.00	0.00	11'092.85	0.00	
650.3193.03	Cotisations JSP	390.00	0.00	650.00	0.00	0.00	0.00	
650.3199	Dépenses diverses	5'000.00	0.00	8'000.00	0.00	3'780.60	0.00	
650.3301	Amortissements créances et débiteurs	2'000.00	0.00	250.00	0.00	1'385.00	0.00	
650.4356	Facturation de services à des tiers	0.00	642'000.00	0.00	300'000.00	0.00	248'802.84	
650.4361	Remboursements de traitements	0.00	7'500.00	0.00	11'971.00	0.00	13'595.25	
650.4362	Remboursements de frais	0.00	13'000.00	0.00	0.00	0.00	13'005.00	
650.4514	Participation du Canton	0.00	1'015'170.00	0.00	930'960.00	0.00	958'801.55	

ASSOCIATION SECURITE RIVIERA
BUDGET 2019

	Budget 2019		Budget 2018		Comptes 2017		commentaires - justifications	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus		
66	PROTECTION CIVILE RIVIERA	2'835'127.00	921'043.00	2'320'402.50	375'501.00	1'978'273.23	266'896.05	
660	PROTECTION CIVILE / PERSONNEL	1'014'636.00	0.00	998'068.00	20'254.00	886'825.30	0.00	
660.3011	Traitements	769'361.00	0.00	759'666.00	0.00	684'258.05	0.00	
660.3011.01	Primes	9'145.00	0.00	1'501.00	0.00	0.00	0.00	
660.3012	Personnel occasionnel	31'000.00	0.00	31'000.00	0.00	16'560.65	0.00	
660.3030	AVS/AC/AF	69'110.00	0.00	68'421.00	0.00	61'185.45	0.00	
660.3040	Caisse de pensions	123'578.00	0.00	101'948.00	0.00	91'129.50	0.00	
660.3040.01	Caisse de pensions - Recapitalisation	0.00	0.00	19'117.00	0.00	16'996.30	0.00	
660.3050	Assurances accidents	2'056.00	0.00	2'033.00	0.00	2'062.60	0.00	
660.3055	Assurances perte de gain	10'386.00	0.00	11'382.00	0.00	10'476.20	0.00	
660.3060	Indemnisation et remboursement de frais	0.00	0.00	3'000.00	0.00	4'156.55	0.00	
660.4361	Remboursements de traitements	0.00	0.00	0.00	20'254.00	0.00	0.00	
660.4362	Remboursements de frais	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	

ASSOCIATION SECURITE RIVIERA
BUDGET 2019

		Budget 2019		Budget 2018		Comptes 2017		commentaires - justifications
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus	
661	PROTECTION CIVILE / OFFICE	233'530.00	0.00	275'890.00	0.00	208'813.05	0.00	
661.3060	Indemnisation et remboursement de frais	2'000.00	0.00	8'000.00	0.00	712.35	0.00	
661.3091	Frais de formation prof. du personnel	4'000.00	0.00	3'000.00	0.00	1'072.00	0.00	
661.3101	Imprimés et fournitures de bureau	4'000.00	0.00	4'000.00	0.00	2'305.11	0.00	
661.3102	Livres, journaux, doc. et frais annonces	2'300.00	0.00	2'300.00	0.00	1'286.60	0.00	
661.3111	Achats mobilier, mach., équip. bureau	2'000.00	0.00	11'000.00	0.00	1'793.90	0.00	
661.3111.01	Achats matériels informatique	8'600.00	0.00	5'650.00	0.00	6'018.16	0.00	
661.3116	Achats équipements spécialisés	700.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
661.3123	Electricité	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
661.3141	Entretiens des bâtiments & des monuments	3'500.00	0.00	24'950.00	0.00	0.00	0.00	
661.3151	Entretien de l'équipement de bureau	8'000.00	0.00	8'000.00	0.00	7'938.82	0.00	
661.3151.01	Entretien du matériel informatique	14'250.00	0.00	15'050.00	0.00	12'118.73	0.00	
661.3161	Loyers	146'800.00	0.00	146'800.00	0.00	146'700.00	0.00	
661.3170	Frais de réceptions et manifestations	16'500.00	0.00	18'000.00	0.00	15'751.54	0.00	
661.3181	Frais de ports et CCP	8'000.00	0.00	8'000.00	0.00	5'974.95	0.00	
661.3182	Téléphones	7'930.00	0.00	13'740.00	0.00	3'163.94	0.00	
661.3185	Honoraires et frais d'expertises	1'000.00	0.00	3'000.00	0.00	0.00	0.00	
661.3186	Primes d'assurances tiers, choses et RC	450.00	0.00	600.00	0.00	475.00	0.00	
661.3193	Cotisations	500.00	0.00	300.00	0.00	100.00	0.00	
661.3199	Dépenses diverses	3'000.00	0.00	3'500.00	0.00	3'401.95	0.00	

ASSOCIATION SECURITE RIVIERA
BUDGET 2019

	Budget 2019		Budget 2018		Comptes 2017		commentaires - justifications		
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus			
662	PROTECTION CIVILE / INSTRUCTION		811'080.00	817'100.00	298'480.00	253'200.00	207'613.04	216'678.90	
662.3013	Soldes	775'880.00	0.00	258'430.00	0.00	182'698.30	0.00	Soldes pour la fête des vigneron : CHF 558'000.-	
662.3065	Frais d'habillement	1'000.00	0.00	3'000.00	0.00	0.00	0.00		
662.3091	Frais de formation prof. du personnel	32'700.00	0.00	35'550.00	0.00	24'914.74	0.00		
662.3185	Honoraires et frais d'expertises	1'500.00	0.00	1'500.00	0.00	0.00	0.00		
662.4359	Ventes et prestations diverses	0.00	770'300.00	0.00	132'000.00	0.00	122'368.90	Refacturation de la fête des vigneron : CHF 620'000.-	
662.4511	Subventions cantonales	0.00	46'800.00	0.00	121'200.00	0.00	94'310.00		

ASSOCIATION SECURITE RIVIERA
BUDGET 2019

	Budget 2019		Budget 2018		Comptes 2017		commentaires - justifications	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus		
663	PROTECTION CIVILE / OUVRAGES PCI	655'881.00	101'943.00	624'784.50	100'047.00	580'812.54	50'019.15	
663.3113	Achats de mobilier	2'000.00	0.00	2'800.00	0.00	0.00	0.00	
663.3121	Eau, gaz	4'000.00	0.00	4'000.00	0.00	3'252.15	0.00	
663.3123	Electricité	45'000.00	0.00	40'000.00	0.00	40'101.90	0.00	
663.3124	Carburant, combustible	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
663.3133	Achats produits nettoyage/désinfection	4'500.00	0.00	5'500.00	0.00	3'636.20	0.00	
663.3153	Entretien locaux, mobilier et équipement	38'000.00	0.00	17'200.00	0.00	14'984.29	0.00	Révision de la pompe de relevage au Panorama : CHF 18'000.-
663.3156	Entretien du matériel spécialisé	5'000.00	0.00	3'500.00	0.00	2'909.00	0.00	
663.3182	Téléphones	7'000.00	0.00	7'000.00	0.00	5'491.00	0.00	
663.3511	Charges cantonales	550'381.00	0.00	544'784.50	0.00	510'438.00	0.00	
663.4271	Locations d'installations PCI	0.00	40'000.00	0.00	45'000.00	0.00	40'124.90	
663.4362	Remboursements de frais	0.00	22'000.00	0.00	13'000.00	0.00	9'894.25	
663.4511	Subvention entretien locaux sanitaires	0.00	39'943.00	0.00	42'047.00	0.00	0.00	

ASSOCIATION SECURITE RIVIERA
BUDGET 2019

	Budget 2019		Budget 2018		Comptes 2017		commentaires - justifications	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus		
664	MATERIEL ET VEHICULES	120'000.00	2'000.00	123'180.00	2'000.00	94'209.30	198.00	
664.3114	Achats de machines et matériel	2'000.00	0.00	7'000.00	0.00	3'246.65	0.00	
664.3115	Achats de véhicules	52'000.00	0.00	52'000.00	0.00	47'139.85	0.00	
664.3116	Achats équipements spécialisés	12'200.00	0.00	9'800.00	0.00	7'556.95	0.00	
664.3124	Carburant, combustible	12'500.00	0.00	11'000.00	0.00	0.00	0.00	
664.3135	Achats de matières premières	2'000.00	0.00	2'500.00	0.00	972.25	0.00	
664.3153	Entretien des équipements loués	2'000.00	0.00	800.00	0.00	0.00	0.00	
664.3154	Entretien machines, matériel	2'800.00	0.00	3'500.00	0.00	1'196.55	0.00	
664.3155	Entretien des véhicules	14'780.00	0.00	15'480.00	0.00	16'500.15	0.00	
664.3156	Entretien du matériel spécialisé	2'000.00	0.00	3'000.00	0.00	0.00	0.00	
664.3186	Primes d'assurances	17'720.00	0.00	18'100.00	0.00	17'596.90	0.00	
664.4359	Ventes et prestations diverses	0.00	2'000.00	0.00	2'000.00	0.00	198.00	
664.4801	Prélèvement provision	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	

Sécurité Riviera Budget 2019 Charges par nature

		Budget 2019	Budget 2018	Ecart 2018	En %	Comptes 2017	Ecart 2017	En %
3	CHARGES	43'409'743.00	43'246'479.25	163'263.75	0.4%	39'760'635.40	3'649'107.60	9.2%
30	AUTORITES ET PERSONNEL	32'908'285.00	32'296'085.75	612'199.25	1.9%	29'975'981.92	2'932'303.08	9.8%
300	Autorités et commissions	265'800.00	265'800.00	0.00	0.0%	245'710.60	20'089.40	8.2%
301	Personnel Administratif	25'532'254.00	24'685'632.00	846'622.00	3.4%	23'179'083.92	2'353'170.08	10.2%
303	Charges sociales 1er pilier	2'082'117.00	2'085'260.75	-3'143.75	-0.2%	1'926'150.85	155'966.15	8.1%
304	Caisse de pension	3'757'542.00	3'663'131.00	94'411.00	2.6%	3'391'569.80	365'972.20	10.8%
305	Assurance accidents	374'692.00	410'024.00	-35'332.00	-8.6%	379'889.00	-5'197.00	-1.4%
306	Débours	483'730.00	536'538.00	-52'808.00	-9.8%	407'049.75	76'680.25	18.8%
309	Autres frais	412'150.00	649'700.00	-237'550.00	-36.6%	446'528.00	-34'378.00	-7.7%
31	BIENS, SERVICES, MARCHANDISES	6'623'986.00	7'034'310.00	-410'324.00	-5.8%	6'236'727.46	387'258.54	6.2%
310	Fournitures de bureau	193'740.00	267'820.00	-74'080.00	-27.7%	189'546.69	4'193.31	2.2%
311	Achats équipements	879'120.00	1'179'430.00	-300'310.00	-25.5%	1'297'836.88	-418'716.88	-32.3%
312	Eau et énergies	328'100.00	332'350.00	-4'250.00	-1.3%	191'439.58	136'660.42	71.4%
313	Marchandises et MP	310'800.00	270'800.00	40'000.00	14.8%	208'917.31	101'882.69	48.8%
314	Entretien du patrimoine	245'270.00	354'450.00	-109'180.00	-30.8%	284'766.28	-39'496.28	-13.9%
315	Entretien des équipements	1'134'820.00	1'193'865.00	-59'045.00	-4.9%	943'135.13	191'684.87	20.3%
316	Loyer	1'577'690.00	1'584'422.00	-6'732.00	-0.4%	1'548'849.25	28'840.75	1.9%
317	Réceptions	58'500.00	70'000.00	-11'500.00	-16.4%	61'640.20	-3'140.20	-5.1%
318	Honoraires et frais bancaires	1'709'891.00	1'603'353.00	106'538.00	6.6%	1'353'292.87	356'598.13	26.4%
319	Frais divers	186'055.00	177'820.00	8'235.00	4.6%	157'303.27	28'751.73	18.3%
32	INTERETS	15'200.00	14'450.00	750.00	5.2%	11'873.53	3'326.47	28.0%
322	Intérêts	15'200.00	14'450.00	750.00	5.2%	11'873.53	3'326.47	28.0%
33	AMORTISSEMENTS	514'600.00	474'850.00	39'750.00	8.4%	256'937.65	257'662.35	100.3%
330	Amortissement du patrimoine financier	306'500.00	255'750.00	50'750.00	19.8%	49'200.55	257'299.45	523.0%
331	Amortissements patrimoine adm.	208'100.00	219'100.00	-11'000.00	-5.0%	207'737.10	362.90	0.2%
35	CHARGES CANTONALES ET INTERCOM.	712'381.00	736'784.50	-24'403.50	-3.3%	758'037.91	-45'656.91	-6.0%
351	Charges cantonales et intercom.	550'381.00	544'784.50	5'596.50	1.0%	510'438.00	39'943.00	7.8%
352	Communes et associations de communes	162'000.00	192'000.00	-30'000.00	-15.6%	247'599.91	-85'599.91	-34.6%
36	SUBVENTIONS	13'500.00	14'500.00	-1'000.00	-6.9%	13'164.00	336.00	2.6%
365	Subventions	13'500.00	14'500.00	-1'000.00	-6.9%	13'164.00	336.00	2.6%
39	IMPUTATIONS INTERNES	2'621'791.00	2'675'499.00	-53'708.00	-2.0%	2'507'912.93	113'878.07	4.5%
391	Imputations internes	2'621'791.00	2'675'499.00	-53'708.00	-2.0%	2'507'912.93	113'878.07	4.5%

Sécurité Riviera Budget 2019 Revenus par nature								
		Budget 2019	Budget 2018	Ecart 2018	En %	Comptes 2017	Ecart 2018	En %
4	REVENUS	25'466'866.00	24'840'972.00	625'894.00	2.5%	39'760'635.40	-14'293'769.40	-35.9%
42	REVENUS DU PATRIMOINE	7'880'500.00	8'314'750.00	-434'250.00	-5.2%	7'715'191.83	165'308.17	2.1%
422	REVENUS PLACEMENTS	0.00	250.00	-250.00	-100.0%	8.42	-8.42	-100.0%
423	REVENUS PATRIMOINE	860'000.00	780'000.00	80'000.00	10.3%	772'039.48	87'960.52	11.4%
427	LOCATIONS, REDEVANCES	7'020'500.00	7'534'500.00	-514'000.00	-6.8%	6'943'143.93	77'356.07	1.1%
43	TAXES, EMOLUMENTS	12'177'820.00	11'315'816.00	862'004.00	7.6%	26'905'960.09	-14'728'140.09	-54.7%
431	EMOLUMENTS	584'000.00	556'000.00	28'000.00	5.0%	563'907.20	20'092.80	3.6%
435	PRESTATIONS DIVERSES	5'143'400.00	3'909'250.00	1'234'150.00	31.6%	20'141'960.69	-14'998'560.69	-74.5%
436	REMBOURSEMENTS	1'510'420.00	1'400'566.00	109'854.00	7.8%	1'541'061.03	-30'641.03	-2.0%
437	AMENDES	4'940'000.00	5'450'000.00	-510'000.00	-9.4%	4'659'031.17	280'968.83	6.0%
45	PARTICIPATIONS CHARGES CANTON	2'786'755.00	2'534'907.00	251'848.00	9.9%	2'631'570.55	155'184.45	5.9%
451	PARTICIPATIONS CHARGES CANTON	2'786'755.00	2'534'907.00	251'848.00	9.9%	2'631'570.55	155'184.45	5.9%
49	IMPUTATIONS INTERNES	2'621'791.00	2'675'499.00	-53'708.00	-2.0%	2'507'912.93	113'878.07	4.5%
491	IMPUTATIONS INTERNES	2'621'791.00	2'675'499.00	-53'708.00	-2.0%	2'507'912.93	113'878.07	4.5%

Sécurité Riviera - Charges et revenus par cellule budget 2019

600 Autorités	
charges	316'930.00
revenus	0.00
total	316'930.00

601 Direction	
charges	1'740'666.00
revenus	90'530.00
total	1'650'136.00

602 Chancellerie	
charges	530'329.00
revenus	367'400.00
total	162'929.00

603 Police Riviera	
charges	16'839'473.00
revenus	2'438'440.00
total	14'401'033.00

604 Prévention	
charges	845'758.00
revenus	4'000.00
total	841'758.00

650 SDIS Riviera	
charges	4'050'278.00
revenus	1'677'670.00
total	2'372'608.00

605 Ambulance Riviera	
charges	5'183'281.00
revenus	4'810'972.00
total	372'309.00

606 SG - utli	
charges	933'302.00
revenus	8'520.00
total	924'782.00

607 Amendes d'ordre	
charges	1'567'163.00
revenus	810'000.00
total	757'163.00

608 Polcom / admin	
charges	1'012'375.00
revenus	1'042'500.00
total	-30'125.00

609 Signalisation	
charges	1'415'180.00
revenus	187'000.00
total	1'228'180.00

66 Protection Civile	
charges	2'835'127.00
revenus	921'043.00
total	1'914'084.00

610 Off. du Stat. Personnel	
charges	2'621'791.00
revenus	2'621'791.00
total	0.00

610.01 Stat. Montreux	
charges	1'256'970.00
revenus	3'230'000.00
total	-1'973'030.00

610.02 Stat. Vevey	
charges	1'982'640.00
revenus	6'572'000.00
total	-4'589'360.00

610.03 Stat. La Tour-de-Peilz	
charges	278'480.00
revenus	685'000.00
total	-406'520.00

	cptes 600 à 66	cptes 600 à 610.03	cptes 600 à 608
total charges	17'942'877.00	13'656'185.00	19'396'915.00
total charges	43'409'743.00	36'524'338.00	28'969'277.00
total revenus	25'466'866.00	22'868'153.00	9'572'362.00
total contrôle	17'942'877.00	13'656'185.00	19'396'915.00

total charges brutes	43'409'743.00	36'524'338.00	28'969'277.00
total revenus	25'466'866.00	22'868'153.00	9'572'362.00

Sécurité Riviera - répartition par commune budget 2019

Communes	n/habitants	coefficient	n/hab pond.	600	601	602	607	605	606	604	603	608	Tot. 600 à 609	coût/hab	Budget 2018	Comptes 2017
				Autorités	Direction	Chancellerie	Amendes	Ambulance	SG+utili	Prévention	Police Riviera	Polcom				
Blonay	6'183	5	30'915	23'241.16	121'008.02	11'947.93	55'524.39	27'302.22	67'816.25	61'727.92	1'056'058.67	-2'209.13	1'422'417.43	230.05	240.67	215.61
Chardonne	2'921	3	8'763	6'587.81	34'300.28	3'386.70	15'738.65	7'738.94	19'222.83	17'497.07	299'344.72	-626.19	403'190.81	138.03	144.40	129.37
Corseaux	2'289	3	6'867	5'162.45	26'878.93	2'653.94	12'333.36	6'064.51	15'063.70	13'711.33	234'577.22	-490.70	315'954.73	138.03	144.40	129.37
Corsier	3'396	3	10'188	7'659.09	39'878.04	3'937.43	18'297.99	8'997.41	22'348.76	20'342.36	348'022.83	-728.02	468'755.90	138.03	144.40	129.37
Jongny	1'549	3	4'647	3'493.50	18'189.37	1'795.96	8'346.17	4'103.94	10'193.83	9'278.66	158'741.86	-332.07	213'811.22	138.03	144.40	129.37
Montreux	26'653	6	159'918	120'222.53	625'953.74	61'804.61	287'218.15	141'229.70	350'801.85	319'307.97	5'462'810.64	-11'427.46	7'357'921.73	276.06	288.80	258.73
St-Légier	5'167	4	20'668	15'537.71	80'899.04	7'987.70	37'120.43	18'252.70	45'338.06	41'267.76	706'020.40	-1'476.90	950'946.90	184.04	192.53	172.49
La Tour-de-Peilz	11'779	5	58'895	44'275.85	230'527.81	22'761.56	105'777.42	52'012.43	129'194.18	117'595.53	2'011'857.53	-4'208.53	2'709'793.77	230.05	240.67	215.61
Vevey	19'829	6	118'974	89'441.81	465'690.04	45'980.70	213'681.34	105'070.49	260'985.62	237'555.16	4'064'160.59	-8'501.67	5'474'064.08	276.06	288.80	258.73
Veytaux	870	2	1'740	1'308.09	6'810.74	672.47	3'125.10	1'536.66	3'816.93	3'474.25	59'438.53	-124.34	80'058.43	92.02	96.27	86.24
scris 31.12.2017 total pour contrôle				316'930.00	1'650'136.00	162'929.00	757'163.00	372'309.00	924'782.00	841'758.00	14'401'033.00	-30'125.00	19'396'915.00			

total 80'636 421'575
 3 villes/609 58'261
 habitants PCI 85'496

	609	610.01-02-03	TOTAL	19'396'915.00
	Signalisation	Stationnement	TOTAL	coût/hab
Montreux	561'862.68	-1'973'030.00	5'946'754.41	223.12
La Tour-de-Peilz	248'309.03	-406'520.00	2'551'582.80	216.62
Vevey	418'008.29	-4'589'360.00	1'302'712.38	65.70

Budget 2018	Comptes 2017
225.86	204.99
231.29	200.16
63.42	54.75

Communes	Protection Civile Riviera			SDIS Riviera		ASR - brut
	budget 2018	22.97	66	32.28	650	sans 609-610
Blonay	6'183	22.39	138'424.97	29.42	181'926.62	1'742'769.02
Chardonne	2'921	22.39	65'395.33	29.42	85'946.57	554'532.72
Corseaux	2'289	22.39	51'246.12	29.42	67'350.81	434'551.66
Corsier	3'396	22.39	76'029.63	29.42	99'922.82	644'708.36
Jongny	1'549	22.39	34'679.00	29.42	45'577.28	294'067.50
Montreux	26'653	22.39	596'707.22	29.42	784'229.39	8'738'858.34
St-Légier	5'167	22.39	115'678.77	29.42	152'032.16	1'218'657.83
La Tour-de-Peilz	11'779	22.39	263'708.19	29.42	346'581.55	3'320'083.51
Vevey	19'829	22.39	443'931.55	29.42	583'442.19	6'501'437.81
Veytaux	870	22.39	19'477.56	29.42	25'598.60	125'134.59
total					2'372'608.00	23'574'801.35
Château-d'Oex	3'433	22.39	76'857.99			
Rossinière	545	22.39	12'201.46			
Rougemont	882	22.39	19'746.21			
total pour contrôle					85'496	1'914'084.00

	coût total ASR net cptes 600 à 66	coût/hab	budget 2018	comptes 2017
Blonay	1'742'769.02	281.86	295.91	266.67
Chardonne	554'532.72	189.84	199.65	180.43
Corseaux	434'551.66	189.84	199.65	180.43
Corsier	644'708.36	189.84	199.65	180.43
Jongny	294'067.50	189.84	199.65	180.43
Montreux	7'327'691.02	274.93	281.11	256.05
St-Légier	1'218'657.83	235.85	247.78	223.55
La Tour-de-Peilz	3'161'872.54	268.43	286.54	251.23
Vevey	2'330'086.11	117.51	118.67	105.82
Veytaux	125'134.59	143.83	151.51	137.31
Château-d'Oex	76'857.99			
Rossinière	12'201.46			
Rougemont	19'746.21			
total pour contrôle		17'942'877.00		

ASSOCIATION SÉCURITÉ RIVIERA
Répartition par commune - Budget 2019

No	Services	Budget 2019			Budget 2018			Comptes 2017		
		Charges	Revenus	TOTAL	Charges	Revenus	TOTAL	Charges	Revenus	TOTAL
600	Autorités	316'930.00	0.00	316'930.00	319'422.00	0.00	319'422.00	291'668.78	0.00	291'668.78
601	Direction	1'740'666.00	90'530.00	1'650'136.00	1'551'516.00	1'408.00	1'550'108.00	1'419'184.49	16'652'644.62	-15'233'460.13
602	Chancellerie	530'329.00	367'400.00	162'929.00	516'801.00	423'829.00	92'972.00	469'238.18	350'230.80	119'007.38
603	Police Riviera	16'839'473.00	2'438'440.00	14'401'033.00	17'535'751.00	2'643'458.00	14'892'293.00	15'966'058.84	2'155'993.38	13'810'065.46
604	Prévention	845'758.00	4'000.00	841'758.00	825'562.00	7'171.00	818'391.00	799'438.77	5'205.05	794'233.72
605	Ambulance Riviera	5'183'281.00	4'810'972.00	372'309.00	4'926'265.00	4'322'052.00	604'213.00	4'438'557.72	4'334'479.85	104'077.87
606	UTLI	933'302.00	8'520.00	924'782.00	885'731.00	8'139.00	877'592.00	1'138'327.13	2'220.35	1'136'106.78
607	Amendes d'ordre	1'567'163.00	810'000.00	757'163.00	1'659'174.00	815'238.00	843'936.00	1'251'401.26	809'748.06	441'653.20
608	Police du commerce	1'012'375.00	1'042'500.00	-30'125.00	1'094'765.00	1'018'105.00	76'660.00	985'423.17	1'023'273.45	-37'850.28
	Total comptes 600 à 608	28'969'277.00	9'572'362.00	19'396'915.00	29'314'987.00	9'239'400.00	20'075'587.00	26'759'298.34	25'333'795.56	1'425'502.78
609	Signalisation	1'415'180.00	187'000.00	1'228'180.00	1'427'786.00	157'811.00	1'269'975.00	1'339'338.48	155'349.80	1'183'988.68
610	Office du stationnement	2'621'791.00	2'621'791.00	0.00	2'705'329.00	2'705'329.00	0.00	2'508'997.43	2'508'997.43	0.00
610.01	Stationnement Montreux	1'256'970.00	3'230'000.00	-1'973'030.00	1'286'651.00	3'530'000.00	-2'243'349.00	1'238'768.79	3'199'972.09	-1'961'203.30
610.02	Stationnement Vevey	1'982'640.00	6'572'000.00	-4'589'360.00	2'089'503.00	6'940'000.00	-4'850'497.00	1'974'647.67	6'376'345.29	-4'401'697.62
610.03	Stationnement La Tour-de-Peiz	278'480.00	685'000.00	-406'520.00	284'550.00	650'000.00	-365'450.00	266'308.11	685'074.54	-418'766.43
	Total comptes 600 à 610.03	36'524'338.00	22'868'153.00	13'656'185.00	37'108'806.00	23'222'540.00	13'886'266.00	34'087'358.82	38'259'534.71	-4'172'175.89
650	SDIS Riviera	4'050'278.00	1'677'670.00	2'372'608.00	3'817'270.75	1'242'931.00	2'574'339.75	3'695'003.35	1'234'204.64	2'460'798.71
66	Protection Civile	2'835'127.00	921'043.00	1'914'084.00	2'320'402.50	375'501.00	1'944'901.50	1'978'273.23	266'896.05	1'711'377.18
	TOTAL ASR	43'409'743.00	25'466'866.00	17'942'877.00	43'246'479.25	24'840'972.00	18'405'507.25	39'760'635.40	39'760'635.40	0.00

ASSOCIATION SÉCURITÉ RIVIERA
Répartition par commune - Budget 2019

charges à répartir		Blonay	Chardonne	Corseaux	Corsier	Jongny	Montreux	St-Légier	La Tour-de-Peilz	Vevey	Veveys	Château-d'Oex	Rossinière	Rougemont	TOTAL
Nombre d'habitants (scris 31.12.2017)		6'183.00	2'921.00	2'289.00	3'396.00	1'549.00	26'653.00	5'167.00	11'779.00	19'829.00	870.00	3'433.00	545.00	882.00	85'496.00
Coefficient		5.00	3.00	3.00	3.00	3.00	6.00	4.00	5.00	6.00	2.00	--	--	--	
Nombre d'habitants pondéré		30'915.00	8'763.00	6'867.00	10'188.00	4'647.00	159'918.00	20'668.00	58'895.00	118'974.00	1'740.00	--	--	--	421'575.00
600 Autorités	316'930.00	23'241.16	6'587.81	5'162.45	7'659.09	3'493.50	120'222.53	15'537.71	44'275.85	89'441.81	1'308.09	--	--	--	316'930.00
601 Direction	1'650'136.00	121'008.02	34'300.28	26'878.93	39'878.04	18'189.37	625'953.74	80'899.04	230'527.81	465'690.04	6'810.74	--	--	--	1'650'136.00
602 Chancellerie	162'929.00	11'947.93	3'386.70	2'653.94	3'937.43	1'795.96	61'804.61	7'987.70	22'761.56	45'980.70	672.47	--	--	--	162'929.00
603 Police Riviera	14'401'033.00	1'056'058.67	299'344.72	234'577.22	348'022.83	158'741.86	5'462'810.64	706'020.40	2'011'857.53	4'064'160.59	59'438.53	--	--	--	14'401'033.00
604 Prévention	841'758.00	61'727.92	17'497.07	13'711.33	20'342.36	9'278.66	319'307.97	41'267.76	117'595.53	237'555.16	3'474.25	--	--	--	841'758.00
605 Ambulance Riviera	372'309.00	27'302.22	7'738.94	6'064.51	8'997.41	4'103.94	141'229.70	18'252.70	52'012.43	105'070.49	1'536.66	--	--	--	372'309.00
606 UTLI	924'782.00	67'816.25	19'222.83	15'063.70	22'348.76	10'193.83	350'801.85	45'338.06	129'194.18	260'985.62	3'816.93	--	--	--	924'782.00
607 Amendes d'ordre	757'163.00	55'524.39	15'738.65	12'333.36	18'297.99	8'346.17	287'218.15	37'120.43	105'777.42	213'681.34	3'125.10	--	--	--	757'163.00
608 Police du commerce	-30'125.00	-2'209.13	-626.19	-490.70	-728.02	-332.07	-11'427.46	-1'476.90	-4'208.53	-8'501.67	-124.34	--	--	--	-30'125.00
TOTAL	19'396'915.00	1'422'417.43	403'190.81	315'954.73	468'755.90	213'811.22	7'357'921.73	950'946.90	2'709'793.77	5'474'064.08	80'058.43	--	--	--	19'396'915.00
Coût par habitant budget 2019		230.05	138.03	138.03	138.03	138.03	276.06	184.04	230.05	276.06	92.02	--	--	--	
Coût par habitant budget 2018		240.67	144.40	144.40	144.40	144.40	288.80	192.53	240.67	288.80	96.27	--	--	--	
Coût par habitant comptes 2017		215.61	129.37	129.37	129.37	129.34	258.73	172.49	215.61	258.73	86.24	--	--	--	
66 Protection Civile	1'914'084.00	138'424.97	65'395.33	51'246.12	76'029.63	34'679.00	596'707.22	115'678.77	263'708.19	443'931.55	19'477.56	76'857.99	12'201.46	19'746.21	1'914'084.00
Coût par habitant (Budget 2018 : 22.97)		22.39	22.39	22.39	22.39	22.39	22.39	22.39	22.39	22.39	22.39	22.39	22.39	22.39	
650 SDIS Riviera	2'372'608.00	181'926.62	85'946.57	67'350.81	99'922.82	45'577.28	784'229.39	152'032.16	346'581.55	583'442.19	25'598.60	--	--	--	2'372'608.00
Coût par habitant (Budget 2018 : 32.28)		29.42	29.42	29.42	29.42	29.42	29.42	29.42	29.42	29.42	29.42	--	--	--	
609 Signalisation	1'228'180.00	--	--	--	--	--	561'862.68	--	248'309.03	418'008.29	--	--	--	--	1'228'180.00
610 Office du stationnement	-6'968'910.00	--	--	--	--	--	-1'973'030.00	--	-406'520.00	-4'589'360.00	--	--	--	--	-6'968'910.00
TOTAL PAR COMMUNE	17'942'877.00	1'742'769.02	554'532.72	434'551.66	644'708.36	294'067.50	7'327'691.02	1'218'657.83	3'161'872.54	2'330'086.11	125'134.59	76'857.99	12'201.46	19'746.21	17'942'877.00
Coût par habitant budget 2019		281.86	189.84	189.84	189.84	189.84	274.93	235.85	268.43	117.51	143.83	22.39	22.39	22.39	
Coût par habitant budget 2018		295.91	199.65	199.65	199.65	199.65	281.11	247.78	286.54	118.67	151.51	22.97	22.97	22.97	
Coût par habitant comptes 2017		266.67	180.43	180.43	180.43	180.43	256.05	223.95	251.23	105.92	137.31	20.21	20.21	20.21	



CONSEIL INTERCOMMUNAL

**COMMUNICATION No 03/2018
du Comité de direction
AU CONSEIL INTERCOMMUNAL SÉCURITÉ RIVIERA**

**Réponse à l'interpellation de Madame la
Conseillère Irina Gote (Montreux) déposée lors de
la séance du Conseil Intercommunal du 19 avril
2018 concernant l'exercice des droits politiques
sur le domaine public.**

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Préambule

Lors de la séance du Conseil intercommunal du 19 avril 2018, Mme Irina Gote, Parti socialiste Section Montreux/Veytaux, a déposé une interpellation relative à l'exercice des droits politiques sur le domaine public du territoire de l'Association Sécurité Riviera. Elle évoque une autorisation délivrée au parti susmentionné par la Police du commerce, en date du 7 mars 2018, lors de la récolte de signatures pour les 2 initiatives fédérales « *Pour un Parlement indépendant des caisses-maladies* » et « *Assurance-maladie* ». Pour un liberté d'organisation des cantons », qu'elle estime restrictive et susceptible de limiter l'exercice des droits politiques.

L'autorisation précitée précise :

Quant à l'emplacement situé à la place de la Paix, nous vous prions de bien vouloir vous installer à l'endroit signalé en rouge sur le plan et la photo annexés. Vous voudrez bien ne pas empiéter sur les entrées des commerces avoisinants et rester auprès de votre stand et de ne pas suivre les clients en direction des portes d'entrée des commerces. Les dimensions du stand ne pourront pas dépasser 4 m² (2mx2m).

Par ailleurs, nous vous rappelons que les passants ne devront pas être gênés dans leur progression ni être importunés outre mesure. Le non-respect de la condition imposée conduira à la suppression de ladite autorisation, voire au retrait immédiat du stand en cas de plaintes fondées et constatées.

La demande du Parti socialiste, quant à elle, ne fait état d'aucun besoin particulier et se limite à mentionner les dates et lieux souhaités.

Discussion

L'exercice des droits politiques est un droit constitutionnel garanti par l'art. 34 de la Constitution fédérale. Il comprend les droits de prendre part aux élections et votations populaires, ainsi que le droit de signature d'initiatives et de référendum. Dans le cadre des deux initiatives en question, les modalités de l'exercice de ce droit sont garanties par la Loi fédérale sur les droits politiques du 17 décembre 1976. Quant à la loi vaudoise sur l'exercice des droits politiques du 16 mai 1989, elle s'applique aux initiatives et référendums cantonaux et communaux.

La loi fédérale susmentionnée ne prévoit pas d'autres conditions spécifiques pour l'exercice des droits politiques, plus particulièrement pour les droits de signer des initiatives ou des référendums. Aucune précision pouvant éventuellement s'appliquer par analogie ne figure non plus dans la loi cantonale, quant à la pratique de récolte de signatures. Il est toutefois évident qu'afin d'avoir un impact sur le citoyen, des mesures doivent être prises en faveur des partis politiques ou d'autres associations afin qu'ils puissent exercer leurs droits d'initiateurs et de référendaires et sensibiliser le corps électoral.

Après avoir invoqué les droits fondamentaux que sont l'exercice des droits politiques, l'auteur de l'interpellation pose 2 questions :

Question 1

Sur quel règlement se base-t-on afin d'octroyer des stands pour les partis politiques de telle ou telle dimension ? Plus précisément, quel article de loi oblige les partis à n'avoir des stands que de 4m2, telle que demandé par la Police du commerce ?

Réponse

L'installation d'une structure de type table, tente ou autre constitue un usage accru du domaine public, au contraire de la simple distribution de tracts ou prospectus en tout genre. Dans le canton de Vaud, les communes disposent de leur domaine public en vertu de l'art. 42, chiffre 2 de la Loi sur les communes. L'Association Sécurité Riviera a légiféré par le biais de l'art. 72 du Règlement général de police intercommunal qui stipule :

Toute utilisation du domaine public susceptible d'en restreindre l'usage commun, temporairement ou durablement, est soumise à une autorisation préalable du Comité de direction qui recueille le préavis de la Municipalité sur le territoire de laquelle aura lieu la manifestation. Le préavis lie le Comité de direction.

Le Comité de direction peut édicter, après consultation des communes membres de l'Association, des dispositions concernant l'usage du domaine public. Les règles spéciales ou contrares sont réservées.

Les communes de l'Association Sécurité Riviera et plus particulièrement les villes de Montreux, Vevey et La Tour-de-Peilz disposent d'emplacements dévolus à l'installation de stand de propagande et d'information. Choisis en raison de plusieurs critères que sont les dimensions et la fréquentation des usagers. En l'espèce, la demande du Parti socialiste tendait à obtenir un emplacement devant le centre commercial "Forum", lieu traditionnellement dévolu à l'installation de stands divers.

En 2017, de telles autorisations avaient déjà été délivrées au Parti socialiste, Section Montreux/Veytaux. Toutefois, en automne 2017, une discussion a été entamée avec la direction du Forum, suite à des plaintes parvenues à la Police du commerce. Le centre évoquait alors des nuisances liées au nombre toujours plus important de stands à l'emplacement situé juste en face de la porte d'entrée principale. Après leur avoir rappelé que cet espace relevait du domaine public, il a toutefois été décidé, afin de trouver un consensus, de limiter la dimension des installations temporaires à cet endroit et de décaler leur positionnement plus à l'Est. Ceci a été adopté après un temps d'observation qui a démontré l'augmentation de la demande et la tendance régulière à se rapprocher toujours plus de la porte d'entrée du Forum, notamment en cas de mauvais temps. Cette nouvelle pratique tient compte d'une pondération des intérêts en présence tels que :

- la sécurité des piétons sur les trottoirs, qui doit être garantie par un espace libre minimum de 1,50 mètre ;
- l'intérêt des partis politiques et autres associations à promouvoir leurs idées ou leurs produits ;

- l'intérêt des commerçants riverains à conserver un accès agréable et commode à leurs échoppes et à leurs vitrines.

Au vu de ce qui précède, depuis la fin de l'année 2017, les autorisations délivrées par la Police du commerce mentionnent que les stands sis à cet endroit ne doivent pas dépasser 4m² et l'emplacement précis.

Question 2

Quels sont les articles de loi qui régissent la récolte de signatures pour des initiatives ou des référendums, sur le domaine public et quelle est leur teneur, afin de savoir quelles sont les obligations qui en découlent pour les partis politiques ?

Réponse

Il n'existe pas d'autres dispositions légales ou réglementaires définissant plus précisément la tenue de stands politiques ou d'information ou de propagande.

S'il est évident que les droits politiques doivent être sauvegardés, les autres paramètres précités ne doivent pas être perdus de vue non plus. S'agissant de stands politiques, on peut également considérer que leurs objectifs ne s'apparentent pas qu'à un simple devoir d'information mais qu'ils visent également une forme de propagande. A ce titre, relevons que depuis quelque temps, plusieurs partis politiques recourent à des collecteurs rétribués. A ce titre, ils ne peuvent pas être traités de façon fondamentalement différente des autres stands ainsi que le relève l'auteure de l'interpellation. Par contre, il est parfaitement loisible aux partis politiques, d'exposer leurs besoins de façon plus précise dans le cadre de la demande déposée. Ils pourraient à ce titre mentionner la nécessité de bénéficier d'un espace plus grand au vu d'une infrastructure existante allant au-delà des 4m². Dans la mesure des disponibilités aux lieux et dates demandés, la Police du commerce saura faire preuve de souplesse et de bon sens afin de satisfaire les besoins des partis politiques.

Conclusion

Les demandes d'autorisation d'usage du domaine public sont croissantes et des dispositions visant à garantir une harmonie entre les utilisateurs, les acteurs privés et la circulation des piétons notamment, dans ce cas précis, sont nécessaires. Le Comité de direction, respectivement les services de l'Association Sécurité Riviera, sont sensibles à ces aspects et chaque demande fait l'objet d'une attention particulière associant l'esprit de la règle et le bon sens.

Ainsi adoptée le 03 mai 2018

AU NOM DU COMITÉ DE DIRECTION
Le Président  Bernard Degex Le Secrétaire  Frédéric Pilloud



CONSEIL INTERCOMMUNAL

**COMMUNICATION No 04/2018
du Comité de direction
AU CONSEIL INTERCOMMUNAL SÉCURITÉ RIVIERA**

**Réponse à l'interpellation de Monsieur le
Conseiller Alexandre Staeger (Montreux) lors de la
séance du 19 avril 2018 relative à l'utilisation d'un
drone à la place du Marché à Vevey dans le cadre
d'une démarche citoyenne.**

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Préambule

Lors de la séance du Conseil intercommunal du 19 avril 2018, M. Alexandre Staeger Conseiller intercommunal, (Montreux), a déposé une interpellation relative à l'utilisation d'un drone survolant la place du Marché à Vevey dans le cadre d'une démarche citoyenne en vue de la récolte de signatures pour l'initiative « Création parking souterrain ».

Dans les faits, en date du 17 novembre 2017, M. Carmagnola photographe professionnel, nous informait de sa volonté de tourner des images de la Grande-Place, à Vevey, avec un drone, le samedi 18 novembre 2017, ceci dans le cadre du mandat qu'il avait reçu pour « l'initiative création parking souterrain ». M. Carmagnola nous a donné les précisions suivantes en ces termes:

- « ...photos et films de l'action de récolte des signatures, au sol, à env. 11h00.
- à 12h45, juste avant la fin du marché, vol en drone, départ depuis le côté du Château de l'aile, photos en stationnaire à env. 180m de hauteur, au niveau du lac et des anciens pédalos. (=> notion de foule)
- dès que la Place s'est plus ou moins vidée des commerçants du marché, vol en drone, départ depuis le côté du Château de l'aile, photos en stationnaire à env. 180m de hauteur, au niveau des premières places de parc en bas de la Place. (=> plus de notion de foule)
- dans l'après-midi, dès que les ballons seront accrochés sur les rétroviseurs des voitures, vol en drone, départ depuis le côté du Château de l'aile, photos à la verticale de la Place du Marché. (=> plus de notion de foule)
- dans tous les cas, la météo sera sa principale préoccupation, pluie, vent, etc...»

Police Riviera a pris note de cette requête de survol de la Grande-Place au moyen d'un drone et a enregistré cette information dans son calendrier des manifestations.

Bases légales

Ce sont les art.14b et suivants de l'Ordonnance du 24 novembre 1994 du Département de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication sur les aéronefs de catégorie spéciale (OACS), qui règlent le vol d'aéronefs sans occupant d'un poids allant jusqu'à 30 kg.

Les art. 17 et 18 s'attachent à préciser les conditions et restrictions applicables aux modèles réduits d'aéronefs :

Art. 17 Restrictions applicables aux modèles réduits d'aéronefs

¹ Celui qui utilise un modèle réduit d'aéronefs d'un poids allant jusqu'à 30 kg doit avoir constamment un contact visuel direct avec celui-ci.

² Il est interdit d'utiliser des modèles réduits d'aéronefs d'un poids compris entre 0,5 et 30 kg:

- a. à une distance de moins de 5 km des pistes d'un aérodrome civil ou militaire;
- b. dans les zones de contrôle (CTR), s'ils dépassent une hauteur de 150 m au-dessus du sol;
- c. à moins de 100 m de rassemblements de personnes en plein air autres que les manifestations publiques d'aviation mentionnées à l'art. 4.

Art. 18 Exceptions aux restrictions

¹ Des exceptions peuvent être autorisées aux restrictions suivantes:

- a. restrictions visées aux art. 15, let. b, 16, al. 2, et 17, al. 2, let. a et b :
 - 1. par l'organe compétent du contrôle de la circulation aérienne en accord avec le chef d'aérodrome, pour les aérodromes avec services du contrôle de la circulation aérienne,
 - 2. par le chef d'aérodrome pour les autres aérodromes ;
- b. restrictions visées aux art. 15, let. a, 16, al. 1, et 17, al. 1 et 2, let. c : par l'OFAC.

² De telles exceptions ne peuvent être autorisées que si elles ne mettent pas en danger les autres utilisateurs de l'espace aérien ou les tiers au sol.

³ L'autorisation peut être assortie de conditions.

Par ailleurs, en complément de ces bases légales, des directives précises et plus accessibles à l'utilisateur que la législation relativement complexe sont disponibles sur le site internet de l'OFAC et ont été rappelées à l'organisateur.

Règles applicables à l'exploitation des drones et des modèles réduits volants

En préambule, il s'agit de préciser qu'il est nécessaire d'obtenir une autorisation de l'Office fédéral de l'aviation civile (OFAC) pour exploiter des drones et des modèles réduits d'aéronefs qui excèdent un poids de 30 kg. L'Office fixe dans chaque cas les conditions d'admission et d'utilisation.

S'agissant des drones et des modèles réduits volants d'un poids égal ou inférieur à 30 kg, les conditions d'utilisation figurent dans l'Ordonnance du département fédéral de l'environnement, des transports de l'énergie et de la communication (DETEC) sur les aéronefs de catégorie spéciale.

Les points principaux de la réglementation sont les suivants :

- Aucune autorisation n'est nécessaire à condition que le « pilote » maintienne un contact visuel permanent avec le drone ou le modèle réduit volant.
- Le recours à des équipements permettant d'accroître la portée du regard (jumelles ou lunettes vidéo) nécessite l'autorisation de l'OFAC.
- Les lunettes vidéo et dispositifs analogues sont toutefois admis si un deuxième opérateur supervise le vol et est en mesure de reprendre en tout temps le contrôle de l'appareil. L'opérateur doit alors se situer au même endroit que le pilote.

- Les vols automatiques (fonctionnement autonome) dans le champ visuel du pilote sont admis pour autant que le pilote soit en tout temps en mesure de reprendre, si nécessaire, le contrôle de l'appareil.
- Les prises de vues aériennes sont admises sous réserve de la réglementation relative à la protection des installations militaires. Il y a lieu également de respecter la sphère privée et plus généralement les dispositions de la Loi sur la protection des données.
- Il est en principe interdit d'utiliser des drones à moins de 100 m de rassemblements de personnes en plein air.
- Afin de garantir la protection des tiers au sol, l'exploitant d'un drone ou d'un modèle réduit d'un poids de plus de 500 grammes doit conclure une assurance responsabilité civile d'une somme d'un million de francs au moins.
- Les drones et modèles réduits sont soumis à des restrictions de vol au voisinage des aérodromes. Il est ainsi interdit d'utiliser ces appareils à une distance de moins de 5 km des pistes.
- Les cantons et les communes ont le pouvoir de prononcer d'autres restrictions à l'utilisation des aéronefs sans occupants.
- Aucune autorisation de l'OFAC n'est en revanche requise pour des manifestations publiques exclusivement pour les modèles réduits ou les drones.

Les liens figurant ci-dessous vous permettront d'obtenir des détails complémentaires s'agissant de l'utilisation de ces drones.

Nous relevons que ces recommandations se trouvent également sur notre site internet <http://www.securite-riviera.ch/qsPortal/DispArt.asp?N=23787>

Ces précisions apportées, nous pouvons dès lors répondre aux questions posées par l'auteur de l'interpellation.

Question 1

L'ASR a-t-elle eu connaissance du fait qu'un drone serait utilisé lors de la manifestation du samedi 18 novembre 2017 ?

Réponse :

Oui, cette information a été portée à la connaissance de l'ASR par le demandeur, dans le cadre de sa requête présentée pour le soutien de l'initiative « Création parking souterrain ». Il a informé Police Riviera de son souhait d'effectuer des prises de vue avec un drone sur la Grande-Place à Vevey. Les conditions d'utilisation d'un drone lui ont été rappelées et il a été invité à consulter le site de l'OFAC.

Question 2

Le cas échéant, l'ASR s'est-elle prononcée sur l'autorisation de ce vol ?

Réponse :

L'ASR a pris note de cette information. Néanmoins, elle a rappelé ses obligations à l'utilisateur, lors d'un entretien téléphonique, en relevant que si l'engin dépassait un poids compris entre 0,5 et 30 kg, il devait demander une autorisation auprès de l'OFAC pour une distance de vol inférieur à 100 mètres de hauteur.

Il a également été renseigné qu'il pouvait consulter notre site internet <http://www.securite-riviera.ch/qsPortal/DispArt.asp?N=23787>, sur les recommandations. En l'occurrence, le requérant a annoncé survoler la Grande-Place à une hauteur de 180m. La question du survol de la foule se devait d'être analysée par le demandeur au regard des précisions apportées par l'OFAC, qui précise : « *Par mesure de sécurité, il est interdit de faire évoluer des drones ou des modèles réduits d'aéronefs à moins de 100 m de rassemblements de personnes (plusieurs dizaines de personnes en rangs serrés)* ». Il ne semble pas que l'on peut considérer un rassemblement au sens de ce que prévoit l'OFAC, puisqu'il s'agit d'une aire de stationnement.

Question 3

Le cas échéant, l'ASR s'est-elle enquis de savoir dans quelle mesure ce vol aurait bénéficié d'un régime d'exemption de la part de l'OFAC ?

Réponse :

Non, il est de la responsabilité du pilote du drone de veiller au respect des bases légales et réglementaires.

Question 4

En cas d'accident, l'ASR aurait-elle pu être tenue pour responsable en raison de l'autorisation de la manifestation ?

Réponse :

Non, l'ASR ne peut être tenue responsable en cas d'accident. L'utilisateur doit avoir souscrit une assurance RC si son engin dépasse les 500 g, conformément à l'art 20 OACS. De façon plus générale, tout organisateur de manifestation se doit de conclure une assurance RC, afin de pouvoir être protégé en cas d'accident.

Art. 20 OACS Assurance responsabilité civile

1 Afin de garantir les prétentions des tiers au sol, l'exploitant doit conclure une assurance responsabilité civile d'une somme de 1 million de francs au moins.

2 La couverture de la responsabilité civile n'est pas nécessaire pour:

a...

b...

c...

d. les modèles réduits d'aéronefs dont le poids est inférieur à 0,5 kg.

3 Lors de l'utilisation, il y a lieu de se munir de l'attestation de l'assurance responsabilité civile.

Question 5

De manière générale, dans le cadre des autorisations d'utiliser le domaine public, l'ASR s'enquière-t-elle de l'éventuelle utilisation d'un drone et de l'obtention, par l'organisateur de la manifestation ou par le pilote, des autorisations éventuellement nécessaires ?

Réponse :

Comme précisé plus haut, l'ASR n'a pas à délivrer d'autorisation formelle. Il appartient au pilote du drone de veiller à respecter scrupuleusement les bases légales et réglementaires. A l'avenir, l'ASR veillera à orienter les demandeurs auprès des autorités communales afin de s'assurer que le survol de drone ne soit pas de nature à susciter une certaine sensibilité politique.

Question 6

L'ASR utilise-t-elle des drones elle-même ou par l'intermédiaire de son personnel ?

Réponse

Non, elle n'en est pas équipée.

Conclusion

Le Comité de direction comprend les préoccupations de l'interpellateur et veillera à ce que les services de l'ASR portent, dorénavant, une attention toute particulière à ce genre de demande en vérifiant le cas échéant que toutes les autorisations adéquates aient été obtenues afin d'assurer la sécurité de la population et d'éviter tout excès dans l'exploitation de ces engins. Il est également conscient qu'une surveillance accrue doit s'exercer, au vu du nombre croissant de demandes de survol de drones.

Ainsi adoptée le 03 mai 2018

AU NOM DU COMITÉ DE DIRECTION
Le Président  Bernard Degex
Le Secrétaire  Frédéric Pilloud



CONSEIL INTERCOMMUNAL ASR

Préavis No 01/2018 - Comptes 2017 Rapport de la commission de gestion

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les Conseillères et Conseillers

La commission de gestion s'est réunie à deux reprises pour examiner les comptes 2017 de l'Association de communes Sécurité Riviera (ASR).

Dans sa séance du 24 avril, elle a examiné les documents et formulé les questions qui ont été adressées au Comité de direction.

Les réponses fournies ont été reprises et complétées lors d'une deuxième séance le 15 mai en présence d'une délégation du Comité de direction. Etaient présents : MM : Bernard Degex (président Codir), Arnaud Rey-Lescure, Jean-Pierre Taverney, Frédéric Pilloud (directeur ASR), Major Ruben Melikian (commandant police riviera), Capitaine Michel Rouiller (chef des services généraux), M. Marc François (responsable d'exploitation Ambulance Riviera), Major François Fleuti (commandant Protection civile), Major Cédric Fagherazzi (commandant SDIS Riviera), ainsi que de Mme Isabelle Henny (responsable des finances), et M. Dario Piras (responsable des ressources humaines).

Les membres de la Cogest remercient la délégation pour sa disponibilité et la qualité des réponses apportées.

Membres de la Cogest

Prénom et nom	Commune	24 avril 2018	15 mai 2018
A.Grivel	Blonay	Excusé	Excusé
Ph. Mercier	Chardonne	Présent	Présent
H-J Müller-Hermann	Corseaux	Rempl. J. Marmier	Présent
T. Ribeiro	Corsier	Excusé	Excusé
M. Badoud	Jongny	Excusé	Présent
R.Urech	La Tour-de Peilz	Présent	Présent
Y.Hess	Montreux	Présent	Présent
P-A Besson	St-Légier	Présent	Présent
Ch. Ming	Vevey	Excusé	Présent
A.Koschevnikov	Veytaux	Présent	Présent

Les questions soulevées et les réponses figurent en pages suivantes.

Questions au Comité de direction

Lors de sa séance d'étude et d'analyse tenue le 24 avril 2018 en la salle du Comité de Direction, la Commission de gestion a désiré obtenir des informations complémentaires sur les points suivants :

Questions d'ordre général

- *Les comptes en page 4 du préavis ne correspondent pas à ceux de la page 8 du même document, ni à ceux de la page 40 des comptes, la différence est certes minime, mais de quoi s'agit-il ?*

Réponse : Une erreur de saisie d'un montant CHF 401.58 apparaît dans le fichier « Excel » de la première version du tableau relatif à la répartition aux différentes communes. Celle-ci s'est reportée sur la page 4 du préavis aux comptes 2017. Le montant exact à répartir dans les communes pour l'année 2017 selon les comptes s'élève à CHF 19'559'907.90 et correspond au tableau de répartition joint aux comptes 2017 et au rapport de la fiduciaire.

La différence de CHF 401.58 est composée de deux comptes qui n'ont pas été intégrés dans les formules de la première version :

- 1) Compte 601.4221 « Revenus comptes courants (intérêts créanciers) » pour un revenu de CHF 8.42 à répartir entre toutes les communes
- 2) Compte 602.02.4232.02 « Recettes abonnements » pour une charge de CHF 410.- imputée directement à la commune de Vevey

L'erreur en question a été identifiée et la correction a malheureusement été apportée après la première distribution du tableau de répartition aux différentes communes.

- Question subsidiaire à la précédente pour quelle raison l'organe de révision ne s'est-il pas aperçu de cette différence ?

Réponse : Les comptes transmis à la fiduciaire sont exacts et correspondent à la comptabilité de l'ASR. L'erreur se situe dans la première version du tableau de répartition aux communes.

- *Pour quelles raisons un report fréquent des dépenses de budget en budget ? N'aurait-il pas été possible de les supprimer du budget concerné ?*

Réponse : Pour la réalisation de certains projets importants (par exemple : système d'aide à l'engagement (SAE 2015), liaison radio par le réseau sécurisé (Polycom), etc.), nous sommes liés à la planification instances compétentes en la matière, soit les services du canton ou de la confédération.

En les supprimant du budget, il y aurait lieu de passer par le biais des crédits supplémentaires, dont les impacts auraient un effet collatéral sur la gestion des communes de l'association. Il s'agit d'une possibilité à explorer avec les Autorités concernées.

- *Est-il prévu de constituer un compte carburant ou énergie qui permettrait de comptabiliser et surtout de différencier les dépenses liées à ces divers postes ?*

Réponse : Un compte XXX.3124 « Carburant, combustible » est constitué dans chaque cellule à partir du 1^{er} janvier 2018. Les frais de carburant pour l'année 2018 et pour le budget 2019 sont comptabilisés dans ces comptes et identifiables.

- Serait-il possible d'uniformiser les libellés des comptes évoqués ci-dessus dans chaque compte xxx.3124 ?

Réponse : Les comptes sont corrigés et portent le libellé : « Carburant, combustible ».

Questions sur des comptes en particulier

Compte xxx.3050 - Assurances accidents

- Les assurances accidents augmentent alors que les traitements ou autres diminuent. Quelles en sont les raisons ?

Réponse : En comparant les comptes 2017 et ceux de 2016 qui figurent sur le rapport ad hoc, on observe une augmentation, selon le détail suivant :

- le total du compte 3011 (traitements) est plus important en 2017 qu'en 2016
- le total du compte 3050 (assurance acc) est plus important en 2017 qu'en 2016

La comparaison entre les comptes 2017 et le budget 2017 n'est pas pertinente dans la situation qui nous occupe.

Informations complémentaires obtenues suite à la rencontre avec le Codir

D'emblée, il convient de relever que le budget 2017 des assurances LAA (3050) a été constitué sur la base des taux 2016, soit ;

LAA Accident professionnels :	0.2210%
LAA complémentaire :	0.0190%
LAA excédentaire :	0.1120%
LAA SUVA (signalisation) :	0.7674%

En date du 28 octobre 2016, puis du 18 août 2016, la Vaudoise assurance et la SUVA Lausanne, ont décidé d'appliquer, dès le 1^{er} janvier 2017, les taux suivants :

LAA Accident professionnels :	0.2490%
LAA complémentaire :	0.0190%
LAA excédentaire :	0.1120%
LAA SUVA (signalisation)	0.6646%

Au vu de ce qui précède, nous constatons que les variations des taux évoqués ci-dessus ont pu générer une augmentation de la prime LAA, et ce, malgré la diminution du compte de traitement.

Voici un exemple :

Salaires au budget :	CHF 100'000.-
Primes LAA au budget en %	0.2210%
Prime LAA au budget en CHF	CHF 221.00
Salaires réels :	CHF 90'000.-
Primes LAA réelle en % :	0.2490%
Prime LAA réel en CHF :	CHF 224.00

Direction (cellule C2)

Compte 601.3011 - Traitements

- *La promotion concernée ne pouvait-elle être prévue dans le cadre du budget ?*

Réponse : Lors de l'établissement du budget 2017, la potentielle promotion de nos deux secrétaires de direction n'avait pas été abordée. Ce n'est que lors de sa séance du 8 décembre 2016 (décision n°106/2016), que le Comité de direction a pris cette décision.

Police Riviera (cellule C4)

Compte 603.3012 – Personnel occasionnel

- *Personnel occasionnel 157.95 CHF, de quoi s'agit-il ?*

Réponse : Ce montant est détaillé de la manière suivante :

CHF 153.70 : Solde d'heures d'un collaborateur parti au 31.12.2017

CHF 4.25 : Solde d'heures d'un collaborateur parti au 31.07.2017

Il s'agit d'une erreur de ventilation comptable, ces montants devraient figurer au compte 603.3011. Ceci a été corrigé pour l'année 2018.

Compte 603.3102 – Livres, journaux, doc. et frais annonces

- *Les difficultés de recrutement augmentent alors que les frais de qui les concernent diminuent, n'y a-t-il là une relation de cause à effet ?*

Réponse : Quatre policiers ont été engagés en 2017. Trois d'entre eux ont été recommandés par des policiers de l'association et un engagement a pu se faire par l'intermédiaire de nos réseaux. Il n'a donc pas été nécessaire de procéder à un recrutement par voie d'annonce.

Compte 603.4370 – Amendes

- *Quelles sont les raisons du retard de la mise en service du nouveau radar ?*

Réponse : Le délai de livraison, ainsi que la formation obligatoire pour l'utilisation de cet appareil n'ont permis sa mise en service qu'au mois de mai 2017. Il y a lieu de préciser qu'en attendant l'utilisation de l'appareil de la marque « ESO », les contrôles radars ont été effectués avec l'appareil laser.

Ambulance Riviera (cellule C6)

Compte 605.3141 – Entretien des bâtiments et monuments

- *Quel est l'influence du report de la climatisation sur le compte au budget 2017 ?*

Réponse : La Ville de La Tour-de-Peilz a débuté l'étude de la réfection du bâtiment communal de Béranges à l'automne 2017, principalement en termes d'isolation. Le montant de CHF 58'000.- inscrit au budget 2017 pour la climatisation du 1^{er} étage du service d'ambulances n'a donc été ni engagé, ni reporté.

Compte 605.3301 – Amortissements créances et débiteurs

- *Le nouveau système est-il en place ? Quelles sont les influences sur le compte ?*

Réponse : Le service des finances de la Ville de Montreux travaille prioritairement à résoudre cette contrainte technique engendrée par le changement de système comptable. Nous sommes dans l'attente de la comptabilisation des pièces et de la mise à jour des débiteurs par la commune de Montreux. Notre but est de régulariser la situation en cours d'exercice 2018.

Signalisation (cellule C10)

Compte 609.3135 – Achats de matières premières

- *Pourquoi une telle surestimation au budget ?*

Réponse : L'estimation de ce compte est difficile étant donné que le secteur de la signalisation ne connaît souvent pas les travaux importants qui sont soumis aux préavis communaux, dans lesquels la réfection de la signalisation est prise en charge.

Le facteur lié aux manifestations, dont le nombre a tendance à croître (signalisation à mettre en place) et les conditions météorologiques jouent un rôle sur les travaux d'entretien de la signalisation, notamment sur l'étendue du rafraîchissement des balisages au sol (peintures) effectué.

Ce compte est également à mettre en lien avec le 609.3143 « Entretien Signalisation routière/éclairage », dans lequel les travaux commandés à des entreprises privées sont comptabilisés.

Compte 609.3143 – Entretien signalisation routière / éclairage

- *De quels types de détecteurs radars s'agit-il ?*

Réponse : Il s'agit d'une réparation des sites de surveillance automatique du trafic (SAT - feux rouge et contrôles de vitesse), installés à Montreux, qui présentaient des défauts au niveau des modules de communication, du câblage et des boucles de détection dont le montant n'avait pas été prévu au budget. Cette maintenance a été inscrite de manière périodique pour les budgets futurs.

- *Quelles ont été les adaptations effectuées pour les taxis ?*

Réponse : Suite à une sollicitation des concessionnaires taxis, les Municipalités des communes de La Tour-de-Peilz, Montreux et Vevey ont décidé d'autoriser les taxis à utiliser toutes les voies réservées aux bus (VMCV) sur le territoire couvert par l'ASR. La décision de la Municipalité de Vevey a fait l'objet d'un recours au tribunal lequel a repoussé la mise en œuvre, raison pour laquelle, les travaux ont été effectués et pris en charges au travers du budget 2017. Ceux-ci concernaient le marquage du terme « TAXI », notamment, dans les voies réservées aux bus et l'adaptation de la signalisation verticale.

- *Frais de signalisation : que concernent-ils ?*

Réponse : Ils concernent une augmentation des interventions de l'entreprise Siemens sur la signalisation lumineuse suite à des pannes en augmentation durant l'année 2017.

Stationnement (cellule C11)

- *Quel est le retour concernant le fonctionnement de Park Now (compte 610.xx.3185) et quelle est l'implication dans l'augmentation des charges ?*

Réponse : L'application « ParkNow » est à disposition des usagers depuis le 1^{er} février 2017. Jusqu'au 30 novembre 2017, 134'274 paiements ont été comptabilisés, nombre qui ne cesse d'augmenter puisque plus de 91'000 opérations ont déjà été dénombrées en 2018. Relevons que les commentaires des usagers sur l'utilisation de ce système sont des plus satisfaisantes.

Les avantages de ce système de paiement à distance sont les suivants :

- il permet d'offrir une possibilité de paiement supplémentaire de la taxe de stationnement aux usagers, au moyen d'un smartphone, via une carte de crédit ;
- une diminution du travail des assistants de sécurité lors de la récolte et du tri de la monnaie ;
- usuellement, il favorise le taux de paiements, respectivement les recettes ;
- il remplace, en principe, les lecteurs de cartes de crédit sur les horodateurs, supprimant les charges liées à ce système et les frais de maintenance/matériel ;
- à moyen terme, lorsque les usagers seront familiarisés avec ce mode de paiement, diminution du nombre d'appareils à prépaiement par zone de stationnement ;
- le système permet également une adhésion des parkings en ouvrage.

Les charges liées à cette application sont :

- « ParkNow » : 3,7% sur le montant de la transaction, ainsi que CHF 99.-/mois par commune pour le logiciel ;
- Opérateur cartes de crédit : 1,9 % sur le montant de la transaction ;
- « Elavon » (prestataire de paiement) : 0,12 Euro par transaction.

Pour l'année 2017, les charges totales se montent à CHF 42'057.74, réparties comme suit :

610.01.3185 (Montreux) : CHF 7'924.40

610.02.3185 (Vevey) : CHF 29'350.57 (incluant Blonay, Corsier, St-Légier)

610.03.3185 (La Tour-de-Peilz) : CHF 4'782.77

- *Est-il possible de connaître les pourcentages des amendes consécutives aux paiements par applications et en monnaie ?*

Réponse : Il n'est pas possible de connaître ce pourcentage. En effet, les chiffres des dénonciations sont régis par l'Ordonnance sur les amendes d'ordre (OAO) et sont par conséquent les mêmes, indépendamment du système de paiement utilisé par l'utilisateur.

Compte 610.02.4272 – Redevances utilisation DP

- *Quelles sont les justifications concernant la somme de 0.- CHF pour l'utilisation du domaine public ? Où peut-on trouver la somme exacte ?*

Réponse : Les recettes correspondant à ce compte sont comptabilisées dans le 610.02.4272.03 (recettes parcomètres). Elles représentent un montant total de CHF 3'600'839.34.-.

SDIS Riviera

Compte 650.3013.03 – Soldes JSP

- *Pourrait-on obtenir les comptes visibles de JSP, (ce que nous avons déjà demandé et qui nous avait été promis en 2016) ?*

Réponse : Ci-joint, vous trouverez le décompte des activités des moniteurs pour l'engagement des JSP de l'exercice 2017. Pour rappel, le programme mis à disposition pour la gestion des JSP par l'ECA ne permet pas de faire la solde des moniteurs, raison pour laquelle un fichier parallèle est tenu.

Compte 650.3093 – Frais sanitaires

- *Pourquoi une diminution puisqu'il s'agit d'une obligation facile à planifier ?*

Réponse : Pour l'exercice 2017, la raison est liée principalement à une facture d'un de nos médecins-conseils pas reçue à ce jour pour un montant d'environ CHF 6'000. De manière générale, la fluctuation du personnel (départ et arrivée) impacte directement les contrôles médicaux. En effet le nombre de nouveau sapeur-pompiers recrutés en novembre et qui suivent leurs formations le premier semestre de l'année suivante influence directement ce chapitre des comptes.

Compte 650.3116.01 – Achats de matériel radio

- *Dans le commentaire : détachement et non pas déclenchement ...*

Réponse : Il y a effectivement une erreur. C'est bel et bien d'un détachement qu'il s'agit.

Compte 650.3156 – Entretien du matériel spécialisé

- *Les palans ont-ils été changés ou réparés (montant élevé pour une réparation) ?*

Réponse : Il s'agit pour l'essentiel d'une réparation qui nous a obligés également à changer le dispositif de commande des palans. En effet, l'installation datant de plus de 10 ans et certains composants ne se trouvant sur le marché, les commandes ont donc dû être changées. Par ailleurs, nous avons profité de l'intervention de l'entreprise pour effectuer l'entretien général sur cette installation.

Compte 650.4356 – Facturation de services à des tiers

- *Quelle est la nouvelle procédure de levée de doute ?*

Réponse : La nouvelle procédure consiste à la généralisation systématique de la levée de doute pour les déclenchements d'alarmes automatiques. Lorsqu'un déclenchement arrive au central de transmission des alarmes (CTA - 118) via la technologie IP, l'opérateur effectue un contre-appel auprès d'un numéro fourni (obligation de sa part) par les détenteurs d'installation. Auparavant, la procédure de levée de doute était laissée au choix du détenteur de l'installation, mais est devenue à présent obligatoire afin de replacer la responsabilité auprès du propriétaire de l'installation. Ceci ayant pour effet de diminuer (env. 30%) les mobilisations inutiles des sapeurs-pompiers volontaires.

Protection civile Riviera

Compte 661.3161 – Loyers

- *A quoi est dû ce surcoût ?*

Réponse : L'augmentation est due à la location du local utilisé pour entreposer le matériel dans l'abri des Moulins à Château-d'Oex, soit un montant de CHF 9'300.-. Ce dernier ne figurait pas encore au budget 2017, car la location n'a été effective que depuis juin 2017, soit après l'établissement du budget 2017. Elle fait suite à la nouvelle organisation de protection civile au 1^{er} janvier 2016, mise en œuvre par la Commune de Château-d'Oex.

Conclusions

A l'unanimité des membres présents, la Commission de gestion vous prie, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, les Conseillères et Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Le conseil intercommunal Sécurité Riviera

Vu le préavis No 01/2018 du Comité de direction du 29 mars sur les comptes 2017 de l'Association Sécurité Riviera

Vu le rapport de la Commission de gestion chargée d'étudier cet objet

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

Décide

- d'approuver les comptes de l'exercice 2017, dont les charges brutes s'élèvent à CHF 39'760'635.40, les revenus à CHF 23'200'727.50, pour une charge totale à répartir de CHF 16'559'907.90.
- d'en donner décharge au Comité de direction.

Au nom de la Commission de gestion

Le Président-rapporteur



P-A Besson

St-Légier, le 18 mai 2018

Annexe : Compte JSP + Procédure de levée de doute

EXERCICES																	COURS				TOTAL SOLDE COURS + EXERCICES		
JSP01 13.01	JSP02 04.02	JSP03 11.03	JS12JS17 1a 25.03	JSP04 08.04	JS11JS17 1a 29.04	JSP24 01.06	JS11JS17 1b 10.06	JSP04 24.06	JSP06 26.08	CAD06 26.08	JSP11 28.10	JSP12 11.11	JSP20 18.11	JSP 02.12 RB	TOTAL HEURES	CHF/H	SOLDE EXERCICES	RA17.0.409 20 2.9.	JS03JS17a 09.09	JS21JS.171a 07.10		JS22JS.171b 07.10	SOLDE COURS (Fr. 180.00/jour)
				6											6	25	150.00					0.00	150.00
1.5	9			2.5				12.5			7	8			40.5	25	1'012.50					0.00	1'012.50
5.5	11		4	8				16.5	1.5		1	13.5			61	25	1'525.00					0.00	1'525.00
				6				12.5		10	6.5	7			42	25	1'050.00	360.00				360.00	1'410.00
1.5		2.5		6				12.5							22.5	25	562.50			180.00		180.00	742.50
															0	25	0.00					0.00	0.00
5.5	3.5	4	4	10		4		18.5	6.5		8.5	19.5	7.5		91.5	25	2'287.50	360.00	E			360.00	2'647.50
												4.5			4.5	25	112.50					0.00	112.50
															0	25	0.00					0.00	0.00
															0	25	0.00					0.00	0.00
	7														7	25	175.00					0.00	175.00
															0	25	0.00					0.00	0.00
				6											6	25	150.00					0.00	150.00
	7							11							18	25	450.00					0.00	450.00
1.5	8			7				13.5							30	25	750.00				180.00	180.00	930.00
															0	25	0.00					0.00	0.00
									12.5		8.5				21	25	525.00					0.00	525.00
		2.5		6											8.5	25	212.50					0.00	212.50
								12		11	7.5	8			38.5	25	962.50					0.00	962.50
											7.5	7			14.5	25	362.50					0.00	362.50
												7			7	25	175.00					0.00	175.00
															0	25	0.00					0.00	0.00
1.5							6.75								8.25	25	206.25					0.00	206.25
		2.5				4	8	18.5		20	13.5	18	7.5		92	25	2'300.00		180.00			180.00	2'480.00
															0	25	0.00					0.00	0.00
1.5	8				6.75						6.5	8			30.75	25	768.75				180.00	180.00	948.75
															0	25	0.00					0.00	0.00
															0	25	0.00					0.00	0.00
1.5	8			6	6.75			13.5		10	6.5	7			59.25	25	1'481.25			180.00		180.00	1'661.25
															0	25	0.00					0.00	0.00
1.5	9							12.5							23	25	575.00					0.00	575.00
1.5	7			5											13.5	25	337.50					0.00	337.50
				5											5	25	125.00					0.00	125.00
1.5	7														8.5	25	212.50					0.00	212.50
				6											6	25	150.00					0.00	150.00
1.5															1.5	25	37.50					0.00	37.50
															0	25	0.00					0.00	0.00
1.5	9							12							22.5	25	562.50					0.00	562.50

688.75

17'218.75

1'620.00

18'838.75

T. +41 21 213 20 00
F. +41 21 213 22 00

Sécurité Riviera
Rue du Lac 118
CP 434
1815 Clarens

Pully, le 7 mai 2018
Référence : 2016/B-300/JML/LF/RCT/fr

Processus de réduction des alarmes intempestives dues à des systèmes automatiques de détection/extinction incendie

***Raccordement alarme automatique n° A01369 , n° Alarmnet 420163
Parking du Panorama , 1800 Vevey***

Madame, Monsieur,

Notre Etablissement mène depuis plusieurs années une campagne de lutte contre les alarmes intempestives. Il est en effet malheureusement très fréquent que les sapeurs-pompiers se déplacent pour des déclenchements d'alarmes automatiques sans qu'une action de leur part soit nécessaire. A ce jour, plus de 90% des déclenchements d'alarmes automatiques traités au CTA relèvent de fausses alarmes soit, en moyenne, 1'400 déplacements annuels inutiles de sapeurs-pompiers.

Nos efforts dans ce domaine visent à améliorer la qualité du service public en limitant les coûts liés à ces engagements inutiles et en concentrant les ressources nécessaires pour des missions avérées. Ils visent ainsi à pérenniser l'organisation actuelle des sapeurs-pompiers, basée principalement sur le principe du volontariat.

A partir du 1er janvier 2017, une procédure de rappel, dite "Levée de doute" (LDD) sera effectuée systématiquement par le collaborateur du CTA avant de procéder à l'engagement des sapeurs-pompiers. Elle aura lieu sans exception pour tous les bâtiments du canton pourvus d'une installation de détection incendie et/ou d'extinction (sprinkler) reliée au CTA. Cette procédure a pour objectif de responsabiliser l'exploitant des locaux sur la nécessité ou non d'intervention des sapeurs-pompiers en cas de déclenchement d'alarme automatique.

Concrètement, dès réception au CTA d'un déclenchement d'alarme automatique, le CTA prendra contact sur le numéro de téléphone désigné par l'entreprise (un seul numéro de téléphone par critère possible). La personne de l'entreprise répondant à l'appel du CTA devra clairement définir si l'engagement des sapeurs-pompiers est requis ou non. En l'absence de contact avec l'entreprise ou en cas de doute du collaborateur répondant à l'appel du CTA, l'engagement des sapeurs-pompiers sera effectué sans délai.

Nous vous rendons cependant attentifs que les engagements dus à des alarmes intempestives seront facturées conformément au Règlement d'application de la Loi du 2 mars 2010 sur le service de défense contre l'incendie et de secours (RLSDIS, RSV 963.15.1).

Pour les entreprises déjà au bénéfice d'un processus de levée de doute, nous vous informons que l'identification de la personne au moyen de son code NIP ne sera plus requise.

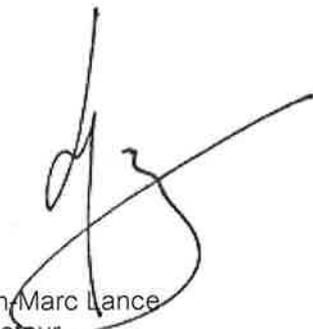
Nous vous rappelons également, conformément aux articles respectifs 3.6.1 et 3.4.1 des directives 19-15 et 20-15 des prescriptions AEAI 2015, qu'il est de la responsabilité des exploitants d'installations de protection incendie d'élaborer, de mettre en place et de maintenir une organisation de sécurité incendie adaptée aux conditions d'exploitation. Cela inclut le fait de veiller à ce que les personnes en danger soient alertées, de contrôler immédiatement les signaux d'alerte et d'intercepter les alarmes intempestives.

En complément, conformément à l'article 56 de la norme 1-15 des prescriptions AEAI 2015, en fonction de l'affectation des locaux, un chargé de sécurité en protection incendie, relevant directement du propriétaire ou de la direction de l'entreprise, doit officiellement être désigné. Nous vous invitons à vérifier si les critères de référence indiqués dans l'article susmentionné conduisent à une telle exigence pour votre entreprise. Notre Etablissement reste à disposition pour vous aider dans cette démarche de classification; à ce titre, vous pouvez prendre contact avec le secrétariat de la division prévention (tél. 058 721 21 21) qui vous mettra en relation avec l'expert en prévention de votre secteur géographique.

Afin de mettre à jour nos bases de données en matière de suivi des entreprises raccordées au CTA, nous vous saurions gré de bien vouloir compléter ou corriger le questionnaire joint et de nous le retourner dûment rempli et signé d'ici au **17 mai 2018**.

Par ailleurs, nous vous informons que si vous souhaitez renforcer vos connaissances en matière de levée de doute, notre Etablissement se tient à disposition et dispense régulièrement des formations à ce sujet. Ces formations à destination des exploitants de locaux protégés sont gratuites. Vous trouverez plus d'information sur notre site internet à l'adresse 1 mentionnée ci-dessous.

En vous remerciant par avance pour votre précieuse collaboration qui nous aidera au maintien d'un service public de qualité tout en améliorant le niveau de sécurité de vos installations, veuillez croire, Madame, Monsieur, à l'expression de nos sentiments les meilleurs.



Jean-Marc Lance
Directeur



Laurent Fankhauser
Directeur

Annexe : Questionnaire à retourner

1 : <http://www.eca-vaud.ch/formations-specifiques-incendie/formation-eca-idd>



CONSEIL INTERCOMMUNAL ASR

Préavis No 02/2018 - Gestion 2017 Rapport de la commission de gestion

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les Conseillères et Conseillers

La commission de gestion s'est réunie à deux reprises pour examiner le rapport de gestion 2017 de l'Association de communes Sécurité Riviera (ASR).

Dans sa séance du 24 avril, elle a examiné les documents et formulé les questions qui ont été adressées au Comité de direction.

Les réponses fournies ont été reprises et complétées lors d'une deuxième séance le 15 mai en présence d'une délégation du Comité de direction. Étaient présents : MM : Bernard Degex (président Codir), Arnaud Rey-Lescure (membre Codir), Jean-Pierre Taverney (membre Codir), Frédéric Pilloud (directeur ASR), Major Ruben Melikian (commandant police riviera), Capitaine Michel Rouiller (chef des services généraux), M. Marc François (responsable d'exploitation Ambulance Riviera), Major François Fleuti (commandant Protection civile), Major Cédric Fagherazzi (commandant SDIS Riviera), ainsi que Mme Isabelle Henny (responsable des finances), et M. Dario Piras, (responsable des ressources humaines).

Les membres de la Cogest remercient la délégation pour sa disponibilité et la qualité des réponses apportées.

Membres de la Cogest

Prénom et nom	Commune	24 avril 2018	15 mai 2018
A.Grivel	Blonay	Excusé	Excusé
Ph. Mercier	Chardonne	Présent	Présent
H-J Müller-Hermann	Corseaux	Rempl. J. Marmier	Présent
T. Ribeiro	Corsier	Excusé	Excusé
M. Badoud	Jongny	Excusé	Présent
R.Urech	La Tour-de Peilz	Présent	Présent
Y.Hess	Montreux	Présent	Présent
P-A Besson	St-Légier	Présent	Présent
Ch. Ming	Vevey	Excusé	Présent
A.Koschevnikov	Veytaux	Présent	Présent

Les questions soulevées et les réponses figurent en pages suivantes.

Questions au Comité de direction

Lors de sa séance d'étude et d'analyse tenue le 24 avril 2018 en la salle du Comité de Direction, la Commission de gestion a désiré obtenir des informations complémentaires sur les points suivants :

4.Direction

- **P.21 Ressources humaines** Quelles sont les solutions à envisager pour rendre l'ASR attractive au niveau Police, (salaires ou autres) ?

Réponse :

Le Comité de direction et la Direction sont particulièrement à l'écoute de l'ensemble du personnel de l'ASR, dont celui du service de police. Les attentes et besoins des collaboratrices et collaborateurs ont été confirmés lors de l'enquête de satisfaction sur le climat de travail menée en fin d'année 2017.

Une réflexion plus large sur la politique des ressources humaines (PRH) a été amorcée notamment dans le cadre d'un mandat confié à l'Institut Des Hautes Etudes en Administration Publique (IDHEAP). En étroite collaboration avec la Délégation du Personnel de Sécurité Riviera, un groupe de travail pluridisciplinaire (task force) a été mis sur pied, afin de plancher sur de potentielles améliorations des conditions de travail de l'ensemble des collaboratrices et collaborateurs de l'ASR. Les résultats seront connus en octobre 2018.

D'autre part, une mesure de revalorisation salariale transitoire du personnel policier a d'ores et déjà été portée au budget 2019. En fin d'année 2018 et sur la base du fruit des démarches initiées, le Comité de direction et la Direction prendront les décisions nécessaires en vue d'une amélioration progressive de leurs conditions salariales, en lien avec le paysage policier vaudois, ceci dans l'attente d'un statut unifié répondant à la Loi sur l'Organisation policière vaudoise (LOPV)¹. De plus, il y a aura également lieu d'adapter les grades de manière cohérente par rapport aux fonctions et responsabilités confiées.

Les conditions de sécurité et santé au travail seront également prises en compte, notamment au niveau de la formation et de la mise à disposition de matériel performant, en adéquation avec les besoins du terrain. De plus, en raison des modifications statutaires de la Caisse de pension (CIP), un concept pour nos policiers « seniors » est en cours d'élaboration, visant à leur offrir la possibilité de bénéficier d'un cahier des charges et d'un horaire allégés, leur permettant ainsi de continuer à travailler avec leurs unités respectives, tout en les appuyant efficacement. Dans le même ordre d'idée, un concept « sport et santé » pourrait voir le jour, afin d'orienter également nos efforts sur la prévention de la santé de l'ensemble de notre personnel.

Depuis quelques mois, nous avons procédé à une refonte de nos processus de sélection, en ciblant d'avantage nos efforts sur les profils de compétences, ainsi qu'en incluant le personnel de terrain lors des entretiens. Nous avons également mandaté de nouveaux partenaires externes, dont leur expertise nous amène déjà une grande valeur ajoutée. En outre, un nouveau processus de détection des potentiels est également en cours d'élaboration, ce qui nous permettra ainsi d'assurer efficacement la relève, tout en fidélisant d'avantage notre personnel.

¹ Article 52 de la LOPV du 1.1.2012 stipule que le Conseil d'Etat soumettra au Grand Conseil, dans un délai de trois ans dès l'entrée en vigueur de la présente, les dispositions légales nécessaires à la mise en vigueur du statut unifié des policiers. Plus de 6 ans après, en date du 24.4.2018, une motion a été déposée par Monsieur le Député Stéphane Balet « Pour une mise en place rapide d'un statut unifié pour tous les corps de police du canton de Vaud ».

A terme, ces différents éléments appelleront vraisemblablement une adaptation du Statut du personnel de l'ASR, datant de sa création en 2007. Il convient de préciser qu'il devra être harmonisé avec une PRH contemporaine, promulguant la cohérence, l'équité et la transparence.

- **P.25** : *les Avants étant une petite communauté, il est facile d'identifier le récipiendaire de l'acte de poursuite. Est-ce normal ?*

Réponse :

Pour le lecteur averti, il y a effectivement une possibilité de faire une relation peu heureuse entre la carte synoptique et une personne. A l'avenir, elle ne figurera plus dans ce rapport.

6. Services généraux

- **P.53 (tableau du bas)** : *Quelles sont les raisons de l'explosion des cas entre 2016 et 2017 (domaine privé) qui passent de 1'620 à 2'445 ?*

Réponse :

Les dénonciations à la Commission de police concernant le domaine privé sont liées à des parcelles mises à ban par la Justice de paix et pour lesquelles les propriétaires et les ayants-droit dénoncent les infractions constatées sur leur domaine privé. Ces infractions sont liées essentiellement à des interdictions de stationner et parfois de circuler. L'évolution est due à une augmentation des dénonciations et également au changement du programme de gestion des contraventions intervenu au 1^{er} janvier 2017, qui a obligé le service à neutraliser la saisie des dénonciations, pour l'année 2016, au 30 novembre.

- **P.55** *Qui contrôle l'application de la LADB ? Il semble que certains articles de ladite loi ne soient pas strictement appliqués (choix des vins offerts).*

Réponse :

Le Département de l'économie de l'innovation et du sport (DEIS), Police cantonale du commerce, est chargé de l'application de la LADB. Celle-ci exerce la haute surveillance en matière de licences et de retrait de ces dernières. Elle procède à de fréquents contrôles, tant au niveau des établissements que des manifestations.

Sécurité Riviera, Police du commerce, exerce les compétences communales en matière de surveillance des établissements conformément à l'article 47 LADB. A cet effet, elle procède à des inspections régulières et collabore activement avec la Police cantonale du commerce.

Dans le cadre des obligations faites par la LADB aux tenanciers d'établissements, l'art. 41 al. 2 LADB dispose notamment que l'octroi d'une licence avec alcool oblige à proposer du vin vaudois. Il s'agit de l'unique règle en matière de choix des vins. Les différents contrôles effectués démontrent qu'il s'agit d'une des règles les plus observées de la LADB.

Sur le nombre d'établissements de la Riviera, il n'est jamais totalement exclu que l'un ou l'autre échappe à la vigilance de la Police du commerce ou plus particulièrement qu'il ait été déclaré conforme sur ce point et puisse ne plus l'être quelques temps plus tard. Les manquements constatés sont plutôt relatifs à l'offre de boissons minérales ou à l'obligation d'un prix inférieur.

Signalisation, question générale :

- *Il semble que la signalisation des travaux soit parfois déficiente.*

Réponse :

L'ASR est sous contrat de prestations avec les villes de La Tour-de-Peilz, Montreux et Vevey, s'agissant de la signalisation. Les prestations liées aux chantiers sont :

- Participation aux différentes séances de chantier qui touchent la voie publique ;
- Contrôle la mise en place de la signalisation des chantiers (déviation – fermeture – stationnement) ;
- Contrôle les dispositifs déployés (sécurité sur la voie publique) ;
- Préavis pour tout chantier sur le domaine public ;
- Information des perturbations routières liées aux chantiers, aux autorités, aux services concernés et citoyens via le site Internet.

Dans le cadre des travaux, le secteur de la signalisation collabore activement avec les services concernés des communes, l'inspecteur régional des chantiers et le maître de l'ouvrage en vue de la mise en place et du respect de la signalisation de chantier sur toute la durée de celui-ci. Il n'est pas rare, que lors des vérifications d'usage, des mesures complémentaires soient demandées selon la nature des travaux. Relevons que, couramment, la signalisation de chantier suit l'évolution des travaux et, de ce fait, peut être déplacée.

Une attention particulière est communiquée régulièrement lors des séances de chantier.

Le service gère, en particulier, la signalisation de déviation en cas de fermeture de route.

- *L'ASR est-elle habilitée à intervenir et quelle est sa responsabilité ?*

Réponse :

L'ASR est habilitée à contrôler et intervenir pour toute signalisation installée sur le domaine public et le service Signalisation intervient régulièrement auprès d'entreprises qui ne respectent pas les normes en vigueur. En cas de négligence, la responsabilité serait reportée sur le maître de l'ouvrage.

- *Les panneaux indiquant les manifestations ne sont pas toujours retirés en temps utile.*

Réponse :

Pour les manifestations importantes telles que Montreux Jazz Festival, Marché de Noël, etc., le retrait de la signalisation se fait par étape et par priorité. Un effort particulier est chaque fois porté en vue de réduire au minimum ces interventions. Toutefois, dans le même temps, le service doit garantir les prestations pour d'autres manifestations ou besoins exprimés.

- *L'ASR est-elle systématiquement informée des travaux et de leurs éventuelles restrictions en termes de circulation ?*

Réponse :

L'ASR est informée par l'intermédiaire des services communaux concernés, des permis de fouilles et d'occupation du domaine public délivrés par les communes au travers du portail Cartoriviera. Elle collabore avec les services communaux et informe tous les partenaires au moyen d'un mail d'information « Travaux-Perturbations ». Toutes les restrictions entraînant une fermeture de route ou une déviation de trafic sont reportées sur la plateforme Cartoriviera.

- **P.64, 65,69 ,71** : *quelles sont les nombres d'heures dévolus au contrôle ?*

Réponse :

Le tableau qui figure ci-dessous renseigne utilement sur le nombre d'heures dévolues :

	Contrôle du stationnement	Surveillance des espaces verts	TOTAL
Montreux	6'801	2'393	9'194
Vevey	8'487	990	9'477
La Tour-de-Peilz	2'199	350	2'549
Blonay	562	96	658
St-Légier	398	Pas prévu dans contrat prestations	398

Conclusions

A l'unanimité des membres présents, la Commission de gestion vous prie, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, les Conseillères et Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

Le conseil intercommunal Sécurité Riviera

Vu le rapport du Comité de direction sur sa gestion 2017

Vu le rapport de la Commission de gestion

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

Décide

- d'approuver la gestion relative à l'exercice 2017 et d'en donner décharge au Comité de direction.

Au nom de la Commission de gestion

Le Président-rapporteur



P-A Besson

St-Légier, le 18 mai 2018

